UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Les difficultés psychosociales rencontrées par les veufs remariés du milieu rural dans le projrt de leur nouvelle union : Enquête menée en Commune de Bururi

Niyogushima, Ildephonse; Sous la direction de : .. Professeur Paul Nkunzimana

2015
UB, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1436

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE L'EDUCATION

DEPARTEMENT DES SCIENCES DE L'EDUCATION

LES DIFFICULTES PSYCHOSOCIALES RENCONTREES PAR LES VEUFS REMARIES DU MILIEU RURAL DANS LE PROJET DE LEUR NOUVELLE UNION

Enquête menée en Commune de BURURI

Par :

NIYOGUSHIMA Ildephonse

Sous la direction de :

Professeur Paul NKUNZIMANA

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du Grade de Licencié en Sciences de l'Education

Bujumbura, Avril 2015

DEDICACE

A nos chers parents ;

A nos frères ;

A nos sœurs ;

A notre famille ;

A nos amis et à nos connaissances ;

Nous dédions ce mémoire.

REMERCIEMENTS

Nous adressons nos vifs remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce travail de recherche. Au Professeur Paul NKUNZIMANA, nous disons merci pour avoir guidé scientifiquement ce travail. Nous exprimons nos sentiments de reconnaissance envers nos parents pour avoir guidé nos pas vers l'école.

A nos frères, sœurs et beaux-frères, pour leur soutien durant notre cursus scolaire, nous adressons nos remerciements.

Enfin, aux veufs enquêtés, pour avoir accepté de contribuer à la réalisation de ce mémoire en nous livrant des informations, nous disons merci.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

A/A	: Année Académique
CNRS	: Centre National de Recherche Scientifique
CNTB	: Commission Nationale des Terres et Autres Biens
Ed.	: Edition
Et al.	: Et d'autres collaborateurs
Etc.	: Et cætera (pour indiquer que l'énumération n'est pas complète)
ESF	: Expansion Scientifique Française
FPSE	: Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education
LDGL	: Ligue des Droits de la personne humaine dans la région des Grands Lacs
OAG	: Observatoire de l'Action Gouvernementale
p	: page
pp	: de la page …à la page
PUF	: Presses Universitaires de France
T	: Tome
UB	: Université du Burundi
UNICEF	: United Nation International Children's Emergency Fund

Résumé

Les questions relatives au projet et au remariage des veufs font l'objet de discussions et de mésententes dans les familles entre les veufs désirant se remarier et leur entourage principalement leurs enfants du premier lit qui, pour eux, le remariage de leur père veuf constitue un problème sérieux.

En référence aux résultats de recherche, le projet et le remariage d'un veuf du milieu rural crée souvent un climat de tension entre ledit veuf et ses enfants de la première union en premier lieu. Le même projet de remariage peut donner lieu à la désagrégation des relations aux différents niveaux relationnels autres que celles existant dans la famille nucléaire, c'est-à-dire entre ledit veuf et ses amis, entre celui-ci et sa « *première* » belle-famille, etc.

A ces difficultés peuvent s'ajouter les contraintes économiques auxquelles fait face le candidat au remariage ainsi que les difficultés relatives aux longues distances à parcourir et les difficultés de choix de la nouvelle femme.

Ces difficultés relationnelles et économiques sont liées à la culture burundaise pour ce qui est de l'image de la marâtre et aux conditions d'existence de la population burundaise qui ne vit que de la terre et qui ne cesse de se raréfier à cause de l'accroissement démographique, ce qui fait que les enfants issus des premières unions considèrent le remariage de leur père veuf comme un grand problème en matières d'héritage et de relations futures avec la marâtre.

TABLE DES MATIERES

DEDICACE **i**
REMERCIEMENTS **ii**
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS **iii**
Résumé **iv**
TABLE DES MATIERES **V**
0. INTRODUCTION GENERALE **1**

0. 1. Justification du choix du sujet 3
0. 2. Délimitation du sujet 4

PREMIERE PARTIE :CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE **5**

CHAPITRE I : ELUCIDATION DES CONCEPTS-CLES **6**
1.1. Milieu rural 6
1.2. Un veuf 8
1.3. Remariage 9
1.4. Marâtre 10
1.5. Difficultés psychosociales 11

CHAPITRE II : LA MERE ET LA MARATRE **14**
2.1. Les différents rôles de la mère du milieu rural dans sa famille 14
2.1.1. Le pilier du ménage 14
2.1.2. L'éducation des enfants 15
2.1.3. La médiation dans les relations intra et interfamiliales 16
2.1.4. L'action principale dans les activités agricoles 18
2.2. La marâtre dans les relations sociales 19
2.2.1. Les relations avec les beaux-enfants 19
2.2.2. L'incitation à la non sociabilité entre demi-frères et demi-sœurs 20
2.2.3. La dégradation des relations entre le père et ses enfants du premier lit 21
2.2.4. Les relations avec les familles parentèles de ses beaux-enfants 22

CHAPITRE III: CONSIDERATIONS GENERALES SUR LA PROPRIETE FONCIERE.....23

3.1. La propriété foncière dans le Burundi traditionnel 23
3.1.1. Le contrôle et la gestion d'une propriété foncière..... 23
3.1.2. Les conflits fonciers 24
3.2. La propriété foncière dans le Burundi moderne..... 25
3.2.1. La valeur de la terre..... 25
3.2.2. La dimension démographique dans son rapport avec la propriété foncière 27
3.3. L'acquisition d'une propriété foncière 28
3.3.1. L'achat..... 28
3.3.2. Le droit de succession 29
3.3.3. La demande de terres à l'Etat 30

CHAPITRE IV : PROBLEMATIQUE ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE 32
4.1. Problématique..... 32
4.2. Objectifs 35
4. 2.1. Objectif général 35
4.2.2. Objectifs spécifiques 35
4. 3. Méthode et technique de recherche 35
4. 3. 1. Méthode qualitative..... 35
4.3.2. Enquête par l'entretien semi-directif..... 36
4.4. Population d'enquête..... 37
4.5. Travail de terrain 38
4.5.1. Préenquête 38
4.5.2. Technique du choix des enquêtés et déroulement de l'enquête 39

DEUXIEME PARTIE :PRESENTATION, ANALYSE DES DONNEES ET INTERPRETATION DES RESULTATS DE LA RECHERCHE.... 43

CHAPITRE V : PRESENTATION DES CAS 44
5.1. Cas BRI 44
5.2. Cas KAG 45
5. 3. Cas KIG..... 46

5.4. Cas KIR 47
5.5. Cas MAD 47
5.6. Cas NCA 48
5.7. Cas NYA 49
5.8. Cas NZI 51

CHAPITRE VI : L'ALTERATION DES RELATIONS ENTRE LE VEUF ET SON ENTOURAGE SOCIAL 52
6.1. Les relations de mésentente avec les enfants du premier lit 52
6.1.1. L'opposition au remariage du père veuf 52
6.1.2. La réclamation précipitée de l'héritage 54
6.1.3. La demande de supplément en matière d'héritage 56
6.2. Désagrégation des relations avec la «*première* » belle-famille 58
6.3. La désagrégation des relations avec des amis 61

CHAPITRE VII : LES DIFFICULTES PSYCHOSOCIALES EPROUVEES PAR LES VEUFS DANS LA PREPARATION DE LEUR REMARIAGE 63
7.1. Difficultés des fiançailles 63
7.2. Les difficultés économiques 65
7.3. Le sentiment de regret et le chagrin 67
7.4. L'impact des difficultés rencontrées sur le vécu psychosocial desdits veufs remariés 68
7.5. L'angoisse face aux relations futures dans la famille 71

CHAPITRE VIII: LES MOYENS MISE EN ŒUVRE POUR LE REMARIAGE 74
8.1. Le dialogue et la concertation au sujet du remariage 74
8.2. L'intervention de la famille élargie 76
8.3. Considération des relations interfamiliales existantes 78
8.4. Les efforts personnels et le soutien des voisins 80
CONCLUSION GENERALE 83
SUGGESTIONS 85
BIBLIOGRAPHIE 85
ANNEXES 89

0. INTRODUCTION GENERALE

La vie familiale est partagée par les membres de ladite famille où les deux conjoints sont les principaux responsables. De ce fait, la vie conjugale est consistante grâce à la complémentarité existant essentiellement entre le père et la mère. Cependant, l'évidence en est que, dans la vie, les souhaits ne sont pas toujours réalisés; ce qui veut dire qu'il peut y avoir des cas de dissolution d'un couple conjugal rompant ainsi cette complémentarité entre autres le veuvage, le divorce, etc. Dans ces conditions, les comportements des personnes divorcées ou veuves sont différents. Il y a ceux qui décident de se remarier et d'autres qui choisissent de ne pas le faire. Parmi ces dernières, dans la société burundaise, beaucoup sont des femmes qui ne se remarient pas.

Le projet de remariage ou le remariage d'un veuf du milieu rural peut en effet rencontrer des entraves émanant de sa famille; il y a des demi-frères et demi-sœurs qui rivalisent, la belle-mère qui rivalise avec ses beaux-enfants. Il peut même arriver qu'il y ait de mauvaises relations consécutives au remariage dans la famille nucléaire et/ou élargie. Des conséquences peuvent en être que le remariage d'un veuf du milieu rural, peut ne pas être accepté facilement dans sa famille depuis son projet à sa réalisation.

Soulignons que dans la société burundaise actuelle, ces problèmes sont monnaie courante et prennent source généralement dans les conditions d'existence des familles.
En parlant des conditions d'existence, il est important de signaler que plus de 90% de la population nationale vit depuis longtemps de l'agriculture et ici, le facteur déterminant c'est la terre. A ce sujet, ROLANDO et ses collaborateurs (1993, p.5) indiquent ceci : «*Dans ce petit pays dont la population s'est accrue au cours de la dernière décennie au rythme de 2,8% par an et où l'agriculture de subsistance nourrit 94% des familles*» Sachant que la population ne cesse d'augmenter spectaculairement et que la superficie nationale reste la même, nous comprenons que les conséquences sont lourdes au sein des familles qui ne travaillent que la terre.

Si on se réfère à ce qui se faisait autrefois lorsqu'il y avait encore des terres cultivables, nous trouvons que des hommes ayant de grandes étendues de terre pouvaient considérer la polygamie comme un moyen d'une exploitation effective de leurs terres. BIGANGARA (1986, p. 137) indique qu' « *au Burundi, avoir plusieurs propriétés foncières, avoir plusieurs troupeaux de vaches, c'est la richesse, mais il faut les garder et les favoriser.*

Une seule femme ne peut pas cultiver plusieurs « Matongo», valoriser le lait des vaches qui sont loin. Tous ces problèmes amenaient les hommes à avoir plusieurs femmes. »

Aujourd'hui, le remariage d'un veuf du milieu rural, bien que ce soit un droit, n'engendre, souvent, que des difficultés parce qu'il conduit à la naissance d'autres enfants cohéritiers des enfants issus du premier mariage du veuf. De plus, l'introduction de la marâtre dans la famille constitue un problème au niveau des relations familiales. Nous avons voulu étudier les difficultés psychosociales auxquelles ont fait face les veufs remariés du milieu rural depuis le projet à la réalisation de leur remariage et le choix de ce sujet est enraciné dans la volonté d'avoir la connaissance de ce qui est arrivé chez ces derniers au cours de toute cette période.

Ainsi, nous avons subdivisé notre travail en deux parties. La première partie concerne le cadre théorique du travail où nous avons élucidé différents concepts pour les rendre compréhensibles aux lecteurs et à nous-même. Nous y avons montré que le rôle de la mère est essentiel dans son ménage, dans les activités agricoles, dans l'éducation des enfants, etc. A côté du rôle de la mère dans sa famille, nous avons montré que la marâtre se présente souvent comme un problème dans les relations familiales. Dans cette même partie, nous avons fait le point sur la propriété foncière où nous avons vu que cette dernière constitue une grande richesse, la vie elle-même pour la population du milieu rural et qu'elle est source de conflits en matière d'héritage entre frères et sœurs; nous avons montré également que ces conflits risquent d'augmenter en cas des demi-frères et demi-sœurs, ce qui peut être un des facteurs qui font que le projet de remariage du veuf soit considéré comme un problème dans sa famille. Dans cette partie, nous avons montré la problématique de recherche ainsi que la démarche méthodologique qui a guidé ce travail.

La deuxième partie concerne la présentation des enquêtés. Nous avons identifié les difficultés relationnelles auxquelles ont fait face les veufs remariés du milieu rural dans le projet de leur nouvelle union. Ici, nous avons trouvé que la désagrégation des relations peut se faire aux différents niveaux : entre lesdits veufs et leurs enfants issus du premier lit, entre les veufs et leurs « *premières* » belles-familles et entre les veufs et leurs amis. De même, nous avons découvert le vécu psychosocial des veufs remariés dans leur projet de remariage où nous avons remarqué que les difficultés rencontrées dans cette période ont un impact sur leur vécu. Il s'agit, par exemple, de l'angoisse face aux relations futures dans la famille, le chagrin des moments passés ainsi que les regrets inhérents aux difficultés éprouvées au cours

de la période dudit projet entrepris. Nous avons, enfin, fait le point sur les moyens mis en œuvre par lesdits veufs pour leur projet de remariage. Les veufs enquêtés ont pris en considération les relations existantes avec leur entourage, ont fourni leurs propres efforts appuyés par le soutien de leurs familles élargies dans la réalisation de ce projet.

0. 1. Justification du choix du sujet

Le choix d'un sujet de recherche suppose impérativement de l'intérêt chez le chercheur, qui, de ce fait, prend ses initiatives, sacrifie son temps, ses moyens, etc. à son travail. Le plus souvent, c'est la curiosité scientifique au sujet d'un phénomène donné qui guide celui-ci. Comme l'indique LEON (1977, p. 10), « *l'élaboration d'un sujet de recherche suppose d'abord un intérêt réel pour le thème que l'on s'est proposé d'exploiter.* » Ici, nous trouvons que le choix ou l'élaboration d'un sujet est consécutif à l'intérêt que le chercheur porte au thème qu'il veut exploiter; ce qui veut dire que le sujet de recherche ne résulte pas d'un hasard, il est le résultat d'une réflexion et d'un intérêt du chercheur.

En ce qui concerne notre travail de recherche, la curiosité scientifique a été déterminante dans le choix de notre sujet de recherche. Cette curiosité émane d'une observation et d'une constatation de problèmes qui, souvent, surgissent au sujet du remariage du veuf. De plus, dans nos entourages, beaucoup sont des lamentations des veufs remariés du milieu rural et des informations au sujet de la situation problématique à laquelle ont fait face ces derniers ou les veufs en général dans leur projet de remariage. Au sujet des difficultés rencontrées par les veufs dans diverses situations, nous avons trouvé certains travaux réalisés par certains chercheurs. Il s'agissait de l'*analyse des difficultés rencontrées par les veufs du milieu rural dans l'éducation des enfants* réalisé par NIYONZIMA (2006) qui a montré que le veuf père de famille rencontre beaucoup de difficultés dans l'éducation de ses enfants sachant que le rôle de la mère dans ce domaine est considérable dès la naissance de l'enfant. A coté de ceci, nous avons *l'étude des difficultés relationnelles éprouvées par les veufs sidéens dans un camp de déplacés* réalisé par SAKUBU (2008) qui a montré que les veufs sidéens éprouvent beaucoup de difficultés dans la vie de tous les jours du camp de déplacés parce qu'il leur est difficile d'entrer en relations effectives avec leurs voisins « sains ». Ainsi, notre curiosité a été de savoir les difficultés psychosociales auxquelles ont fait face les veufs remariés du milieu rural lors du projet de leur nouvelle union.

0. 2. Délimitation du sujet

Un thème peut couvrir plusieurs aspects pouvant être abordés différemment. Dans ce cas, le chercheur peut choisir un aspect qui l'intéresse le plus pour constituer son sujet de recherche. De cette manière, ce thème peut faire objet de plusieurs recherches faites par autant de chercheurs, chacun en fonction de l'aspect qui l'intéresse. Ainsi, au niveau du thème concernant le remariage d'un veuf du milieu rural, on peut considérer l'aspect se rapportant aux relations sociales entre ce dernier et son entourage social, on peut également considérer l'aspect économique, etc. tout cela dans le cadre de son projet de remariage ou après son remariage.

Partant du thème du projet de la nouvelle union d'un veuf du milieu rural, nous avons étudié les difficultés psychosociales auxquelles ont fait face les veufs remariés du milieu rural dans le projet de leur nouvelle union. Sachant que tout projet peut rencontrer des entraves dans sa réalisation, nous avons, cherché à identifier le type de relations établies entre les veufs remariés du milieu rural et leur entourage social au cours du projet de la nouvelle union, à découvrir l'impact des difficultés relationnelles, économiques rencontrées au cours de cette même période par lesdits veufs sur leur vécu psychosocial, sentimental ainsi que déceler les moyens mis en œuvre par lesdits veufs pour le projet de leur nouvelle union.

PREMIERE PARTIE :

CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

CHAPITRE I : ELUCIDATION DES CONCEPTS-CLES

Dans ce chapitre, nous nous sommes occupé à la définition des concepts-clés qui, pour des raisons contextuelles de leur usage, pourraient créer des confusions. A ce propos, BUJOLD (1989, p.5) indique qu'« *Il est évident qu'une définition n'a rien d'absolu, mais étant donné que le sens attribué à un mot n'est pas toujours explicite (même dans les publications qui concernent spécifiquement le développement vocationnel), cet exercice permettra aux lecteurs croyons- nous d'éviter certaines confusions en lisant le texte.* »

1.1. Milieu rural

L'expression *milieu rural* est composée de deux mots à savoir *milieu* et *rural.* Pour des raisons de facilitation de la compréhension, il serait indispensable de l'aborder en ses deux aspects. Pourtant, ceci ne veut pas dire qu'il faut utiliser obligatoirement ces deux mots étant séparés. Le mot *milieu* a été défini par nombre d'auteurs qui ont donné son sens dans des contextes différents.

Pour SILLAMY (1980, p.576), « *le milieu signifie l'environnement, l'espace entourant un être et dans lequel les interactions physiques, chimiques, biologiques et psychologiques s'effectuent.* » Celui-ci a mis l'accent sur le milieu en tant que support des interactions entre un être et d'autres qui l'entourent. Ces interactions sont diverses, elles peuvent être physiques, ce qui implique des éléments entre autres le climat, le relief ; elles peuvent être chimiques dans le sens des réactions chimiques, des déplacements des éléments chimiques qui s'y effectuent. Elles peuvent être biologiques dans le sens des relations s'effectuant entre les êtres vivants du milieu, par exemple, le cas des relations trophiques qui existent entre les êtres vivants. Pour le cas des personnes, on parle des relations sociales. Ceci implique des composantes à savoir la société et ses membres où chaque membre subit dès le bas âge et en permanence de l'influence de la part de sa communauté et de sa société en général par le biais du processus de socialisation.

De sa part, PIERON (2003, p.280) définit le milieu dans le sens de « *l'environnement, ensemble des conditions spatialement distribuées autour d'un organisme avec interactions topologiques constituant un certain complexe unitaire organisme-milieu».* Il poursuit en disant que « *le milieu c'est la source des actions modificatrices s'exerçant sur un organisme y compris des influences sociales, éducatives par opposition aux conditions héréditaires.* » Ici, l'auteur met l'accent sur l'existence d'un lien d'unité entre un organisme et le milieu dans

lequel vit ce dernier tout en insistant encore sur l'inclusion des interactions qui s'y effectuent. Dans ces deux définitions, nous pouvons tirer l'idée que le milieu peut être compris dans le sens de l'environnement qui peut être physique ou social. Et quand on a parlé de l'environnement physique, on a vu qu'il y a implication du climat et du relief et que l'environnement social implique l'élément important à savoir les relations et les interactions sociales qui s'y effectuent.

Le mot *rural* est définit par MUCCHIELLI (1975, p.8) comme étant d'origine latine *« Dont rus qui signifie campagne agricole, territoire occupé, habité, aménagé, et travaillé par l'homme. »* Ici, l'auteur met l'accent sur l'activité prédominante dont l'agriculture pratiquée en milieu rural constituant de ce fait un important mode de production. A ce propos, BARUS-MICHEL (2006, p.105) essaya de faire une démarcation entre le milieu rural et le milieu urbain. Elle explique ceci: *« La sociologie prend pour objet la division fondamentale de l'espace physique (sociabilité) entre espace rural et l'espace urbain. Ces deux univers sont associés à d'autres caractéristiques sociales comme l'intensité et la nature des liens sociaux.* » Cette dernière met l'accent sur le fait qu'il y a une différence entre le milieu rural et le milieu urbain en ce qui concerne les liens sociaux. Partant de toutes ces deux définitions données par les auteurs, le milieu rural peut être compris par opposition au milieu urbain. Il s'agit d'un environnement physique, social où s'effectuent des interactions et des interrelations entre un être et son entourage dans tout son ensemble.

En fait, il existe une différence nette entre le milieu urbain et le milieu rural sur le plan des liens sociaux et les activités prédominantes dans chacun des deux. Premièrement, si on tient compte de la nature des liens sociaux existant dans les deux milieux, on trouve que les liens sociaux sont plus « *intenses* » en milieu rural qu'en milieu urbain où ces liens sont « *froids* ». A ce sujet, PITROU (1978, p.31) note que « *la ville a détruit les liens familiaux, dit-on, et les solidarités concrètes qui se développaient dans d'autres formes de civilisations. Plus la ville devient « tentaculaire » selon l'expression banale, plus elle accentue ce dépérissement des liens familiaux.* »

Si nous tenons compte des activités productives exercées dans ces deux milieux, nous trouvons également qu'il existe une différence entre les deux milieux. En ville, On observe la prédominance du commerce, les métiers divers, les fonctionnaires d'Etat, des privés et des industriels. On peut vivre en ce milieu sans toutefois avoir recours ni aux travaux

d'exploitation de la terre à savoir l'agriculture ni à l'élevage. En ville il n'y a d'ailleurs pas des espaces réservés à la pratique de ces deux activités.
Par contre en milieu rural, la situation est autre que celle observée en ville. Une personne qui ne possède pas de terre à labourer est le premier misérable parce que les activités conjointes de production des vivres et qui assurent la survie des familles sont l'agriculture et l'élevage. Les autres activités comme l'artisanat, et d'autres petits métiers ne sont que supplémentaires à ces deux premières. Ceci est à l'origine de l'attachement excessif de la population rurale à la terre.

Quand nous considérons le milieu rural par rapport à notre travail, nous nous référons également au type d'économie qui n'est que de faible revenu parce qu'elle est le produit des activités principalement agricoles et pastorales à caractère traditionnel et donc moins productives. En milieu rural, il y a une très grande affinité entre la terre et la vie elle-même. Ceci nous conduit à dire que le milieu rural est défini, ici, dans notre travail comme étant un espace physique, un milieu essentiellement habité par les paysans qui ne vivent que des produits que leur offre la terre, c'est-à-dire le produit de leurs efforts mis dans l'agriculture et l'élevage.

1.2. Un veuf

Le concept de *veuf* est utilisé pour signifier normalement celui dont la conjointe est morte. On dit alors que celui-ci est en état de veuvage. RODEGEM (1970, p.316) indique que « *gupfakara* » signifie « *devenir veuf (veuve), perdre son conjoint* » ; « *umupfakazi* » signifie « *un veuf, une veuve* » ; « *kwipfakaza* » signifie « *faire en sorte d'être veuf, tuer son conjoint* » ; « *kwicara bupfakazi* » signifie « *rester veuf, (veuve), sans complément*». De ceci, nous comprenons qu'un veuf est celui qui a perdu sa conjointe. De plus, on peut dire qu'on est en situation d'un veuf lorsqu'on est sans complément, lorsqu'on est sans aide.

Il est évident que la mort de l'époux ou de l'épouse cause son absence définitive. L'homme ou la femme en situation de veuvage à cause de la mort de son partenaire conjugal sera appelé veuf ou veuve aussi longtemps qu'il n'a pas encore fait son remariage. La situation de veuvage comme toute autre situation de perte d'une personne proche de soi est une situation délicate. Elle oblige le veuf durant les premiers jours de la perte de sa femme à faire de son mieux en essayant de se réadapter, de se surpasser.

Nous savons que, dans la famille, la survie de ses membres doit beaucoup son essence aux efforts conjugués du père et de la mère. L'aide des enfants adultes ou susceptibles d'apporter leur soutien aux parents n'est que supplémentaire. Nous trouvons alors que la mort d'une conjointe crée chez le veuf une situation difficile non seulement sur le plan émotionnel, psychologique mais aussi sur le plan organisationnel. Dans ces conditions, le veuf va essayer de se sacrifier en déployant tous ses efforts en vue d'assurer la survie de sa famille. Pourtant, ceci est très difficile pour lui car il est amené à assurer toutes les responsabilités familiales qui, au départ avant l'incident nécrologique, étaient partagées normalement par les deux partenaires conjugaux. Il est clair que ceci est une question difficile sur laquelle le veuf continue à réfléchir en vue de trouver une solution adéquate sachant qu'il n'est pas, souvent, capable de tenir pour longtemps devant pareille situation.

Concernant notre travail, nous nous sommes intéressé au veuf du milieu rural non comme une personne séparée pour longtemps de sa femme, mais comme une personne ayant perdu son épouse et qui décide de se remarier. Au terme de ce travail, nous avons considéré plus le veuf du milieu rural ayant déjà fait son remariage.

1.3. Remariage

La compréhension du terme *remariage* serait beaucoup plus facile si nous comprenons le sens d'un autre mot à savoir *mariage.* Le mot *mariage* est couramment utilisé pour désigner une des institutions sociales à côté de la famille, de l'école, et de l'église. A ce propos, MAIR (1971, p.27) note que « *le mariage est l'acte par lequel deux individus de sexes différents établissent entre eux de commun accord, une communauté de vie que la loi protège et qu'ils ne peuvent rompre à leur gré.* » Dans ce qui vient d'être dit par l'auteur, nous retenons l'idée du mariage entre l'homme et une femme et de la légalité du mariage. C'est-à-dire que le couple formé doit être hétérogène et connu par la loi pour pouvoir parler du mariage. A côté de cette idée, nous retrouvons ROZIER (1975, p.101) qui note que « *le mariage est le contrat par consentement par la loi, la soumission de l'un à l'autre en vertu de ses clauses. De lui, naît les droits car l'appropriation des choses dépend de celui des êtres. L'engagement et, pour sa réalisation, le serment en sont les bases.* » Ici, nous trouvons que l'auteur a mis l'accent sur la reconnaissance du mariage par la loi et le consentement des deux partenaires conjugaux. Les deux définitions nous paraissent alors différentes par le fait que le premier auteur insiste sur la loi et le caractère du mariage entre deux personnes des sexes différents tandis que le deuxième insiste sur le caractère légal du mariage.

En nous basant sur le fait que l'on observe aujourd'hui des tendances à la mise en place de la loi autorisant le mariage homosexuel surtout dans les pays occidentaux, il serait alors bon de préciser le type de mariage dont il s'agit ici. Là où la loi a rendu légal le mariage des homosexuels, le mariage ne se fait pas nécessairement entre l'homme et la femme. On trouve également le mariage entre deux hommes et le mariage entre deux femmes. Au Burundi, le seul mariage connu par la loi régissant cette pratique est le mariage hétérosexuel. C'est à dire le mariage qui s'établit entre l'homme et la femme. Tout ce qui passe outre cette modalité de pratique, c'est-à-dire le mariage hétérosexuel qui vient d'être évoqué, est sans doute considéré comme ce qui est illégal.

Le terme *remariage* est bien compris en faisant référence au *mariage*. On parle souvent du *remariage* pour donner l'idée d'un nouveau mariage. Ici, on ne veut pas dire que le nouveau mariage doit se faire avec la même personne parce que le mariage est définit par rapport aux textes légaux. On peut avoir un remariage avec une autre personne en cas de veuvage, de fuite de l'un des époux, de divorce conjugal, etc.

D'une manière générale, on parle de remariage lorsqu'il y a eu un premier mariage. Ceci signifie qu'on ne peut pas dire qu'une personne fait un remariage sans qu'il ait fait, avant, un mariage. En plus de cela, le remariage peut s'opérer à plusieurs reprises chez une même personne au cas où elle perd ses conjoints l'un après l'autre chaque fois qu'elle se remarie ou bien lorsque celle-ci fait beaucoup de divorces légaux. Ces deux situations ne sont pas fréquemment observées dans notre société.

Le remariage trouve ses raisons d'être dans des circonstances comme la mort d'une épouse ou d'un époux, le divorce conjugal, etc. A ce sujet, ALPES et ses collaborateurs (2007, p.180) montrent certaines circonstances où peut s'opérer le remariage: « *Dans certaines sociétés il existe également des règles de remariage (en cas de veuvage, la stérilité notamment) comme le lévirat ou le sororat, On parle de mariage secondaire.* » En ce qui nous concerne, il s'agit du remariage du veuf du milieu rural ayant perdu sa conjointe. Ce remariage fait qu'il y ait introduction de la marâtre dans l'organisation et la gestion de la famille.

1.4. Marâtre

Utilisé dans le langage courant, le terme *marâtre* désigne une femme du père, une mère qui n'est pas une mère de sang. Elle est souvent appelée la belle-mère. Dans une famille

monoparentale où il n'existe que le seul père, celui-ci peut décider de faire un remariage. Cette nouvelle femme sera appelée marâtre par rapport aux enfants de son mari. En abordant ce concept de *marâtre*, nous trouvons qu'au niveau culturel et dans les mentalités sociales, ce mot est associé à une idée de méchanceté, de férocité, de mauvaise humeur surtout à l'égard de ses beaux-enfants que ce soit des beaux-enfants issus de la polygamie ou non. A ce sujet, RODEGEM (1973, p.186) définit la *marâtre* comme « *coépouse, chez les polygames.* » Nous remarquons que la *marâtre* est la belle-mère, une coépouse chez un père polygame. A ceci, nous pouvons ajouter qu'on peut parler de marâtre lorsqu'un veuf fait un remariage. Ici, la femme est *marâtre* par rapport aux enfants issus du premier mariage en question. Il se peut que ce mauvais personnage de la marâtre ne soit pas le propre de la société burundaise à elle seule dans le monde. Mais ce qui est connu, c'est que dans la société burundaise, la marâtre est mal considérée dans ses relations avec ses beaux-enfants.

Pour le veuf qui fait son projet de remariage, la marâtre présente une importance car il la considère comme une personne qui viendrait l'aider dans la gestion de sa famille. Il est évident que le remariage implique automatiquement l'introduction de la marâtre dans la famille sauf si l'homme l'installe ailleurs. L'homme porterait le nom de parâtre par rapport aux enfants de sa nouvelle femme et la femme porterait le nom de marâtre par rapport à ses beaux-enfants. Dans notre travail, nous nous sommes intéressé à la marâtre non comme une mère des enfants du père polygame mais comme une autre femme qui a été introduite dans la famille par le veuf ayant perdu sa conjointe pour l'aider dans la gestion de la famille.

1.5. Difficultés psychosociales

Le groupe de mots *difficultés psychosociales* est composé de différents sous-concepts dont la compréhension serait conditionnée par la compréhension des deux aspects à savoir *difficultés et psychosociales.*

Le mot *difficulté* est couramment utilisé pour mettre l'accent sur le degré de délicatesse d'une chose, d'un événement, d'une action, etc. c'est-à-dire que cette situation ou cet événement n'est pas à traiter directement à première vue ; elle implique des efforts, une réflexion minutieuse et des soucis.

Dans le cas du veuvage, les hommes éprouvent beaucoup de difficultés dans l'entretien des petits enfants, dans l'organisation de la famille, dans la subvention des besoins

des enfants, etc. Dans ces conditions, ils doivent s'occuper aussi des travaux ménagers lorsqu'ils n'ont pas d'enfants capables de le faire. NAVAS et ses collaborateurs (1977, p.25) notent ceci : « *Il faut remarquer que du point de vue de l'organisation du ménage, spécialement lorsqu'il y a des enfants, le besoin d'un conjoint est plus grand chez l'homme que chez la femme.* » Ici, nous retrouvons l'idée qu'en situation de veuvage les hommes éprouvent plus de difficultés dans l'organisation du ménage que les femmes. Nous retenons que les veufs qui sont incapables de satisfaire les besoins de leurs familles peuvent être confrontés aux problèmes de désobéissance de la part de leurs enfants. Dans ces conditions, nous trouvons qu'il leur est difficile de garder cette autorité qu'ils avaient avant. La plupart de ces veufs sont ceux du milieu rural, leurs conditions d'existence sont précaires.

Le concept de *psychosocial* est également fait de la fusion de deux termes couramment utilisés dans le domaine des sciences sociales dont la *psychologie* et la *sociologie*. Ces deux termes ne sont pas utilisés de façon exclusive dans ce domaine parce qu'on peut trouver leur champ d'application dans d'autres domaines comme l'armée, l'industrie, l'école, etc. Selon ANGELS (2005, p.891-892), « *la psychologie sociale se différencie aussi bien de la psychologie qui étudierait exclusivement les organisations individuelles que de la sociologie qui privilégie l'étude des rapports entre individus et groupes pour autant qu'ils s'insèrent dans des dynamiques caractéristiques d'une société.* »
L'auteur insiste sur la différence qu'il y a entre la psychologie et la sociologie. Chaque domaine a son objet d'étude bien circonscrit. Il ajoute : « *La psychologie sociale signifie science des liens entre d'une part, les organisations individuelles des* comportements, *des sentiments, des cognitions et des perceptions et d'autre part leurs régulations sociales.* » Dans ces propos, nous trouvons l'idée que les organisations individuelles subissent de l'influence de la société dans laquelle vit l'individu, c'est-à-dire la régulation sociale.

Dans ce même ordre d'idées, MOSCOVICI cité par ALPES et ses collaborateurs (2007, p.234) indiquent que « *La psychologie sociale est une science du conflit entre l'individu et la société.* » De ce qui précède, nous trouvons l'idée qu'il y a un lien entre l'individu membre d'une société et cette dernière, ce qui montre qu'on ne peut pas étudier l'homme en l'isolant de sa société. Ainsi, BADIN (1977, p.5) note qu' « *Il y a un lien indissociable entre l'histoire personnelle du sujet et la réalité sociale au point qu'on a pu dire que le social vit en chacun de nous.* » Cette indissociabilité entre individu et sa société s'explique par une permanente influence subie par l'individu de la part de sa société par

différents processus entre autres la socialisation, l'éducation en général, les différents groupes d'appartenance, etc.

En nous référant aux différentes définitions données au sujet des concepts *difficultés* et *psychosocial,* nous pouvons dire que les difficultés psychosociales sont des obstacles venant de l'extérieur de l'individu qui viennent rendre complexe les projets, les désirs, etc. d'un individu. Normalement, quand nous rencontrons des obstacles dans l'accomplissement de nos projets, nous sommes frustrés. Notre état intérieur est en état d'alerte car nous sommes amenés à y réfléchir longtemps pour essayer de trouver une solution qui y soit adaptée.

Dans notre travail, nous avons étudié les différentes difficultés psychosociales rencontrées par les veufs remariés du milieu rural dans le projet de leur nouvelle union. Il s'agissait d'étudier les expériences vécues par lesdits veufs en tant qu'obstacles survenues lors de la réalisation de leur projet de remariage dans leur rapport avec l'entourage social.

Dans des situations de projet de remariage, fréquents sont des obstacles rencontrés par les veufs. En fait, bien que les relations familiales soient souvent troublées par l'introduction de la marâtre dans la famille, le non remariage, à son tour, risque d'être défavorable pour l'organisation et la survie de cette dernière sachant que le rôle de la mère dans la famille est considérable. De ce fait, en faisant référence aux concepts jugés importants dans notre recherche, nous avons trouvé que certains éléments culturels, la situation socio-économique de la population nationale rurale peuvent venir à l'encontre du projet de remariage du veuf de ce milieu. Ces éléments peuvent être liés à l'image qu'a la marâtre dans la société burundaise ainsi qu'à la situation socio-économique de la population rurale qui ne vit essentiellement que de l'agriculture et où la propriété foncière est d'une importance majeure.

CHAPITRE II : LA MERE ET LA MARATRE

La famille nucléaire est une institution sociale composée du père, de la mère et des enfants. Dans cette cellule familiale, il y a une certaine division du travail entre le mari et sa femme qui vise la complémentarité entre les deux partenaires conjugaux. Ici, la mort de la femme conduit souvent au remariage du veuf en vue de garder l'équilibre de la famille. Mais, il peut arriver que le remariage n'apporte pas de succès sur le plan des relations familiales, ce qui peut causer de nouveaux problèmes dans la famille.

2.1. Les différents rôles de la mère du milieu rural dans sa famille

2.1.1. Le pilier du ménage

La mère du milieu rural est le pilier de son ménage parce que ses activités sont d'une grande importance dans un pays comme le Burundi. Nous trouvons beaucoup de travaux ménagers qui sont sous sa responsabilité: c'est à elle de puiser de l'eau, de faire de la propreté du foyer, la cuisson des aliments, la vaisselle, la lessive, la préparation de la farine, etc. Elle contribue beaucoup dans la vie familiale, celle de leurs maris et de leurs enfants. Selon MAFEJE (1991, p.9), « *En Afrique au sud du Sahara, les épouses* dans *les deux descendances, subviennent aux besoins de leurs époux et enfants. Dans les sociétés agricoles, ce sont elles qui, sur le plan traditionnel, cultivent.* » Nous constatons qu'à côté de beaucoup des travaux ménagers, les femmes sont aussi responsables des autres travaux qui permettent à la famille de survivre. Ce sont par exemple, l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, etc. Ici, l'auteur montre que les femmes pourvoient aux besoins de leurs maris et de leurs enfants. De plus, en cas de la non disponibilité de leurs maris, elles sont amenées à faire plus d'activités même celles relevant de leurs maris.

Au sujet de l'aide que les femmes peuvent recevoir de leurs maris dans les travaux ménagers, peu sont les hommes qui prennent l'initiative d'aider leurs femmes. Par exemple, les hommes ne font pas la cuisson des aliments, ne s'occupent pas de la recherche du bois de chauffage, le fait de puiser de l'eau, etc. Pourtant, certaines activités comme le défrichage des terrains à labourer, l'achat des habits des enfants, etc. peuvent être facilement acceptées.

En fait, nous trouvons qu'il y a une certaine différence s'agissant des difficultés rencontrées par les femmes selon que la famille a ou n'a pas d'enfants susceptibles d'aider leurs mères. Les femmes qui n'ont pas d'enfants éprouvent plus de difficultés dans les

différentes activités à savoir les activités ménagères et les activités de production familiale. Les femmes ayant des enfants reçoivent du soutien dans leurs différentes activités. Selon MAFEJE (1991, p. 12), « les *femmes et les jeunes sont, on le sait, chargés de la production.* » Ici, nous trouvons que les femmes qui n'ont pas d'enfants pour les aider n'ont qu'à s'occuper elles-mêmes de toutes ces activités, c'est-à-dire que les femmes ayant des femmes pour les aider n'éprouvent pas les mêmes difficultés dans la réalisation des différentes activités de la famille que les autres qui n'ont pas ces enfants.

2.1.2. L'éducation des enfants

L'éducation des enfants est l'une des obligations de la famille. Ici, quand nous parlons de la famille qui doit assurer cette responsabilité, il s'agit essentiellement et en premier lieu des deux partenaires conjugaux, le père et la mère. De plus, par l'éducation, nous ne voulons pas parler seulement de la face concernant l'instruction. Il s'agit essentiellement des bonnes manières que l'enfant reçoit de sa famille en tant que premier milieu d'éducation.

Nous trouvons que la part de la mère dans l'éducation des enfants est prépondérante dès leur bas âge. En effet, dans ses relations avec les membres de la famille, l'enfant noue les premières relations avec sa mère. Cette relation entre lui et sa mère existe déjà avant sa naissance dans la mesure où des échanges à travers le cordon ombilical se font en permanence entre eux. La mère donne à l'enfant divers éléments assurant la survie de l'embryon. Mais, la relation la plus apparente et déterminante commence à la naissance avec le contact permanent avec son enfant au moment d'allaitement.

WINNICOTT (1978, p.11) montre la relation de la mère et son enfant et la part de celle-ci dans l'éducation des enfants en ces termes : « *Si les bébés de l'homme doivent finalement évoluer jusqu'à devenir les individus adultes, sains, indépendants et socialisés, il est absolument nécessaire qu'ils aient un bon départ. Dans la nature, ce bon départ est assuré grâce à l'existence d'un lien entre la mère et le bébé, grâce à ce qu'on appelle amour.* » Ici, nous constatons que le lien entre la mère et son bébé est très influant sur toute la vie de l'enfant en général y compris son éduction.

Le rôle de la mère dans l'éducation de l'enfant est essentiel. Le fait qu'elle reste à la maison pendant un temps plus ou moins long par rapport à son mari fait qu'elle s'occupe de l'éducation de ses enfants même à l'absence de son mari; elle apprend à ces enfants le savoir-être, les différentes bonnes manières à l'égard des adultes, comment saluer les gens, comment

se tenir à table, l'hygiène, le contrôle des instincts agressifs, à faire preuve de retenue, etc. bref, elle apprend à ses enfants tout ce que la société souhaite voir apparaître chez ses membres.

A travers le phénomène de socialisation, l'enfant reçoit son statut dans sa famille et est amené à savoir les rôles qui lui reviennent et qui lui correspondent. Ainsi, nous savons que l'éducation des enfants dans les familles burundaises a été et reste différente selon le sexe de l'enfant. Dans le Burundi traditionnel, l'éducation de la fille revenait en grande partie à la mère. Dans cet ordre d'idées, LDGL (2007, p.17) le montre en ces termes : « *l'échec de l'éducation de la fille était considérée comme un scandale et la mère en assumait la pleine responsabilité comme si le père de la fille n'était pas concerné.* » Aujourd'hui, nous ne pouvons pas dire que le père n'est pas concerné par l'éducation de ses filles mais ce qui est évident, c'est que les pères de familles ne sont pas aussi impliqués dans l'éducation de leurs filles que les femmes ne le font. De plus, si nous disons que l'éducation des filles revient en grande partie à la mère, ceci ne veut pas dire qu'elle s'occupe exclusivement de l'éducation des filles; nous savons également que celle des garçons constitue sa préoccupation et son action y est aussi significative.

Nous trouvons que l'action de la mère en matière d'éducation de l'enfant ne peut être contestée car elle est en contact direct et prolongé avec son enfant. Les différents soins, la propreté des enfants, l'hygiène de leurs habits, les aliments, etc. reviennent en premier lieu à la mère. En référence aux prestations de la famille dans le domaine de l'éducation des enfants, dans leur socialisation, etc., nous trouvons qu'il y a un certain « déséquilibre » entre les deux partenaires conjugaux dans ce domaine de l'éducation des enfants.

2.1.3. La médiation dans les relations intra et interfamiliales

Dans une société, la vie est caractérisée par des interactions entre ses membres. Ces interactions s'effectuent entre les différentes couches sociales. L'individu a des interactions avec les autres membres de sa famille nucléaire, de sa famille élargie et de son entourage. Ainsi, il existe de même des interactions entre différentes familles. Dans le cas des relations intrafamiliales, la mère est le pilier car elle le médiateur entre les enfants et leur père en cas des divergences entre les deux parties. Elle doit également à veiller à ce que ces relations restent bonnes dans son foyer. Pour le cas des relations interfamiliales, nous savons que la femme joue un rôle important; elle constitue un médiateur entre son foyer

et la famille de son mari, entre sa famille d'origine et celle de son mari, elle est un médiateur également entre sa famille génitrice et son foyer. Ici, le rôle de la femme dans ces relations est déterminant et ces relations résultent de l'alliance des familles par le mariage parce que le mariage présente lui-même le caractère d'allier les familles.

Dans les relations établies à l'occasion du mariage, c'est autour des deux époux et de leur foyer que se nouent ces relations. Du fait qu'elle reste à la maison, elle reçoit des visites de la part des membres de la famille du mari, de sa famille d'origine, de l'entourage, etc. Ceci fait qu'en conséquence, elle fait des visites dans sa famille d'origine, fait visiter ses enfants à leurs grands-parents, à leurs tantes, oncles, etc.
Le cas de désagrégation des relations entre la famille médiatrice et une des familles parentèles peut conduire à la paralysie des relations dans tout ce système. Dans ce cas, la femme doit se montrer forte dans le maintien de ces relations sinon ces relations risquent de devenir plus faibles.

S'il y a désagrégation ou la faiblesse des relations ou même des conflits entre sa famille et les voisins. Donc ce sont les femmes qui sont les premières à faire quelque chose pour renouveler ces relations. Comme l'indique DE LAUWE (1967, p.86), « *elles éprouvent le besoin des relations les plus suivies moins anonymes avec leurs voisins. Les mères de familles en particulier s'organisent à propos de problèmes concrets et finissent par créer de nouvelles relations amicales.* » Nous trouvons que ce sont, en premier lieu, les femmes qui interviennent dans la recherche de bonnes relations avec leur voisinage sachant qu'un foyer ne doit pas être considéré dans un état solitaire. Les raisons en sont qu'elle est en permanentes relations avec les autres familles de son entourage. Ces relations vont dans le sens de l'entraide mutuelle. Dans le domaine des activités agricoles, il y a des moyens mis en œuvre où les membres de différentes familles se regroupent au sein d'une même famille pour faire le labour en commun d'un terrain et cela se fait à tour de rôle d'une famille à l'autre jusqu'à la dernière famille: il s'agit d'*ikibiri.* Dans ce cas, le plus souvent, ce sont les femmes qui y participent et ceci a un avantage d'enrichir les relations entre les différentes familles.

De même, quand nous disons que l'éducation des enfants ainsi que leur protection reviennent en premier lieu à leurs parents respectifs, nous savons aussi une importante contribution de l'entourage en la matière. Ici, nous trouvons que la femme y intervient beaucoup. Certaines circonstances permettent également de montrer le rôle important d'une femme dans les relations interfamiliales. Par exemple, lorsqu'une voisine se rend dans les

champs loin de son domicile et qu'elle n'a pas quelqu'un d'autre pour assurer la garde de son enfant, cette femme peut laisser cet enfant chez sa voisine. A ce propos, DE LAUWE (1967, p.83) note que « *la garde des enfants pour les mères qui travaillent est un souci majeur. Des solutions fortes variées sont adoptées: pour les petits enfants quelques unes utilisent la crèche. Aussi quelques mères de familles confient leurs bébés à des voisines.* » Dans ce cas, l'enfant reçoit différents soins de la part de la voisine; celle-ci lui donne à manger, lui dorlote, joue avec lui, etc. Dans de tels cas, ce sont les femmes qui sont impliquées dans ces pratiques et ceci permet de consolider les relations entre les deux familles.

Les niveaux d'action de la femme dans les relations interfamiliales sont nombreux mais ce qu'il est important de signaler ici, c'est que la femme occupe une place importante dans le maintien et la formation des relations entre son foyer et son entourage; leur réussite ou leur échec peut dépendre profondément de son comportement.

2.1.4. L'action principale dans les activités agricoles

Au Burundi comme dans tous les autres pays sous-développés, nous n'avons pas de techniques appropriées à la pratique de l'agriculture moderne. Ce problème est le même depuis le labourage du terrain jusqu'à la récolte. Pourtant, l'agriculture reste une activité première assurant la survie des familles.

L'agriculture pratiquée au Burundi est une agriculture à faible productivité. Et dans les familles, ce sont essentiellement les femmes qui s'occupent de cette activité. Non seulement au Burundi, ceci est le cas dans le contexte africain. Il faut aussi signaler que cela a été depuis longtemps observé dans le continent africain. A ce sujet, PALA et LY (1979, p.104) indiquent ceci : « *Il nous est désormais loisible de conclure que les femmes étaient les principales productrices de denrées alimentaires dans les sociétés de la région. Invariablement, elles étaient chargées de la plus grande partie des tâches agricoles.*» Ici, nous voyons que la prépondérance de l'action de la femme africaine a été depuis longtemps présente dans la production agricole familiale.

Dans ces activités agricoles, les hommes peuvent participer mais ce qui est évident c'est que ceux-ci ne s'occupent pas de ce genre d'activités pendant un temps aussi long que les femmes le font. Ajoutons, en outre, qu'il y a des hommes qui ne participent pas à ces travaux; il revient alors aux femmes de s'occuper, seules, de ces activités pour assurer la survie de leurs familles.

En fait, les femmes ont été et reste les principales actrices dans les activités agricoles, c'est-à-dire que les hommes ne participent à des activités agricoles de la même manière que les femmes: cela peut être dû à la paresse de certains hommes qui ne veulent pas s'adonner aux activités agricoles. Cela peut résulter également de l'alcoolisme chez certains hommes et qui les poussent à partir très tôt le matin à la recherche des boissons laissant ainsi à leurs femmes les activités agricoles. A ce sujet, PALA (1979, p.160) note ceci « *A la femme reviennent tous les ouvrages pénibles quelques fois même elles remplacent leurs maris aux travaux de culture pendant que ceux-ci restent nonchalamment étendus dans leurs cases, soit à causer, soit surtout à boire du dolo.*» A côté de ce qui vient d'être noté, nous savons que certaines familles possèdent des vaches devant être entretenues; ces hommes sont souvent derrière ces animaux sur les collines ou bien partent le matin à la recherche de leur alimentation en herbes, en tronc de bananeraies, en écorces de manioc, etc.

Ainsi, NAVAS et ses collaborateurs (1977, p.34) notent que *« les questions importantes concernant la maison, le bétail et les relations extérieures sont du domaine du mari, c'est-à-dire à la femme, par contre qu'incombe l'organisation du ménage (spécialement l'utilisation de certaines récoltes et nourriture; elle n'admet pas l'intrusion de l'homme dans ce domaine.*» Ici, nous trouvons que dans une sorte de division du travail existant entre le mari et sa femme, c'est au mari que revient les questions relatives au bétail. Pour des familles ayant par exemple des vaches, les hommes prennent beaucoup de temps pour la garde de ces animaux. Dans ces familles, les femmes s'occupent seules de ces activités agricoles.

Les différentes situations de non participation effective des hommes aux activités agricoles montrent évidemment que les femmes occupent une place de choix dans la production familiale agricole. Nous signalons que cette sorte de division de travail sur la base du sexe ne manque pas d'influence dans cette non participation effective des hommes dans les travaux agricoles car il y a ceux qui y trouvent le prétexte en disant que les activités agricoles relèvent des femmes. Dans le domaine agricole, l'activité facilement effectuée par les hommes, c'est le défrichage des terrains à labourer.

2.2. La marâtre dans les relations sociales

2.2.1. Les relations avec les beaux-enfants

Dans toute société, il existe des relations s'effectuant entre ses membres. Ces relations existent déjà au niveau de la cellule familiale. C'est le cas des relations entre la mère et ses

enfants, entre le père et ses enfants, entre le père et sa femme ainsi que la relation entre frères et sœurs. Dans une famille à marâtre, il arrive le plus souvent que celle-ci ne soit pas capable de remplacer convenablement la défunte dans ses relations avec les enfants trouvés dans le foyer. Ici, nous ne parlons pas du sororat ou du lévirat car la situation est différente. En effet, le plus souvent, la marâtre apparaît comme un danger dans la famille. A ce propos, BIGANGARA (1986, p.154) note qu'« *il est reconnu que la nouvelle femme, à moins d'exception, non seulement ne s'occupe des enfants de son mari, et même les persécute, leur refuse à manger, ou leur donne de la nourriture insuffisante, leur fait subir des mauvais traitements, etc. c'est tout cela qu'on appelle aka-mukase.* »

Nous trouvons que la marâtre fait l'objet de peur dans la famille. Dans ce cas, elle ne remplit plus le rôle du leader affectif qu'est la mère envers ses enfants. Ceci peut se mélanger aux préjugés que peuvent avoir les adolescents ou même les enfants adultes issus du premier mariage. Ceux-ci peuvent la considérer comme quelqu'un qui vient pour s'emparer des biens de leur mère, quelqu'un qui vient occuper une place qu'il ne mérite pas et cela peut, en conséquence, créer un climat de haine mutuelle.

LE MOAL (1971, p.104) l'illustre de cette manière : « *Isabelle a un père de bonne volonté qui voudrait sa fille avec lui, mais la femme avec qui il est ne s'y prête pas, et Isabelle non plus, ce cas pose, on le voit en outre, le problème de remariage, légal ou non des parents.* »

Nous trouvons ici, que l'enfant et sa belle-mère se haïssaient mutuellement.

Les causes de cette haine mutuelle peuvent provenir des enfants qui réagissent en adversaires à la marâtre, ce qui peut conséquemment faire que celle-ci agisse avec méchanceté envers ses beaux-enfants. Ou bien, la marâtre peut commencer à faire preuve de méchanceté envers ses beaux-enfants et ces derniers peuvent réagir en adversaires à la marâtre. Dans tous ces deux cas les relations sont froides.

2.2.2. L'incitation à la non sociabilité entre demi-frères et demi-sœurs

L'image de rivaux que présentent les beaux-enfants aux yeux de la marâtre peut faire qu'elle les traite différemment de ses propres enfants. Ceci peut découler en premier lieu du narcissisme humain qui fait que l'homme cherche à tirer toujours les biens de son côté. Deuxièmement, ceci peut provenir de la haine envers ses beaux-enfants qui constituent ses concurrents et ceux de ses propres enfants.

BIGANGARA (1986, p.154) indique ceci : « *Une autre complication: les enfants issus de la nouvelle femme ne s'entendent pas avec les premiers. Les premiers sont favorisés par leur*

constatons que dans un même quartier, à une période donnée les prix peuvent être variables. Concernant les prix à l'intérieur du pays, ce sont les deux individus, l'acheteur et le propriétaire, qui négocient.

Aujourd'hui, ce qui est observé, c'est que la propriété foncière coûte très cher. Les paysans en prennent soin car elle est très importante dans leur vie. Consécutivement à la pauvreté qui ronge la population nationale, peu sont ceux qui sont capables d'acheter une propriété foncière. De même, le partage des terres de générations en générations entre enfants fait que les propriétés foncières héritées des parents sont « *insuffisantes* ». Dans ce cas, le veuf rencontre, souvent, des difficultés dans son projet de remariage car il y a naissance de nouveaux enfants dans la famille et de plus, les enfants ne sont pas à mesure d'acheter leurs propres propriétés foncières en complément à celles héritées de leur père.

VERDIER et ROCHEGUDE (1986, p.20) relèvent que « *si la vente de terre s'est répandue avec le développement des cultures commerciales, certaines sociétés ont réagi en l'interdisant ou en la soumettant à des conditions strictes; ici, la terre ne peut être vendue que pour des raisons d'intérêt général (Adangme du Ghana), là elle ne peut être vendue à des étrangers (Ibodu Nigéria): ou encore, considère que la vente n'est jamais définitive et que l'on peut toujours la résilier en restituant le prix.* » Au sein des familles burundaises, nous trouvons que la vente de la terre suit également des règles. En premier lieu, c'est que la vente relève de l'accord des membres de la famille restreinte. De plus, dans beaucoup de cas, on ne vend une propriété foncière à un étranger qu'après avoir constaté qu'il n'y a pas, dans la famille élargie, un individu qui veut l'acheter.

3.3.2. Le droit de succession

Le droit de succession constitue un droit important pour une personne en matière d'héritage. Ce droit permet à une personne d'avoir sa part des biens de ses parents. Pour NCUTINAMAGARA (1980, p.132), « *la succession est la transmission, pour cause de la mort, du patrimoine d'une personne trépassée à une personne vivante. C'est donc un mode d'acquérir par décès. Dans l'autre sens, la succession signifie le patrimoine. Elle porte souvent le nom d'héritage « Ibisigi » qui comprend des biens concrets, des droits et des obligations. Il comprend aussi des intérêts moraux tels que « la considération, le rang social, l'honneur, les titres du de cujus.* » Nous comprenons que la propriété foncière s'inscrit dans le cadre des biens pouvant être hérités d'une personne.

2.2.4. Les relations avec les familles parentèles de ses beaux-enfants

La nature des relations entre les familles parentèles et la marâtre dépend beaucoup de la relation existant entre les enfants du premier lit et leur marâtre. Or, nous savons que les familles parentèles essentiellement les grands parents ont une grande affection envers leurs petits-enfants. Ceux-ci souhaitent le bien-être pour leur descendance car elle permet de pérenniser et d'assurer la continuité de la famille. Selon BUREAU (2002, p.20), « *la famille est immortelle : la réalité première est la continuité du lignage. Remarquons au passage que la filiation unilatérale (appartenance de l'individu ou au lignage paternel ou au lignage maternel) est un corollaire de la notion de permanence de la famille dans le temps.* » Nous trouvons que la descendance fait partie intégrante de la famille et assure sa continuité dans le temps. Ceci montre que le bien-être de la descendance constitue une des préoccupations des familles parentèles et, des fois, les petits-enfants en reçoivent beaucoup de privilèges, des cadeaux, bref, ils sont gâtés.

Dans le cas où il existe de mauvaises relations entre les enfants et leur marâtre, les mêmes relations existent entre la marâtre et les familles parentèles. Les raisons explicatives de cela en sont que la marâtre peut accuser les membres de ces familles de partialité chaque fois qu'ils interviennent dans des différends qui l'opposent à ses beaux-enfants; elle va les accuser qu'ils sèment de la haine, de l'insolence chez les beaux-enfants à son égard.

En fait, nous trouvons que les mauvaises relations entre la marâtre et ses beaux-enfants. Ces mauvaises relations peuvent être relatives à l'héritage et d'autres peuvent être en rapport avec les problèmes de respect mutuel entre les deux parties, ces derniers peuvent, à leur tour, être liés à l'image de la marâtre dans la société. En matière d'héritage, les biens familiaux et les propriétés foncières sont des éléments les plus déterminants de cette adversité parce que chacune de ces parties voit dans l'autre un concurrent.

CHAPITRE III : CONSIDERATIONS GENERALES SUR LA PROPRIETE FONCIERE

La propriété foncière constitue aujourd'hui une question majeure dans la société burundaise et ailleurs. En effet, la possession de la propriété foncière par une personne lui confère un profil quelconque au sein de la communauté quand on la compare à ses compatriotes qui en sont dépourvus. Sachant que les terres subissent en permanence de l'influence de la part de l'action de la population qui ne cesse d'augmenter spectaculairement, nous constatons maintenant que nombreuses sont les conséquences néfastes sur cette même population.

3.1. La propriété foncière dans le Burundi traditionnel

3.1.1. Le contrôle et la gestion d'une propriété foncière

La propriété foncière a été et reste quelque chose convoitée par tous parce qu'elle procure de la vie, l'honneur, la richesse, etc. Ceci fait que son acquisition implique beaucoup de difficultés. En fait, la gestion d'une propriété foncière n'a jamais cessé d'intéresser les autorités nationales. Dans le Burundi monarchique, c'était essentiellement le roi qui était le chef suprême du pays. Il détenait le pouvoir sur tout le pays, c'est-à-dire sur sa population et sur tous les biens nationaux. Selon NSANZE (1980, p.7), *« les Barundi reconnaissaient au roi une possession universelle de tous les biens du pays : les terres arables, terres vacantes ou vierges, troupeaux. »*

Nous constatons à ce point que le roi possédait le plein pouvoir sur tout ce qui se trouvait sur le territoire sous son contrôle. Le domaine des propriétés foncières suivait le contexte général national d'alors. La gestion des terres était dans ses mains. A côté de lui se trouvaient les chefs et les sous-chefs qui avaient eux aussi un certain pouvoir sur la terre. Dans tous les cas, le roi en avait tout le pouvoir, il pouvait donner les terres libres à qui il voulait, il pouvait enlever une terre à une personne pour se l'approprier ou pour la donner à quelqu'un d'autre.

Au cours de cette période, la propriété foncière ne présentait pas encore le caractère de rareté tel qu'on l'observe aujourd'hui. Des hommes qui avaient des plus grandes propriétés pouvaient épouser plusieurs femmes en vue de l'exploitation de toutes leurs terres. Ceci était possible parce qu'il y avait encore de terres cultivables qui aidaient la population à subvenir à ses besoins. De plus, un paysan pouvait recevoir du roi une propriété foncière. A ce sujet,

NTAHOKAJA (1978, p.146) montre qu'une personne pouvait demander au roi une propriété foncière à cultiver et une autre appelé « *Ibuga* » destiné au pâturage. En nous référant à ce qui se fait aujourd'hui, il est très difficile de demander et de recevoir une propriété foncière de l'Etat et les paysans agricoles ne cultivent que de petits lopins de terres hérités de leurs parents qui, eux-mêmes, continuent de se raréfier. Ainsi, l'introduction de la marâtre dans un foyer constitue un problème sérieux parce qu'elle met au monde d'autres enfants qui partagent la « *petite propriété foncière* » familiale avec leurs demi-frères et demi-sœurs. Il y a souvent naissance de conflits fonciers entre ces deux catégories d'enfants.

3.1.2. Les conflits fonciers

La terre a depuis longtemps constitué un élément de grande valeur pour les populations et pour les Etats du monde; pour les Etats, elle constitue un des facteurs de production nationale et donc de l'accroissement de l'économie. Ceci fait que chaque pays garde ses frontières en vue de ne pas perdre une partie de son territoire. Nous trouvons que des conflits ne cessent d'éclater entre différents pays en cas de dépassement des frontières connues.

Pour la population agricole, la terre constitue une source de vie. De ce fait, un paysan n'a jamais voulu céder facilement une partie de sa propriété foncière. A ce sujet, SUGURU (2004, p.9) note ceci : « *Au Burundi, la propriété foncière a toujours suscité des litiges au sein de la population. Ces derniers sont enregistrés pratiquement dans toutes les régions du pays.* » Nous retenons que les cas des conflits fonciers ont été observés depuis longtemps. Ils continuent sinon s'accentuent aujourd'hui à cause de l'augmentation rapide de la population.

Dans le Burundi traditionnel, nous trouvons que les conflits fonciers étaient observés soit entre les paysans eux-mêmes, soit entre les sous-chefs qui se disputaient pour contrôler de grandes étendues, etc. NSANZE (1980, p.17) ajoute que *« si les champs du mwami sont réputés inviolables, ceux des voisins suivent la coutume habituelle dans le reste du pays. Des conflits de voisinage dont certains sont rapportés par la tradition orale, ont pu éclater à propos de l'utilisation du sol, de la répartition de la bouse, ou tout simplement des limites. C'est le cas de Ngayabosha de Teka.* » Ceci montre que les conflits en rapport avec la terre ont été observés au cours de la période monarchique. Personne ne voulait perdre son lopin de terre et dans le cas contraire, nous voyons que des conflits éclataient.

Aujourd'hui, monnaie courante sont les conflits fonciers au sein des familles; certains opposent les paysans entre eux au sujet des limites, entre paysans et l'Etat. Dans ces conflits, certains opposent les demi-frères et les demi-sœurs issus d'un père polygame ou issus du remariage d'un veuf. Normalement, ces différends résultent de la rareté des propriétés foncières familiales. Ces enfants luttent pour hériter de leur père le maximum possible de terre. Consécutivement à ceci, les enfants issus du premier mariage sont souvent défavorables au projet de remariage de leur père veuf.

3.2. La propriété foncière dans le Burundi moderne

3.2.1. La valeur de la terre

La terre constitue une richesse primordiale pour la survie des paysans burundais; elle donne de l'honneur à son propriétaire et le rend en quelque sorte libre. VERDIER et ROCHEGUDE (1986, p.13) montrent ceci: « *L'esclave est l'homme coupé de sa terre, qui est rattaché au clan de son maître, il n'a pas de lien direct avec la terre qu'il cultive pour le compte de son maître.* » Nous trouvons que le paysan sans terre est considéré comme esclave. Au Burundi, au moment des clients fonciers (*abagererwa*), ces derniers ne recevaient de la terre à cultiver que par les prestations et les services rendus à leurs *shebuja* exploitants « *propriétaires* » de terres. Aujourd'hui, des personnes sans terre ne vivent que de la demande des terres à ceux qui en possèdent « *suffisamment* ». Ce sont des gestes temporaires car l'octroi de ce terrain peut être valide pour une saison de culture, une année, etc. Dans d'autres périodes de culture, ces personnes sont obligées de demander ailleurs. Il faut aussi souligner que l'octroi de ce terrain par le propriétaire est souvent fait en contrepartie des services rendus à celui-ci ou contre paiement d'argent. De plus, les changements au niveau de l'augmentation de la population font que les terres se raréfient rapidement. Cette rareté des terres est l'expression d'une grande pression démographique observée ces derniers jours.

La valeur sociale de la terre est très grande car elle intervient comme élément socialement déterminant non seulement au sein de la population mais également dans l'économie du pays. VERDIER et ROCHEGUDE (1986, p.9) notent que « *le rapport à la terre, avant d'être un mode de subsistance, est pour le paysan une manière d'être et de vivre, un mode de penser et d'agir (...) la terre est un bien socialisé à double titre: sa mise en culture tisse un lien de dépendance entre générations passées, présentes et futures; son exploitation par des groupes familiaux et résidentiels crée entre eux des liens de coopération*



et de solidarité. » Nous constatons le caractère vital de la terre, son importance remarquable en matière de liens sociaux ainsi que son avantage dans le maintien de l'unité intergénérationnelle.

En fait, nous savons que toute personne a besoin d'être respectée au sein des siens et de ses biens; l'honneur que procure la propriété foncière à un membre de la famille est d'une grande importance car la possession d'une propriété foncière héritée d'un parent constitue sa vie et montre que la personne en question a une famille d'origine. Les héritiers d'une personne sont, le plus souvent, ses enfants et ces derniers peuvent être des demi-frères et demi-sœurs. Dans la plupart des cas, les demi-frères et demi-sœurs sont en conflit ouvert au sujet de l'héritage des différents biens. Sachant qu'on observe aujourd'hui des conflits fonciers entre frères et sœurs monogamiques, le remariage d'un veuf se heurte, le plus souvent, au refus de la part de sa famille essentiellement les enfants adolescents et adultes du veuf issus de la première union.

Signalons que la rareté des terres fait que les domaines nationaux protégés comme les forêts ne sont plus respectés. Beaucoup de forêts sur le plan national ont été envahies par les populations environnantes qui y pratiquent de l'agriculture dans l'illégalité totale. Il se peut que n'eût été l'action de l'Institut National de l'Environnement et de la Conservation de la Nature (INECN), beaucoup de forêts nationales seraient exposées à un déboisement massif. Nous observons la naissance de beaucoup de conflits fonciers interfamiliaux, entre l'Etat et les citoyens, entre frères et sœurs, entre demi-frères et demi-sœurs. Chez les demi-frères et demi-sœurs, les conflits fonciers sont souvent compliqués car les enfants issus du premier mariage sont, dans la plupart des cas, opposés au remariage de leur père veuf. Les conflits fonciers sont rapportés par certaines sources comme la CNTB, l'OAG, les médias. L'annuaire statistique de la justice du Burundi (2013, p. 65) montre que 69,3% de litiges jugés devant les tribunaux de grande instance sont fonciers. Toutes ces situations expliquent que la valeur de la terre est grande dans la vie de la population burundaise.

3.2.2. La dimension démographique dans son rapport avec la propriété foncière

La propriété foncière subit en permanence de l'influence de la part de l'action de l'homme. Ainsi, la pression démographique ne manque pas d'effets sur la terre en général et la propriété foncière en particulier. Parmi les principales conséquences de l'augmentation de la population, il y a l'exiguïté des terres cultivables. Cette rareté donne lieu à son tour à la surexploitation de la terre. En effet, la population manque de terre à exploiter; ceci ne permet pas la mise en jachère des terres cultivables. Cette surexploitation génère à son tour d'autres problèmes: il y a les glissements de terrains, l'infertilité des sols, l'érosion, etc.

Selon DAVID (2007, p.123), « *La première difficulté posée par la forte croissance démographique contemporaine est la préservation du milieu naturel. La pratique de l'agriculture implique fréquemment une surexploitation du milieu naturel, aux dépens des sols et de leur capacité de reconstitution, de la disponibilité en eau, des couverts végétaux et forestiers.* » Nous constatons que l'impact de l'action de l'homme sur la terre est très considérable. La croissance démographique a des effets sur les sols comme la surexploitation, la dégradation des sols, etc. ce qui provoque des conséquences néfastes sur la même population.

Au Burundi, nous trouvons qu'avec l'augmentation rapide de la population, les familles possèdent de petites étendues de terres cultivables. SUGURU (2004, p. 5) relève que « *comme d'aucuns le savent, les exploitations agricoles de la plupart des ménages burundais dépassent rarement un hectare. Cette situation résulte d'un morcellement progressif des propriétés foncières consécutif au partage entre les parents et leurs fils après leur mariage.* » En fait, l'augmentation de la population fait que les familles burundaises ont de petites portions de terres. De ce fait, les familles n'ont pas d'autres choix que d'exploiter d'année en année la petite portion de terre à leur disposition. Nous comprenons, par la suite, que le partage des terres entre frères d'une génération à une autre continue à compliquer cette situation.

L'augmentation de la population nationale peut résulter du manque de planning familial. Dans ce cas, le remariage et la polygamie peuvent en être aussi des facteurs. De même, une famille qui voit que sa propriété foncière n'est pas « *suffisante* », est souvent défavorable au remariage du père de famille. Ici, les causes sont que la naissance des demi-frères et des demi-sœurs augmente le nombre d'enfants qui héritent du père; ceci fait que si les enfants sont nombreux dans la famille, ils reçoivent de « *petites portions* » de terre. Les

familles n'ont qu'à surexploiter les petits lopins de terre d'année en année et le remariage du veuf constitue une situation problématique parce qu'il donne naissance à d'autres enfants cohéritiers par rapport à ceux qui sont issus du premier mariage.

3.3. L'acquisition d'une propriété foncière

3.3.1. L'achat

La rareté des terres fait que les gens sont fortement attachés à ces dernières. De même, la propriété foncière constitue toute la vie du paysan burundais. Son importance fait que les gens ne cessent pas de chercher à en acquérir. Nous constatons que l'acquisition de la terre peut se faire de différentes manières: il s'agit, par exemple, de l'acquisition par la transmission successorale où l'individu hérite la terre de ses parents, par l'achat lorsqu'il y a une transaction entre l'acheteur et son propriétaire ainsi que la possession de la propriété foncière parce qu'on l'a reçue de l'Etat.

Concernant l'achat des terres, cette pratique existe au Burundi. Une personne désirant acheter une propriété foncière s'entend avec son propriétaire à propos du prix. Au moment opportun de l'échange de la propriété contre l'argent, des gens en qualité de témoins sont là et ils mettent des signatures pour confirmer qu'ils sont présents au moment de la transaction. A ce moment, l'ex-propriétaire donne des documents caractéristiques de cette propriété foncière dans le cas où cette propriété a été enregistrée dans les services ayant les propriétés foncières dans leurs attributions.

En matière de loi, l'achat ou la vente d'une propriété foncière est une pratique connue au Burundi. L'article 5 des codes et lois du Burundi (2010, p. 848) stipule que « *les ventes et les locations se font au prix des tarifs en vigueur lors de la signature du contrat, sauf si celui-ci est conclu en vertu d'une option à un prix déterminé accordé par une convention antérieure.* » Nous trouvons que les ventes et les locations se font en référence aux tarifs en vigueur. Pourtant, les conditions de cette pratique telles qu'elles sont prévues par cet article ne sont pas toujours vérifiées car, aujourd'hui, ce sont les deux parties prenantes de la transaction qui s'entendent au sujet du prix qui va être donné en contre partie de la propriété foncière.

Au sujet des prix, seules les parcelles vendues par les services de l'urbanisme peuvent suivre le cours normal défini par la loi. Pour les parcelles vendues par les particuliers, nous

constatons que dans un même quartier, à une période donnée les prix peuvent être variables. Concernant les prix à l'intérieur du pays, ce sont les deux individus, l'acheteur et le propriétaire, qui négocient.

Aujourd'hui, ce qui est observé, c'est que la propriété foncière coûte très cher. Les paysans en prennent soin car elle est très importante dans leur vie. Consécutivement à la pauvreté qui ronge la population nationale, peu sont ceux qui sont capables d'acheter une propriété foncière. De même, le partage des terres de générations en générations entre enfants fait que les propriétés foncières héritées des parents sont « *insuffisantes* ». Dans ce cas, le veuf rencontre, souvent, des difficultés dans son projet de remariage car il y a naissance de nouveaux enfants dans la famille et de plus, les enfants ne sont pas à mesure d'acheter leurs propres propriétés foncières en complément à celles héritées de leur père.

VERDIER et ROCHEGUDE (1986, p.20) relèvent que « *si la vente de terre s'est répandue avec le développement des cultures commerciales, certaines sociétés ont réagi en l'interdisant ou en la soumettant à des conditions strictes; ici, la terre ne peut être vendue que pour des raisons d'intérêt général (Adangme du Ghana), là elle ne peut être vendue à des étrangers (Ibodu Nigéria): ou encore, considère que la vente n'est jamais définitive et que l'on peut toujours la résilier en restituant le prix.* » Au sein des familles burundaises, nous trouvons que la vente de la terre suit également des règles. En premier lieu, c'est que la vente relève de l'accord des membres de la famille restreinte. De plus, dans beaucoup de cas, on ne vend une propriété foncière à un étranger qu'après avoir constaté qu'il n'y a pas, dans la famille élargie, un individu qui veut l'acheter.

3.3.2. Le droit de succession

Le droit de succession constitue un droit important pour une personne en matière d'héritage. Ce droit permet à une personne d'avoir sa part des biens de ses parents. Pour NCUTINAMAGARA (1980, p.132), « *la succession est la transmission, pour cause de la mort, du patrimoine d'une personne trépassée à une personne vivante. C'est donc un mode d'acquérir par décès. Dans l'autre sens, la succession signifie le patrimoine. Elle porte souvent le nom d'héritage « Ibisigi » qui comprend des biens concrets, des droits et des obligations. Il comprend aussi des intérêts moraux tels que « la considération, le rang social, l'honneur, les titres du de cujus.* » Nous comprenons que la propriété foncière s'inscrit dans le cadre des biens pouvant être hérités d'une personne.

Dans la société burundaise, ce sont les enfants reconnus par leur père qui ont le droit d'hériter de celui-ci. Ces enfants peuvent être issus d'une femme, de deux femmes, de trois femmes, etc. l'important est d'être tous reconnus par leur père. Le droit de succession leur offre tous juridiquement le droit d'hériter de leur père. Sachant que le remariage rentre dans le cadre des facteurs qui peuvent donner lieu à l'augmentation du nombre d'enfants dans la famille, nous observons maintenant que les enfants issus du premier mariage sont, souvent, opposés au projet de remariage de leur père veuf.

Il convient de signaler qu'en matière d'héritage, nous trouvons que ce n'est pas nécessairement la mort des parents qui fait que les enfants reçoivent quelque chose des biens de ces premiers. Si nous prenons en considération ce qui se fait au Burundi, nous constatons que la plus grande opportunité en est le mariage. En fait, le mariage de l'enfant fait que les parents lui donnent quelque chose de leurs biens. Les biens à donner peuvent être différents selon qu'on est en ville ou en milieu rural. En ville, cela peut être constitué par des maisons, des voitures, de l'argent, etc. et, en milieu rural, ce sont essentiellement les vaches, les lopins de terre, les jardins, etc. Après la mort de ses parents, l'enfant qui s'est marié reçoit une part des biens restants et, dans tous les cas, les garçons constituent de « *grands héritiers* ».

3.3.3. La demande de terres à l'Etat

Aujourd'hui, à l'exception des terres relevant du domaine de l'Etat constitué essentiellement par des forêts et d'autres types de réserves nationales, les autres terres constituent les propriétés privées des tiers. En fait, une personne peut demander de la terre à l'Etat. Consécutivement à sa demande, l'Etat peut céder une portion de terre à celle-ci. Les raisons qui peuvent faire que l'Etat cède une partie de terres vacantes de son domaine sont nombreuses; il peut s'agir des cas de venir en aide aux personnes sans terres, les sinistrés de guerre ou des cas des personnes qui la demandent à l'Etat. En matière de lois, l'article 249 (p.68) de code foncier stipule ceci: « *La cession et la concession sont des contrats à titre onéreux ou gratuit par lesquels l'Etat transfère à un tiers un droit foncier portant sur une terre de son domaine privé.* » De ce qui précède, nous trouvons que l'Etat peut procéder à la cession ou à la concession des terres de son domaine à un tiers. Quand la cession à titre onéreux est consentie comme une vente, un échange ou un octroi complet et légal, le transfert de la propriété foncière est définitif. Au contraire, la concession donne au bénéficiaire la jouissance temporaire de cette terre.

Nous remarquons qu'aujourd'hui les terres relevant du domaine privé de l'Etat sont rares et l'attribution de ces dernières aux tiers par celui-ci se fait très rarement. En conséquence, bien que la propriété foncière familiale devienne de plus en plus « *petite* », seuls sont beaucoup privilégiés les travaux publics comme la construction des infrastructures publics. De plus, comme il est difficile d'acquérir une propriété foncière à cause de la pauvreté qui ronge la population agricole, la descendance compte sur l'héritage. Consécutivement à ceci, la polygamie et le remariage constituent des pratiques qui peuvent poser des problèmes au sein des familles car les enfants nés du premier mariage s'y opposent souvent; la raison étant que le remariage ou la polygamie donne naissance à d'autres enfants avec qui ils cohériteront.

Au terme du chapitre, nous avons vu que la propriété foncière constitue une source de vie pour le Murundi. Nous avons constaté également que le remariage d'un veuf peut constituer un grand problème au sein de la famille au sujet de l'héritage entre demi-frères et demi-sœurs. Nous tenons à souligner qu'en matière de recherche scientifique, certains impératifs s'imposent. A ce sujet, nous pouvons citer par exemple l'indispensabilité de montrer différents éléments constituant la démarche méthodologique suivie dans ce genre de travail. Sachant que notre travail s'inscrit dans ce même contexte, il est important de faire le point sur ces différents éléments.

CHAPITRE IV : PROBLEMATIQUE ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Dans toute recherche scientifique, il importe de montrer sa pertinence ou les raisons de sa réalisation. Ainsi, dans ce chapitre, nous avons formulé la problématique de la recherche. De même, nous avons précisé les objectifs de la recherche, la méthode et la technique de recherche utilisées pour notre étude ainsi que le déroulement du travail de terrain.

4.1. Problématique

La vie d'une personne est jalonnée de circonstances qui n'ont pas une même incidence sur celle-ci. La mort d'un proche se place parmi les circonstances génératrices de frustrations chez un être humain. La perte d'un(e) conjoint(e) fait partie des mobiles à la base du remariage. En effet, le projet de remariage peut rencontrer des contretemps lorsque son cours se tient, il ne fait pas exception parce que tout autre projet peut rencontrer ses difficultés lors de son accomplissement.

D'un côté, l'élément culturel vient, dans certains cas, montrer sa face contraignante à l'égard du projet de remariage d'un veuf et surtout celui du milieu rural; il s'agit, ici, de l'image et les différentes connotations qu'a une marâtre dans la société burundaise. Ceci se matérialise à travers certains éléments faisant partie du patrimoine culturel burundais à savoir les contes, les proverbes, les berceuses, etc. RODEGEM (1961, p.182.) cite, ici, une série de proverbes rundi relatifs à l'idée que se font les Burundais à l'égard d'une marâtre :

« Muka so agucira icobo Imana ikagucira icanzo. » : « Ta marâtre t'a préparé un piège, mais Dieu t'a préparé une voie de sortie.»

« Muka so agukunda ikora rigeze ngo rihere ngo ntumira urakuye.» : « Ta marâtre ne t'aime que pendant l'époque des travaux lourds, par après elle te reproche de manger plus que les autres. »

« Muka so ntaba nyoko agusera inturagaza akavanga n'amabuye. »: « Ta marâtre n'est pas ta mère; elle moud de la farine pour toi, mais y mélange des pierres.»

« Muka so yovyara ntiworoga. »: «Si ta marâtre a des enfants, tu ne les empoisonneras pas. »

Tous ces qualificatifs sous-entendus dans ces proverbes et d'autres éléments culturels rundi déjà cités montrent la nature de relations qui pourraient sans doute se trouver entre une marâtre et ses beaux-enfants ou son entourage; il s'agit, pour la plupart des cas, des relations

précaires et déplorables. Ces préjugés qu'a la société burundaise vis à vis de la marâtre conduit souvent les enfants, surtout adolescents et adultes issus du 1er mariage, à adopter des attitudes tendant au refus du remariage de leur père veuf. En plus de cela, l'amour qu'ont les deux familles parentèles envers leur descendance considérée comme la seule à assurer la pérennisation de la famille fait que celles-ci font tout pour la protéger et ici, il s'agit d'une sorte d'inquiétude à propos d'une maltraitance que peut subir ladite descendance en cas du remariage du veuf. Les deux familles peuvent aussi avoir comme prétexte la peur du risque de désagrégation des relations entre elles et le nouveau couple.
De cette manière, ces familles développent quelque fois des attitudes d'opposition à l'égard du remariage du veuf et ceci a des répercussions sur la vie en général du veuf et à son projet de remariage en particulier.

D'un autre côté, sur le plan démographique, on observe une augmentation paroxystique de la population nationale du Burundi, une grande croissance démographique s'opérant sans tenir compte de la disponibilité des terres alors que la superficie nationale ne bouge pas en sa grandeur. Cette augmentation de la population nationale s'effectue au fil du temps et cela se matérialise à travers les chiffres donnés par des recensements généraux de la population effectués à certaines périodes. A partir des données tirées des recensements généraux de la population faits respectivement dans les années 1979, 1990, et 2008, on observe une augmentation considérable de la population nationale. A ce sujet, nous trouvons les chiffres qui se présentent de la manière suivante : *« En 1979, la population nationale recensée s'élevait à 4.114.135 habitants. En 1990, la population nationale s'élevait à 5.631.440 habitants et en 2008, la population nationale s'élevait à 8.038.618 habitants dont 3.926.867 hommes et 4.111.757 femmes, et on a fait constater qu'il y a eu un accroissement moyen global de 2.28% par an entre les années 1990 et 2008. »* La CNTB dans son bilan d'activités s'étendant sur la période 2005-2011, donne le taux de croissance démographique annuelle *« de 3%, les projections estimant la population burundaise à 25 millions en 2050 soit un triplement en moins de 50 ans. »*

En faisant référence aux données du recensement général de la population de 2008 qui s'élevait à 8.038.618, nous voyons qu'avec une croissance démographique de 3 %, on aurait 241.159 personnes qui s'ajouteraient chaque année. Pendant les sept années, c'est-à-dire à la fin de l'an 2015, il y aurait un ajout de 1.688.113 personnes: ceci montre qu'à la fin de l'année 2015, nous aurions une population nationale qui serait estimée à 9.726.731 habitants.

Dans ce même ordre d'idées, on sait que la terre est quelque chose convoitée par tous ici au Burundi et particulièrement la population rurale qui, pour elle, la terre est source de tout, tout ce qu'il faut. Cette importance de la terre se manifeste à traves un grand nombre de conflits fonciers inter et intrafamiliaux observés ces derniers jours. Le remariage d'un veuf, par le fait qu'il donne naissance à d'autres enfants, est souvent considéré comme ce qui vient augmenter le drame au drame en matière de partage de terres entre demi-frères et demi-sœurs.

De même, la présence des enfants surtout les adolescents ou adultes dans la famille du veuf en question peut faire peur à une fille fiancée par celui-ci et le veuf risque d'être déçu à maintes reprises dans son projet de remariage. Nous ne pouvons pas oublier que certains veufs du milieu rural peuvent être contraints de faire du remariage avec des filles ayant atteint la ménopause parce que ces femmes sont supposées ne pas mettre au monde d'autres enfants. Tout ceci montre les contraintes éprouvées par celui-ci au cours de la période du projet de remariage. Sachant que le veuf est en besoin permanent de l'aide dans l'organisation de la famille, bref, dans l'accomplissement des divers travaux qui, au départ, étaient organisés et exécutés en grande partie par les deux partenaires conjugaux, tout contretemps dans son initiative de remariage ne le laisse pas indifférent, il est parfois perturbé et dérangé. Pour ce fait, dans le cadre de ce travail, nous avons étudié les difficultés psychosociales rencontrées par les veufs remariés du milieu rural dans le projet de leur nouvelle union.

Ainsi, à l'occasion de ces situations ci-haut citées et en vue d'avoir une connaissance claire non une vulgarisation des propos, des pensées prises à la volée, nous nous sommes posé la question générale de recherche suivante :

Quelles sont les difficultés psychosociales auxquelles ont fait face les veufs remariés du milieu rural dans le projet de leur nouvelle union ?

De cette question en ont découlé les questions spécifiques :

**Quelles ont été les relations entre les veufs remariés et leur environnement social au terme de leur projet?*

- Comment les enfants essentiellement adolescents et adultes des veufs et les familles parentèles ont-ils reçu cette décision des veufs de se remarier?

**Quel a été le vécu psychosocial des veufs remariés au cours du projet de leur nouvelle union?*

-Comment les veufs remariés se sentaient-ils quand ils étaient confrontés à un désaccord

permanent avec leur entourage social à savoir leurs enfants du premier lit au sujet du projet de la nouvelle union?

**Quels ont été les moyens mis en œuvre par lesdits veufs pour arriver à faire leur remariage ?*

-Quelles ont été les difficultés rencontrées par lesdits veufs dans la prise des décisions au sujet leur projet de remariage?

4.2. Objectifs

4. 2.1. Objectif général

Le travail-ci poursuivait l'objectif général d*'étudier les difficultés psychosociales auxquelles ont fait face les veufs remariés du milieu rural dans le projet de leur nouvelle union.*

4.2.2. Objectifs spécifiques

A partir de l'objectif général, nous avons formulé des objectifs spécifiques. Il s'agissait de :

-Identifier les difficultés relationnelles éprouvées par les veufs remariés du milieu rural dans leur rapport avec leur environnement social au cours du projet de leur nouvelle union.

-Découvrir les difficultés psychosociales desdits veufs au cours de cette même période de leur projet de remariage.

-Déceler les différents moyens mis en œuvre par lesdits veufs pour leur projet de remariage.

4. 3. Méthode et technique de recherche

4. 3. 1. Méthode qualitative

Dans toute recherche, le chercheur doit se fixer une série d'objectifs à atteindre à la fin de son travail. Pour arriver à ces objectifs, il doit mettre à sa disposition tous les éléments qui lui permettront d'y parvenir. Ainsi, la détermination du cheminement de recherche s'inscrit dans le cadre de la démarche méthodologique suivie dans la réalisation de l'étude. En sciences sociales, deux méthodes fondamentales sont couramment utilisées: il s'agit de la méthode quantitative qui permet de quantifier les données en fonction de leur fréquence d'apparition. De plus, en effectuant cette quantification, celle-ci permet de présenter ces données d'une manière statistique et d'aboutir à la généralisation des résultats sur l'ensemble de la population considérée.

Quant à la méthode qualitative que nous avons utilisée dans notre travail, elle permet au chercheur de mener l'exploration du phénomène à l'étude en prenant en considération toutes les données relatives à l'objet à l'étude et qui lui permettent d'arriver aux objectifs de sa recherche. Cette méthode permet de savoir comment un phénomène s'est manifesté, pourquoi il s'est manifesté, les conséquences qui en découlent, etc. L'usage de cette méthode permet de considérer l'individu dans son unicité et ici, la qualité de l'information prime sur sa quantité. De plus, l'usage de cette méthode présente un grand avantage dans le cadre de l'analyse des processus psychologiques qui sous-tendent le comportement de l'individu. Elle permet d'aborder ce qui n'est pas observable, mesurable, contrôlable dans l'immédiat. Au sujet de cette méthode, POISSON (cité par NSHIMIRIMANA 2011, p.43) indique qu' « *une recherche qualitative, contrairement à une recherche de type positiviste, laisse beaucoup de place à l'improvisation comme l'ajustement aux événements qui se produisent inopinément lors de l'investigation.*»

Ainsi, dans notre travail, nous avons privilégié la méthode qualitative pour nous rendre compte de l'ampleur du problème à l'étude, c'est-à-dire les difficultés psychosociales rencontrées par les veufs remariés du milieu rural dans le projet de leur nouvelle union. Il convient de souligner en outre que le choix de la méthode de recherche va de pair avec celui des techniques et des instruments de recherche qui lui sont appropriés pour permettre l'atteinte des objectifs qu'on s'est fixés.

4.3.2. Enquête par l'entretien semi-directif

Dans l'étude, le chercheur choisit la méthode, les techniques et les instruments de recherche qui lui permettront d'atteindre ses objectifs de recherche. Sur le plan pratique, on distingue trois types d'enquête par l'entretien, à savoir l'enquête par l'entretien directif, l'enquête par l'entretien non directif et l'enquête par l'entretien semi-directif. Pour l'enquête par l'entretien directif, l'interviewer pose des questions fermées et dirige son interlocuteur. Pour le cas de l'enquête par l'entretien non-directif, l'interviewer lance un thème et laisse l'enquêté s'exprimer librement et sans l'influencer dans ses propos. S'agissant de l'enquête par l'entretien semi-directif, l'interviewer laisse la libre expression à l'interviewé au sujet d'un thème mais, en même temps, il intervient pour demander des éclaircissements ou pour réorienter l'échange, en cas de besoin.

En fait, le choix de l'entretien semi-directif dans ce travail est relatif aux différents avantages que cette technique offre. Cette technique de recherche permet à l'interviewé de s' exprimer spontanément à propos de la situation vécue, de son expérience personnelle, etc. De plus, elle permet à l'interviewer de demander des éclaircissements à propos d'une réponse émise par l'interviewé, le cas échéant, lors de l'entretien. A ce propos, ALPES et ses collaborateurs (2007, p. 105) parlent de cette technique en ces termes : « *L'entretien semi-directif est un type d'entretien dans lequel l'enquêteur oriente par des relances de discours du sujet pour qu'il aborde (dans un ordre déterminé) un certain nombre de points définis à l'avance par le protocole de recherche; pour ce faire, l'enquêteur dispose généralement d'un guide d'entretien.* » Les différentes relances opérées lors de l'entretien semi-directif se font en vue d'atteindre effectivement les objectifs de recherche. Ainsi, dans notre entretien, nous nous sommes servi d'un guide d'entretien préparé à l'avance en vue de l'atteinte des objectifs de cette recherche. De plus, dans le souci de garder l'information avec plus d'originalité sans déformations liées à l'oubli ou à une omission éventuelle, nous avons utilisé un appareil enregistreur pour les cas MAD, VAL, PAT, NCA, KIG, KAZ et NYA. Et pour les cas NZI, KAG, BRI et KIR, nous avons noté sur le papier parce que ces derniers n'ont pas voulu que leurs voix soient enregistrées.

4.4. Population d'enquête

Les phénomènes de veuvage et de remariage ne sont pas à considérer exhaustivement du point de vue régional ou national. Ceci veut dire qu'il était difficile de mener, par exemple, une enquête d'une façon exhaustive sur tous les veufs et veuves remariés présents sur l'étendue nationale compte tenu des contraintes financières et de temps de l'étude. Dans ces conditions, notre travail a rencontré les mêmes limites. Pour cela, nous avons jugé de faire l'enquête en Commune de Bururi, localité qui nous est familière et où nous avons observé des cas de remariage des veufs. La population d'enquête était constituée de personnes ayant des caractéristiques visées par les objectifs et par la recherche elle-même. A ce propos, MUCCHIELLI (1975, p. 16) indique qu' « *on appelle univers d'enquête l'ensemble du groupe humain concerné par les objectifs de l'enquête.* »
Ces personnes sont supposées être la source d'information fiable permettant l'atteinte des objectifs.

Dans notre travail, la population d'enquête était composée par des veufs de ce milieu rural s'étant remariés. Nous n'avons pas voulu nous occuper des veufs qui sont encore en

projet pour des raisons de faisabilité et de facilité du travail. En fait, les veufs remariés sont facilement repérables et sont censés donner de l'information complète émanant de la situation vécue et s'étendant du projet au remariage; ce qui n'est pas le cas pour ceux qui en sont encore à la phase de projet. A côté du fait d'être veuf remarié, nous avons considéré des veufs qui avaient des enfants âgés de 12 ans et plus au moment de leur remariage. En effet, nous avons pris en considération ces veufs parce que ces enfants entrent en période d'adolescence. En fait, cette période est souvent caractérisée par le refus plus ou moins ouvert des jeunes des ordres des adultes pour la recherche de l'indépendance. Nous avons pris en considération ces catégories d'enfants parce qu'ils sont susceptibles de s'opposer à certaines décisions prises par les adultes en l'occurrence, ici, par leur père.

4.5. Travail de terrain

4.5.1. Préenquête

Avant de mener l'enquête, nous avons jugé bon de passer par la préenquête. En effet, l'étape de la préenquête est très importante dans une recherche en sciences humaines et sociales. Cette phase permet au chercheur de bien faire son travail de terrain. En effet, la préenquête permet à ce dernier de se familiariser avec le terrain d'enquête et de bien adapter son guide d'entretien aux objectifs de la recherche. Selon BOUDON (1969, p.33), pour le chercheur, « *la préenquête est une reconnaissance de terrain, en essayant de se débarrasser de ses idées préconçues, ou comme le disait* BACON, *de ses prénotions de manière à faire apparaitre les facteurs ou variables explicatives qu'il cherche.* » Ici, nous comprenons que la préenquête permet de donner la piste de ce qui est la réalité de terrain permettant ainsi au chercheur de se débarrasser des idées du sens commun, ce qui conduit à poursuivre les nouvelles pistes offertes par le terrain.

Au terme de notre préenquête, nous avons contacté un veuf remarié qui nous a, par la suite, indiqué d'autres cas ayant les mêmes caractéristiques que lui. En fait, la préenquête a été réalisée sur la colline Burunga de la zone Gasanda, Commune et Province de Bururi. En date du 20 avril 2014 à 13 heures et 30 minutes, nous avons contacté ce veuf remarié de ladite colline pour solliciter un dialogue afin d'avoir des informations en rapport notre sujet de recherche. La préenquête a eu lieu le 21 avril 2014. Nous nous sommes donc entretenu avec le cas A ce 21 avril 2014 à 07 heures et 25 minutes. Dans ses informations, nous avons trouvé que notre guide d'entretien nous permettrait d'atteindre les objectifs de recherche. Mais, nous

avons constaté tout de même qu'à la question qui était libellée ainsi: « *Quelle est l'image découlant de cette situation que vous donniez à vous-mêmes ?* », le sujet A a donné une réponse qui n'avait pas de lien direct avec les objectifs de la recherche. Sa réponse était la suivante: « *Ntakibazo twari dufise, gusa kuko twaba dushaka kuronka ibintu bidufasha mu buzima bwa minsi yose.* » Ce qui veut dire : « *Il n'y avait pas de problèmes pour nous sauf que nous voulions nous procurer des biens nécessaires pour nos besoins de la vie quotidienne.* » Ce même jour, nous nous sommes rendu chez le cas B qui a accepté de nous accorder l'interview que nous avons réalisée avec lui à 09heures et 10minutes. A cette même question, le sujet B a évoqué les problèmes de veuvage pour un mari. Il a répondu de cette manière : « *Vyaratugora gose wamenyereye kuba ufise uwugucanira agacanwa kuko gutekera abana ntivyankundira. Habaye ingorane kuko twaba tubanye n'abana, vyose vyaza kuri wa mushingantahe.* » Ce qui veut dire: « *Nous éprouvions beaucoup de difficultés sachant qu'on était habitué au fait que c'est la femme qui allume du feu et prépare la nourriture pour les enfants, ceci n'était pas facile pour moi. J'ai eu des problèmes car, avec des enfants, tout me revenait.* » Ici, il n'a pas évoqué des difficultés relatives à son projet de remariage qui nous intéressait dans notre travail.

Ainsi, en considérant le guide d'entretien dans son ensemble, nous avons trouvé que les informations permettraient l'atteinte des objectifs de la recherche. Quant à la question qui était libellée ainsi : « *Quelle est l'image découlant de cette situation que vous donniez à vous-même ?* », nous avons décidé de la supprimer.

4.5.2. Technique du choix des enquêtés et déroulement de l'enquête

Nous avons mené notre enquête dans la Commune de Bururi. Cette Commune s'étend sur deux régions naturelles à savoir le Mirwa dans la partie orientale et le Bututsi dans la partie occidentale. Nous n'avons pas prétendu de faire l'enquête sur toute l'étendue de ladite Commune, nous avons privilégié le fait d'avoir des données relevant de ces deux lieux géographiques. Notre enquête a eu lieu les 29 mai, 1, 5 et 8 juin 2014 dans deux zones de cette Commune à savoir la zone Gasanda des Mirwa et la zone Bururi de la région de Bututsi.

Dans le choix de nos enquêtés, nous sommes parti de veufs remariés du milieu rural que nous connaissions et qui nous ont indiqué d'autres cas présentant les mêmes caractéristiques recherchées. En date du 26 mai, nous nous sommes entretenu avec le cas KIG de la colline Burunga, zone Gasanda, Commune de Bururi qui nous a donné un rendez-vous

pour le 29 mai. Le 29, à 7 heures et 45 minutes, nous nous sommes entretenu avec KIG qui nous a fait découvrir qu'il a été interdit par ses enfants du premier lit de faire le remariage dans la maison de leur mère défunte. Après l'entretien avec KIG, nous nous sommes dirigé chez NYA, un autre cas connu de la même colline. Nous l'avons trouvé près de son domicile. Après nous avoir présenté, à 9 heures et 50 minutes, NYA a accepté de nous accorder l'entretien. NYA a évoqué des difficultés liées à l'opposition de la part de ses enfants du premier lit et de son « *ancienne* » belle-famille au sujet de son projet de remariage ainsi que les difficultés d'ordre économique face à son projet de se remarier.

En date du 1er juin, nous nous sommes rendu sur la colline de Kiganda de la Zone Gasanda. Là, nous avions connaissance d'un cas MAD. Nous sommes arrivé à son domicile à 9 heures et nous l'avons trouvé à la maison. Nous nous sommes présenté et nous avons précisé le but de notre visite. Celui-ci a vite compris et à 9 heures et 7 minutes, nous nous sommes entretenu. De sa part, MAD a relevé le partage précipité de la propriété foncière réclamé par ses enfants du premier lit. Sachant que nous ne connaissions pas beaucoup de gens de cette colline, nous lui avons demandé de nous indiquer d'autres cas comme lui. Celui-ci nous a révélé d'autres cas dont NCA de cette même colline. Tout de suite, nous nous sommes rendu chez lui et ce dernier, puisqu'il faisait ses travaux de menuiserie, il nous a dit d'attendre jusqu'à 14 heures. Nous avons attendu et à 14 heures et 10 minutes, nous nous sommes entretenu. NCA a abordé le fait qu'il y a eu deux prises de position de la part de ses enfants du premier lit. Parmi ces enfants, il y a ceux qui se sont opposés au remariage de NCA. Il a aussi indiqué le partage précipité de la propriété foncière.

En date du 5 juillet, nous avons été à Bururi, c'était le jour pour le marché. Nous ne connaissions pas grand monde là-bas mais nous avons demandé à une connaissance qui y travaillait de nous aider. Ce dernier s'est adressé à un tailleur qui nous a conduit chez le cas BRI lui-même tailleur natif de la colline Bururi, zone et commune Bururi, c'était à 8 heures et 40 minutes. Nous nous sommes présenté et BRI a accepté de nous livrer des informations à 8heures et 50minutes sans problème. BRI a évoqué l'altération des relations avec son «*première*» belle famille ainsi que les difficultés des fiançailles relevant de ses enfants de premier lit. A cette occasion, nous lui avons demandé de nous montrer d'autres cas à sa connaissance. Celui-ci a appelé un de ses amis KAG, lui-même veuf remarié qui était venu au marché. BRI nous a présenté et a raconté à KAG ce que nous cherchions. C'était à 9 heures et 55 minutes, KAG colline Mugozi, zone Commune et province de Bururi nous a accordé l'entretien. KAG a évoqué les difficultés relatives à la pauvreté et à la propriété foncière en ce

que les enfants du premier lit ont réclamé un supplément. Sachant que c'était le jour pour le marché, il y avait un cas KIR de la colline Gisanze, Zone et Commune de Bururi qui était venu acheter des oranges pour les revendre. Celui-ci déposait chaque fois des oranges chez BRI. A son arrivée chez BRI, Celui-ci nous a fait savoir que KIR était lui aussi un veuf remarié. BRI nous a aussi présenté à KIR car c'était son ami. Ainsi, KIR nous a demandé d'attendre pour qu'il puisse terminer son travail. Nous nous sommes entretenu avec KIR à 11 heures et 10 minutes. KIR nous a fait découvrir son heurt à des difficultés d'ordre économique liées au fait que, seul son travail journalier faisait survivre sa famille.

Sachant que c'était le jour pour le marché, le tailleur qui nous avait conduits chez BRI a vu un autre cas NZI de la colline Tongwe, Zone et Commune de Bururi. Il nous a demandé si nous avions terminé et nous lui avons répondu que nous avions besoin d'autres. Il nous a montré NZI et nous l'avons approché. Il a, par la suite, accepté de nous accorder cet entretien. C'était à 13 heures et 32 minutes. NZI a relevé l'altération des relations avec son entourage et ses amis en particulier ainsi que les problèmes liés à la situation économique. En date du 8 juin 2014, nous nous sommes rendu sur la colline Rukanda de la Zone Gasanda, Commune de Bururi, nous nous sommes entretenu avec les cas KAZ, PAT et VAL respectivement à 8 heures et 5 minutes, à 9 heures et 3 minutes et à 9 heures et 55 minutes. Ce jour du 8 juin, nous nous sommes rendu chez un cas KAZ qui nous a été révélé par un habitant de la même colline. Celui-ci nous a fait savoir d'autres cas dont PAT et VAL. Pour le cas KAZ, dans son projet de remariage, il a été dérangé par le fait que sa première femme à qui il s'était remarié, a quitté le foyer. Nous avons trouvé que ceci n'était pas en rapport avec notre thème de recherche. Les deux derniers cas PAT et VAL n'ont pas aussi apporté grand-chose pour notre étude. Par exemple, PAT a dit qu'il n'a pas éprouvé de difficultés dans son projet de remariage par le fait qu'il a épousé une sœur de sa première femme. Pour VAL, il a évoqué seulement les difficultés économiques qui étaient déjà évoquées par d'autres. Il s'est, ensuite, accordé avec PAT qu'il a épousé la sœur de sa première femme.

En nous référant sur les données de KAZ, PAT et VAL, nous avons décidé d'arrêter l'enquête. Ainsi, nous avons considéré les données des huit premiers enquêtés parce que les propos des trois derniers enquêtés n'ont pas présenté un apport complémentaire quant à notre étude. Selon MAYER et OUELLET (cités par NSHIMIRIMANA 2011, p.54), « *l'échantillon est constitué de façon finale lorsque la collecte d'informations n'apporte plus aucune idée nouvelle à celles qui ont été déjà trouvées.* »

En somme, les questions du guide d'entretien nous ont permis de nous rendre compte des difficultés relationnelles éprouvées par les veufs remariés du milieu rural avec leur entourage dans le projet de leur nouvelle union. Les questions du guide d'entretien nous ont permis aussi de nous rendre compte des difficultés économiques rencontrées par ces derniers pendant cette période, de savoir leur impact sur le vécu psychosocial de ces derniers ainsi que les moyens mis en œuvre par lesdits veufs pour la réalisation de leur projet de remariage. Ce sont ces résultats qui ont fait l'objet de l'interprétation dans notre étude.

DEUXIEME PARTIE :

PRESENTATION, ANALYSE DES DONNEES ET INTERPRETATION DES RESULTATS DE LA RECHERCHE

CHAPITRE V : PRESENTATION DES CAS

Dans ce chapitre, nous avons indiqué les cas qui ont fait objet de notre étude. Cette étape a concerné l'identification de nos enquêtés en présentant les caractéristiques de chacun. Elle nous a permis de rendre accessible aux lecteurs et à nous-mêmes de la relation existant entre ces caractéristiques et le thème de recherche nous permettant ainsi d'avoir une idée sur le lien entre les informations reçues des enquêtés et le sujet de recherche.

5.1. Cas BRI

Veuf remarié du milieu rural et tailleur, BRI est un homme de plus ou moins 65 ans. Il vit actuellement sous le même toit familial avec sa deuxième femme du remariage et ses deux enfants issus tous du remariage dont un garçon et une fille. Aujourd'hui, ses enfants issus du premier mariage sont tous mariés.

BRI a perdu sa conjointe en 1987; il avait onze enfants tous célibataires. L'aîné de la famille était élève de la 3ème année secondaire. Son premier remariage a eu lieu quatre ans plus tard, c'est-à-dire en 1991. Après trois ans, sa femme a quitté le foyer sans aucun enfant issu de cette union et, un an après, en 1995, il s'est remarié officiellement à une autre femme avec qui il vit aujourd'hui. Au premier remariage, il vivait avec ses cinq enfants célibataires du premier lit et les autres étaient déjà mariés. Aujourd'hui, BRI vit sous le même toit familial avec sa femme du remariage et ses deux enfants issus de cette troisième union, dont un garçon et une fille, élèves de la dixième année.

Le projet de remariage de BRI n'a pas été facile compte tenu des difficultés relationnelles et économiques qu'il a rencontrées. En effet, BRI indique qu'il y a eu désagrégation des relations avec ses propres enfants issus du premier mariage car ces derniers ne voulaient pas que BRI se remarie. Corollairement à cela, BRI a regretté des relations qui se sont installées dans la famille. Il ajoute des conseils dans son témoignage : « *(...) ni co gituma uwo bishikiye yobigira, uwundi ntiyoca ku nkonko. Ni co gituma bigoye cane kurongora uwugira kabiri kuko bizana ingorane mu muryango.* »

Ce qui signifie : « *(...) c'est pour cela qu'une personne, dans ces conditions, peut le faire parce qu'il n'a pas d'autres choix. Sinon, pour une autre personne qui n'est pas dans cette situation, elle ne le ferait pas forcément par prétexte. Il est difficile d'épouser une nouvelle femme parce que cela est source de problèmes dans la famille.* »

BRI indique qu'il est difficile de faire le remariage car cela constitue une source de

désagrégation des relations au sein des familles. L'enquêté indique qu'il ne l'a fait que par le manque de choix et qu'il faut le faire avec plus de prudence comme quelque chose qui engage toute la famille et toute la vie future. BRI est actuellement nostalgique des relations du passé qui existaient dans sa famille avant son remariage entre lui et ses enfants du premier lit.

5.2. Cas KAG

Veuf remarié du milieu rural, KAG est agriculteur et âgé de plus ou moins 60 ans. Il vit actuellement avec ses quatre enfants dont deux du premier lit et deux autres issus du remariage. Les enfants issus du premier mariage sont adultes, c'est-à-dire un garçon enseignant à l'école primaire et une fille de la 2ème LP. Les enfants issus du remariage sont des filles dont la dernière est écolière en 4ème année. Donc, KAG vit sous le même toit avec ses quatre enfants et sa deuxième femme du remariage. Pour le cas KAG, il n'a pas construit une nouvelle maison pour son remariage.

KAG a perdu sa première épouse en 1999. A cette époque, il avait huit enfants parmi lesquels quatre garçons et quatre filles. Deux de ses garçons étaient pères de familles et deux autres filles étaient mariées. Il a fait son projet de remariage trois ans après le décès de sa première femme, C'est-à-dire en 2002 et cela d'une manière officielle. Aujourd'hui, cela fait sa douzième année de vie de remariage. Le projet de son remariage a été caractérisé par des difficultés relevant de la pauvreté et des soucis de KAG d'avoir ce qui l'aiderait dans la préparation de son remariage. Ceci apparaît dans le témoignage de KAG qui indique : « *Twari mu bukene ariko twavyifashemwo neza mu kubandanya imirimo yacu. Nta bibi twiyumva ariko twari dufise umwitwarariko wo kuronka ibizodufasha mu rubanza kugira ngo rugende neza.* »

Ce qui signifie : « *Nous vivions dans la pauvreté mais nous nous sommes débrouillé dans cette situation en continuant de faire nos travaux. Nous ne nous sentions pas mal mais nous étions préoccupé par la recherche de ce qui nous aiderait pour l'organisation des cérémonies.*» En montrant les difficultés auxquelles a fait face KAG dans son projet de remariage, il a évoqué, non seulement les difficultés relatives au manque des moyens matériel et financier mais également il a rapporté d'autres difficultés relatives à la propriété foncière en ce que ses enfants du premier lit lui en ont demandé un supplément.

5. 3. Cas KIG

KIG est un veuf remarié du milieu rural, agriculteur âgé d'environ 60 ans. KIG vit avec sa femme et ses sept enfants dont cinq du premier lit et deux issus du remariage. Cependant, KIG ne vit plus sous le même toit familial avec ses enfants du premier lit car ces derniers n'ont pas accepté que la marâtre vienne vivre dans la maison de leur mère défunte. Pour cela, KIG a été obligé de construire une autre maison dans laquelle il vit actuellement avec sa deuxième femme et ses deux enfants issus du remariage.

KIG a été veuf en 2009, il avait neuf enfants dont deux garçons et deux filles qui étaient mariés et ayant à leur tour des enfants. Les cinq autres enfants étaient célibataires et âgés tous de plus de 15 ans. Il s'est remarié en 2010 et cela d'une manière officielle, cela fait aujourd'hui sa quatrième année de vie de remarié. Pour ce qui est de son projet de remariage, il affirme que c'est une contrainte, qu'on fait cela parce qu'on n'a pas de choix. Ceci transparaît dans son témoignage : *« Erega umuntu arapfa kubikora kubera ko ahuye n'ingorane gusa, ntugire ngo ivya nyuma n'ivya kare biza bisa. »*

Ce qui veut dire : « *Ainsi, on n'a pas de choix, on doit le faire seulement parce qu'on a rencontré des problèmes, sinon, le mariage et le remariage ne sont pas les mêmes.* » Ici, nous remarquons qu'il y a une différence en comparant le mariage et le remariage. Pour lui, le projet de remariage renferme beaucoup de difficultés. KIG ajoute : *« (...) Hama rero mbona kuja kurondera uwundi mugenzi. Ariko icasubiye kumbabaza ni uko basubiye kungora ngo sindongorere mu nzu ya nyina. »*

Ce qui veut dire : « (...) *Dès lors, j'ai trouvé l'occasion de chercher une autre femme. Mais ce qui m' a rendu triste, c'est qu'ils m'ont interdit, par la suite, de me remarier dans la maison de leur mère défunte.* » Pour ce qui est du remariage de KIG, il y a une certaine opposition de la part des enfants du premier lit en ce que ceux-ci lui ont fait subir d'autres dépenses de construire une autre maison en lui interdisant de faire le remariage dans la même maison où il a fait son mariage. Ceci rentre dans le cadre des contraintes évoquées par KIG. Il se peut que cela tienne compte des conditions et des circonstances de réalisation de chacun de ces phénomènes qui sont tout à fait différentes. Ainsi, des situations pareilles peuvent entraîner des soucis car le fait d'être pessimiste envers quelque chose qu'on veut réaliser montre cette ambivalence dans laquelle un veuf peut vivre lors de son projet de remariage.

5.4. Cas KIR

KIR est un veuf remarié du milieu rural de la colline Gisanze âgé de plus ou moins 45 ans. Il vit avec sa deuxième femme du remariage avec ses sept enfants dont quatre issus du premier mariage et trois issus du remariage. KIR a perdu sa femme en 2006 au mois de janvier. Pendant cette période, KIR avait cinq enfants tous célibataires, garçons et filles. KIR vit normalement de l'agriculture. A côté de cela, il s'engage, des fois, dans le petit commerce dont la vente d'oranges et de mandarines. Il a fait son remariage à peine huit mois après la mort de la première femme et son remariage a été officiel. Aujourd'hui, il a huit enfants dont un marié et une fille qui est fiancée, pour dire qu'il vit actuellement sous le même toit familial avec sept enfants.

Le projet de remariage de KIR a été caractérisé par des difficultés d'ordre économiques, social et des préoccupations à propos de ce qu'allaient devenir les relations futures dans la famille. De ces relations, KIR témoigne ceci : « *Naratinya ko umuntu w'umugore ku bana ativyariye birashobora kugora. N'ababanyi barandemesha ko ata ngorane.* »

Ce qui signifie : « *J'avais peur qu'il pouvait y avoir des problèmes pour une femme devant des enfants qu'elle n'a pas enfantés elle-même. Ce sont des voisins qui m'ont encouragé me disant qu'il n'y a pas de problèmes.* » KIR, dans son projet de remariage, ne se sentait pas à l'aise car il avait peur que la femme qu'il allait épouser pourrait ne pas vivre dans de bonnes relations avec ses enfants issus du premier mariage. Dans cette situation, il a été encouragé par ses voisins.

5.5. Cas MAD

MAD est un veuf remarié du milieu rural, agriculteur, il est âgé de plus ou moins 65 ans. MAD vit actuellement sur la colline Kiganda avec sa nouvelle femme du remariage et sans aucun enfant issu de cette nouvelle union. MAD a fait son remariage dans la même maison où il avait vécu avec sa première femme défunte. Le couple vit avec le cadet de la famille du premier lit. Ce dernier est un célibataire âgé de plus ou moins 30 ans. A côté de la maison de MAD se trouve érigée une autre maison, l'habitation de son fils aîné qui héberge toute sa famille.

MAD a perdu sa première femme en 2009. En ce moment là, la famille comptait six enfants dont trois filles toutes mariées et trois garçons parmi lesquels deux étaient mariés et le cadet célibataire. Son remariage a été officiel et a eu lieu deux ans plus tard en 2011. Son remariage s'est heurté à beaucoup d'inquiétudes et de doutes quand il considérait les réactions latentes de ses enfants en ce qui concernait son projet. Ceci transparaît dans ces propos : *« Icipfuzo bari bafise ntawokimena mu nda yabo ariko kuri bo babona yuko umuntu atorondera uwundi mugore kuko bagira bati aho aronderera uwundi tuzoba tunyazwe rya tongo rya Mama ariko baca boberwa yuko nyina nawe ata tongo yazanye. Itongo ahakuru rirondera umugabo, riri ku mugabo. None bamaze kwipfuza ngo rya tongo rya Mama aba ari icipfuzo kibi kuko baba bagomba yuko bashikira rya tongo rya nyina wewe ata tongo ufise. »*

Ce qui signifie : « *On ne pouvait pas deviner leurs vœux. Mais, ils voulaient que je ne me remarie pas car ils pensaient que quand je me remarierais, ils perdraient la propriété foncière de leur mère défunte. Pourtant, ils ont oublié qu'il n'y a pas de propriété foncière apportée par leur mère. La propriété foncière est en grande partie recherchée par le mari, elle est la propriété du mari. Alors, quand ils parlent « la propriété de notre mère », vous comprenez que c'était une idée déplacée car ils voulaient être en possession de toute la propriété foncière et que moi, je ne devrais plus en avoir.*» Pour MAD, ce sont essentiellement les questions en rapport avec la propriété foncière qui étaient source de problèmes pouvant constituer une entrave pour son projet de remariage. En prenant en compte des réactions de ses enfants issus du premier mariage qui disaient que toute la propriété foncière leur revenait, MAD considérait cela comme un problème pour son projet de remariage et pour la vie familiale présente et future.

Il transparaît dans ses propos une discordance au point de vue perception du remariage entre les enfants et le père au point que MAD pouvait juger ses enfants comme étant de mauvaise foi à son égard. En vue de minimiser la tension dans la famille et à la demande de ses enfants, MAD a procédé à la cession et à l'ajout en matière d'héritage de la propriété foncière à ses enfants. Il l'a fait également pour les autres biens et s'est réservé sa part qui l'aide aujourd'hui avec sa nouvelle femme.

5.6. Cas NCA

NCA est un veuf remarié du milieu rural. Aujourd'hui, il est âgé de plus ou moins 60 ans. NCA vit avec ses enfants et aujourd'hui, il a trois enfants issus de son remariage dont

deux garçons et une fille tous célibataires. NCA vit également sous le même toit familial avec ses quatre enfants issus de son premier mariage dont deux garçons et deux filles tous célibataires. La cadette de ces derniers est élève de la 8ème année secondaire. A côté de son domicile, se trouvent les foyers de ses deux fils mariés.

NCA a perdu sa première femme en 1997 lorsqu'il a dix enfants garçons et filles. Parmi ses enfants du premier lit, il y a ceux qui étaient mariés et ceux qui étaient célibataires. Il a attendu deux ans pour se remarier, c'est-à-dire en 1999 et cela a été d'une manière officielle. Au moment du remariage, cinq de ses enfants étaient mariés. Cinq autres enfants étaient célibataires dont deux garçons et trois filles. NCA vit de l'agriculture et de la menuiserie.

Le projet de remariage de NCA n'a pas été facile car, au cours de cette période, il a rencontré des désaccords plus ou moins ouverts de la part de ses enfants au sujet de ce projet. Ici, certains de ses enfants de premier lit n'ont pas été contents de cette décision de leur père de se remarier comme cela transparaît dans ce témoignage : « *Abana banje ico gihe twari tubanye neza mugabo negereje kurongora narabasiguriye nti ngomba kuja gucagura bane banje. Hanyuma ntibashimye kubimbarira nka neza. Ikitatunezereje mu bana banje ni uko bamwe batanezerewe n'uko ngira ndongore ariko abandi ntaco babibonyemwo.* »

Ce qui veut dire : « *Pendant ce temps là, je vivais en bons termes avec mes enfants. Mais, dans la période où j'allais me remarier, je leur ai expliqué que j'allais me fiancer. Ils n'ont pas voulu l'accepter. Ce qui ne m'a pas plu, c'est que certains de mes enfants n'ont pas été contents du fait que j'allais me remarier mais d'autres n'y ont vu aucun mal.* »

Dans son projet de remariage, les principales entraves rencontrées par NCA relèvent du fait que certains de ses enfants issus de son premier mariage se sont opposés à son projet. Dans ces conditions, une telle opposition est souvent en relation avec la propriété foncière. En fait, les enfants issus du premier mariage ne veulent pas que le père se remarie parce que le remariage engendre la naissance d'autres enfants avec qui les premiers entreront en compétition en matière d'héritage.

5.7. Cas NYA

NYA est un veuf remarié du milieu rural âgé de plus ou moins 55 ans. NYA est agriculteur et habite avec sa deuxième femme et ses deux enfants issus du remariage et vivent tous dans une nouvelle maison construite à l'occasion du remariage. En fait, les enfants issus du premier lit ont refusé à leur père de faire le remariage dans la maison de leur mère défunte,

ceci l'a poussé à construire une autre maison dans laquelle il vit actuellement avec sa femme et ses deux enfants. A côté de lui vivent ses trois enfants issus du premier mariage. Ceux-ci partagent la cour domestique avec leur père NYA.

NYA a perdu sa première femme pendant la crise de 1993 où il a perdu neuf membres de sa famille dont sa femme et où il a perdu aussi une grande part de ses biens pillés comme d'aucuns ont été victimes des méfaits de la guerre. Lorsqu'il faisait son projet de remariage, NYA avait trois enfants tous célibataires et le plus âgé d'eux avait 15 ans. Aujourd'hui, le dernier de ces trois enfants issus du premier mariage est élève de la dixième année. Son remariage a eu lieu en 2000 et cela d'une manière officielle. Aujourd'hui, cela fait sa quatorzième année de remariage avec au total cinq enfants dont trois du premier lit scolarisés au secondaire et deux issus du remariage qui fréquentent l'école primaire.

NYA dans son projet de remariage, n'a pas éprouvé de facilités parce que ses trois enfants n'ont pas été d'accord avec ce projet de leur père. De même, le fait qu'il a perdu tous ses biens pendant la guerre, lui a causé des difficultés d'ordre économique dans son projet de remariage. La réussite de son remariage a résulté du soutien dont il a bénéficié de ses voisins et de ses amis depuis le projet jusqu'à sa réalisation. Voici ce qu'il témoigne avoir vécu pendant cette période : *« Jewe muri uwo mugambi ibintu vyarangoye cane mfashwa n'abagenzi mu kurondera uwundi mugenzi no kumukwa ndamukwa duhejeje gukwa turandikwa muri Leta. Hanyuma duhejeje kwandikwa vyaciye kure kubera nari napfakaye. »*

Ce qui veut dire : « *Dans ce projet, j'ai éprouvé beaucoup de difficultés. J'ai été aidé par mes amis dans la recherche d'une nouvelle femme et j'ai même versé la dot. Après avoir doté, nous nous sommes fait inscrire dans l'état civil et après, cela a été difficile parce que je n'avais pas de moyens du fait de mon état de veuvage.* » Ici, nous trouvons également que la situation de veuvage influence beaucoup pour ce qui est des difficultés rencontrées pendant la période du projet de remariage car qui dit veuf dit qu'il y a un certain manquement sur le plan moyens matériel et financier et particulièrement pour les veufs du milieu rural. C'est dire que NYA vivait la pauvreté qui ne le favorisait pas pour son projet de remariage.

5.8. Cas NZI

NZI est un veuf remarié du milieu rural vivant de l'agriculture, âgé de plus ou moins 40 ans. Il vit actuellement sur la colline Tongwe avec sa deuxième femme du remariage et avec ses sept enfants tous célibataires et sous le même toit familial. Lui, il n'a pas été obligé de construire une nouvelle maison à l'occasion de son remariage.

NZI a perdu sa première femme en l'an 2010. Jusqu'alors, il avait six enfants tous célibataires et parmi lesquels un garçon de 12 ans et une fille de 13 ans. Il a fait son remariage deux ans après le décès de sa première épouse. Concernant son projet de remariage, NZI n'a pas évoqué des difficultés relevant du refus ouvert de la part de ses enfants du premier lit au sujet de son projet mais il s'est heurté à des difficultés économiques survenues dans sa réalisation. Il le souligne dans ces propos: *« Ibitanezereje ni uko nari mfise uburyo buke, ubukene. Hari abatanezerewe, abo nari natumiye muri « comité » nta n'umwe yahageze. Abamfashije baramfashije mugabo kandi ntibamfashije kunkwera. N'ubu ndacafise ideni. »*

Ce qui veut dire : « *Ce qui nous a choqué c'était que nous n'avions pas de moyens financiers, je vivais dans la pauvreté. Aucun membre du comité de mon remariage ne s'est présenté. Il y a ceux qui m'ont aidé, cependant, ils ne m'ont pas aidé pour la dot. Jusqu'à maintenant j'en enregistre une dette.* » Ici, NZI montre que les difficultés économiques ont caractérisé la période de son projet de remariage. En face de cette difficulté, il a été surpris par l'absence massive des membres du comité de son remariage et il a dû contracter une dette qui, jusqu'à maintenant, n'est pas encore totalement remboursée.

En somme, les entretiens avec nos enquêtés nous ont permis d'avoir accès aux informations relatives aux difficultés psychosociologiques auxquelles ont fait face les veufs remariés du milieu rural dans le projet de leur nouvelle union. Nous avons constaté que la mise en cause des relations a été observée dans différentes familles et cette désagrégation a souvent vu le jour à l'occasion du projet de remariage desdits veufs ainsi que les difficultés économiques. Cette désagrégation des relations s'est manifestée entre le veuf et son entourage social en général et en particulier entre lesdits veufs et leurs enfants issus du premier mariage.

CHAPITRE VI : L'ALTERATION DES RELATIONS ENTRE LE VEUF ET SON ENTOURAGE SOCIAL

La vie est en général caractérisée par des interactions qui s'exercent entre les êtres vivants. Chez les êtres humains, les relations sociales sont les plus déterminantes pour le bien-être à l'intérieur de cette espèce. Dans le cadre restreint, ce sont les relations familiales les plus prononcées, c'est-à-dire les relations entre les parents, les relations parents-enfants, les relations enfants-enfants ainsi que les relations de voisinage. Dans ce contexte, des conflits peuvent éclater et entraîner ainsi la désagrégation de ces relations. Pour le cas des veufs en projet de remariage, cette désagrégation des relations avec leurs enfants du premier lit s'observe souvent.

6.1. Les relations de mésentente avec les enfants du premier lit

Les descendants essentiellement les enfants sont les membres de la famille nucléaire. Ils sont concernés par les relations se développant dans la famille en tant qu'acteurs dans ces relations avec leurs parents. Dans le cas du projet de remariage d'un père veuf, il peut y avoir une mésentente par opposition provenant des enfants du premier lit ou par d'autres moyens tendant à ne pas accepter ledit projet en l'occurrence par la réclamation précipitée de l'héritage, la demande d'un supplément de terre à leur père veuf, etc.

6.1.1. L'opposition au remariage du père veuf

Le remariage d'un veuf n'est pas toujours perçu d'un bon œil par l'entourage de celui-ci. Bien que ne relevant pas de la polygamie, dans ce projet, les veufs rencontrent des difficultés relatives au refus et à l'opposition de leurs enfants du premier lit qui ne veulent pas que leurs pères veufs se remarient. A ce sujet, des enquêtés évoquent avoir fait face à l'opposition de la part de leurs enfants issus du premier mariage et ce, depuis le projet. NYA le souligne en ces termes : « *Jewe harabaye ingorane mu kugira abana bemere ko ndondera uwundi mupfasoni, kubera ngo noba ndamushize mw'itongo risiga nyina. N'ubu nya bana barankuye mu nzu isiga nyina nya nzu nayo ni iyo, baca baranyirukana nubaka iyindi.* »

Ce qui signifie : « *Il s'est posé des problèmes pour que mes enfants acceptent que j'épouse une autre femme, soi-disant que j'allais installer la nouvelle femme dans la propriété foncière de leur mère défunte. Même maintenant, ces enfants m'ont chassé de la maison de leur mère. Cette maison c'est celle là et j'en ai construit une autre.* » NYA indique que son projet de

remariage a été caractérisé par des problèmes qui pesaient lourds sur lui parce que ses enfants du premier lit n'ont pas accepté son projet de remariage en s'y opposant et en le faisant sortir de la maison, ce qui l'a obligé à se construire une autre maison.

Pour BRI, les relations entre lui et ses enfants du premier lit se sont altérées pendant la période de son projet de remariage. Il indique cela en ces termes : « *Nta bucuti bwiza bwahabaye, vyatumwe n'ababanyi babo bavuga ko uwo mugore aje kurya ivya nyina atabirondeye.* »

Ce qui veut dire : *« Il n'y a pas eu de bonnes relations. La cause en a été que leurs voisins leur disaient que la femme venait consommer ce qui relevait de leur mère défunte alors qu'elle n'y a pas contribué.* » Pour BRI, le projet de remariage a été rendu difficile par son entourage. Des faux conseils donnés à ses enfants de premier lit ont fait que ceux-ci considèrent sa femme comme celle qui vient prendre ce qui leur revenait.

Le problème d'opposition au projet de remariage est souvent évoqué comme principale controverse au projet de remariage des veufs du milieu rural. Quant à NCA, celui-ci indique avoir fait face à cette entrave parce que ses enfants n'ont pas été tous d'accord pour ce projet, ce qui les a poussés à vouloir s'y opposer comme il l'indique dans ses propos : « *Ikitatunezereje mu bana b'iwanje ni uko bamwe batanezerewe n'uko ngira ndongore ariko abandi ntaco babibonyemwo.* »

Ce qui signifie : « *Ce qui ne nous a pas enchanté, c'était que certains de mes enfants n'ont pas été contents du fait que j'allais me remarier mais d'autres n'y ont trouvé aucun problème.* » Pour le cas NCA, nous trouvons que parmi ses enfants du premier lit, il y a eu divergence au sujet de son remariage. Certains se sont opposés au projet de remariage de NCA. Dans ces conditions de désaccord des enfants du premier lit, les veufs NYA, BRI, NCA montrent que la situation a été délicate pour eux et ils ont alors cherché à fournir des efforts pour la surmonter.

Pour ce qui est du désaccord entre parents veufs et enfants issus des premières unions, ceci résulte des vœux de chacune des parties prenantes. Dans ces conditions, il y a divergence des points de vue, chacune des parties perçoit cela en fonction de ce qui l'avantage. Selon HARVARD BUSINESS REVIEW (2001, p.5), « *parfois le désaccord intervient parce que plusieurs personnes n'ont pas la même définition d'un problème, ne détiennent pas les mêmes éléments d'informations, reconnaissent ou dénient à certains faits la valeur d'informations ou*

encore n'ont pas la même perception de leurs responsabilités ou autorités respectives. » Ici, le père veut se remarier parce que cela lui convient. Pour lui, le remariage est nécessaire pour la relance de la bonne marche de la famille tandis que ses enfants du premier lit trouvent en cela, un problème majeur.

Ainsi, au sujet du remariage du père veuf, nous trouvons que la situation de désaccord résulte du fait que le père veuf et ses enfants du premier lit n'ont pas la même perception du remariage, de son rôle dans la famille et de ses conséquences ; donc, il y a divergence de point de vue entre le père veuf et les enfants du premier mariage. Les enfants considèrent le remariage de leur façon et le père veuf le fait de sa façon. Pour les enquêtés NYA, BRI et NCA, les enfants du premier lit considèrent la nouvelle épouse de leur père comme quelqu'un qui vient faire intrusion dans la propriété foncière de leur mère défunte. Dans ces conditions, les enfants peuvent aller jusqu'à réclamer de l'héritage immédiat en matière des propriétés foncières de la part de leur père avant de se remarier.

6.1.2. La réclamation précipitée de l'héritage

A l'occasion du remariage d'un veuf du milieu rural, les réactions des enfants issus de la première union sont nombreuses. A défaut de l'opposition au projet de remariage du père, certains acceptent sous des conditions selon lesquelles leur père veuf, avant de se remarier, doit leur donner leur part d'héritage. Le don de la propriété foncière à ces enfants constitue une clé pour le veuf de pouvoir réaliser son projet de remariage. A ce sujet, des enquêtés affirment avoir fait face à cette question avant de mettre en application leur projet de remariage. Pour NCA, avant son remariage, il a commencé à distribuer une part de propriété foncière à chacun de ses enfants du premier lit comme il le témoigne en ces propos : « *Vyarashitse baremera ndarondera uwundi mugore agira kabiri kiretse birashika mu matongo bikagorana mugabo kubera ko ndi umushingantahe mu rugo narabiringanije.*»

Ce qui signifie : « *Ils sont parvenus à être d'accord pour que j'épouse une deuxième femme. Cependant, en matière de propriété foncière, il peut y avoir des problèmes mais comme je suis un père de famille responsable, j'y ai remis de l'ordre.* »

NCA indique que l'acceptation de faire son remariage a eu lieu après un certain temps. Son projet s'était heurté à une opposition plus ou moins ouverte de la part de ses enfants issus de sa première union et pour « adhérer » à cette idée, leur père NCA a dû d'abord donner à chacun de ses enfants une part de la propriété foncière qui lui revenait.

MAD quant à lui, introduit d'abord l'idée des relations qui existaient entre lui et ses enfants de la première union avant son projet de remariage. Lui, aussi, il évoque la demande des terres de ses enfants à l'occasion de son remariage. Ceci transparaît dans ces termes : « *Ego ni ukuri abo bana twarabanye neza kuko igituma mvuga nti twabanye neza, nta n'umwe twashwanye mugabo barambajije nk'ibintu vyerekeye amatongo nobaha.* »

Ce qui veut dire : « *Oui c'est vrai, nous avons vécu de bonnes relations avec ces enfants. Ce qui me pousse à le dire, je ne me suis disputé avec personne. Mais, ils m'ont demandé de leur donner une propriété foncière.* »

NCA et MAD s'accordent sur le fait qu'à l'occasion de leur projet de remariage, les enfants leur ont demandé de partager la propriété foncière entre eux parce que cela risquait de soulever un problème dans la famille et pour leur projet. Cette réclamation de la propriété foncière relève de la recherche de l'indépendance de leurs enfants mariés vis-à-vis du nouveau foyer. Pour BIGANGARA (1986, p.54), « *dès que le foyer est formé, il constitue une entité économique indépendante. Cette autonomie est assurée souvent par la terre donnée au fils.* » Ici, nous constatons que les enfants issus des premières unions réclament cette part de propriété foncière pour être autonome, pour ne plus compter sur la famille du père envahie par une « intruse ».

En raison des préoccupations relatives à la propriété foncière pouvant surgir dans l'avenir, KIG, bien qu'il n'ait pas rencontré d'opposition en soi de la part de ses enfants au sujet de son remariage sauf qu'il ait été obligé de construire une autre maison, a décidé, avant son remariage, de donner à chaque enfant du premier lit une part de propriété foncière qui lui revenait et s'est réservé celle qui le fera vivre avec sa nouvelle femme comme cela apparaît dans son témoignage : « *Twiyumvira ko hashobora kuvuka amatati. Mu kwanka ayo matati ni naco catumye tugira duti hinge tubanze tugabure n'itongo mfise, nkagabura nkariheza umwe wese nkamuha ahiwe. Iryo rero nagira nti muri kazoza ko vyoba neza. Umuntu ntashobora kumenya ibizoba muri kazoza ni naco catumye tugabura itongo kuko twibaza duti ibizoba hari naho vyoza ari bibi. Ariko ivyo vyo bizoza n'ubu umuntu ntabimenya.* »

Ce qui veut dire : « *Nous pensions qu'il pouvait naître des conflits. Pour éviter cela, nous avons décidé, avant le remariage, de partager la propriété foncière. Je l'ai partagée toute et j'ai donné à chacun sa part, cela pour qu'il n'y ait pas de problème dans l'avenir, pour que ça se passe bien dans le futur. En effet, on ne peut pas savoir ce qui va se passer dans le futur,*

c'est pourquoi nous avons partagé la propriété foncière dans le but d'éviter d'éventuels conflits plus tard. Pourtant, personne ne sait ce qui arrivera dans le futur. »

Dans leur projet de remariage, NCA, MAD et KIG ont commencé par partager la propriété foncière entre leurs enfants des premiers lits et eux-mêmes et ceci à la demande de ces premiers qui veulent leur propre «autonomie ». A ce propos, LANNEREE (1989, p.22) note ceci : « *Nous avons vu ci-dessus que le premier ordre appelé à la succession est celui des descendants ; sous réserve des droits accordés au conjoint survivant, aux enfants naturels et aux enfants adoptés, l'héritage revient donc tout d'abord aux descendants légitimes ou légitimés par le mariage subséquent de leurs parents qui priment tous les autres ordres. »* Dans la société burundaise, les héritiers et successeurs du premier ordre sont tous les enfants reconnus par un père. En cas de remariage d'un veuf du milieu rural, ce sont ces derniers, c'est-à-dire les enfants des premières unions qui apparaissent en réclamant l'héritage. Il faut rappeler également que lorsque les enfants du premier lit ont déjà reçu une part de leur héritage, à l'occasion du remariage de leur père veuf, ils peuvent demander d'un ajout en matière d'héritage.

6.1.3. La demande de supplément en matière d'héritage

Le remariage d'un veuf soulève souvent des questions qui, jusqu'alors, peuvent être à l'état latent. C'est par exemple la question d'héritage où nous avons vu qu'à l'occasion du projet de remariage des veufs, les enfants issus des premières unions demandent le partage immédiat des terres entre eux et leur père en vue de garder leur part. De plus, ces enfants peuvent avoir déjà reçu une propriété foncière de leur père et au remariage, ils réclament une partie relevant de ce que le père s'est réservé. Ainsi, des enquêtés affirment avoir fait face à ces questions. KAG le montre, ici, dans son témoignage : « *Barafashe barangirira nabi, abana naciye ndabasohora ndabongera ivyo nari nisigarije. Ndabongera babanje kunsaba yuko mbanza nkabasohora imbere y'uko nsubira kurongora. »*

Ce qui veut dire : « *Ces enfants m'ont fait du mal, je leur ai donné une part d'héritage et un supplément relevant de ce je m'étais réservé. Je leur ai donné ceci parce qu'ils m'avaient demandé de leur distribuer leur part d'héritage avant mon remariage.»* Ici, les enfants de premier lit de KAG n'ont pas été contents du fait que celui-ci allait se remarier et ils y ont répondu par la maltraitance infligée au père.

Le sens de ses actes était une sorte d'opposition au projet de remariage de KAG. Et pour remédier à ce problème, il a partagé sa propriété foncière tout en distribuant un supplément qui lui était demandé par ses enfants de premier lit.

Pour NCA, cette question de la propriété foncière est d'une portée considérable en cas de remariage d'un veuf. Lui, il introduit le fait que le partage de la propriété foncière ne signifie pas que la question est résolue, pour dire qu'on peut procéder audit partage et rencontrer encore des rancœurs chez l'un ou l'autre enfant. Ceci transparaît dans les propos de NCA : « *Ibitagenda neza narabihoyahoye, mu gihe ndabihoyahoye nkabona birakunze nkaca nezerwa. Mugabo navuze ngo ingorane ni amatongo. Hanyuma ivyerekeye ivy'amatongo, itongo nararigabuye bigenda neza kiretse gusa hari aho usanga nk'umwana umwe afise agahigihigi ariko ko yemeye kugabura itongo, nkaba sentare mu rugo iwanje vyaragenze neza.* »

Ce qui signifie : « *J'ai essayé d'atténuer ce qui n'allait pas bien, et en cas de succès, j'étais content. Mais, j'ai dit que le problème relève de la propriété foncière. En cette matière, celle-ci je l'ai partagée et cela s'est bien passé sauf qu'un des enfants peut être insatisfait de la manière dont la propriété foncière a été partagée. Mais, puisqu'il a accepté qu'elle soit partagée et que j'ai joué le rôle de juge, cela s'est bien passé.* » NCA évoque que, dans le partage, il y a eu des cas d'insatisfaction qui, petit à petit, ont été traités. Ici, NCA a cherché à y mettre ses efforts, de la prudence et le courage pour que cela se passe bien.

Au sujet du partage de la propriété foncière, KIG introduit le fait qu'il a demandé le soutien des « *Bashingantahe* », c'est-à-dire les juges coutumiers pour éviter des dérapages qui pourraient se présenter lors de cette activité qui engage toute la vie présente et future sur le plan des relations familiales. Dans ces propos, KIG le témoigne : « *Muri ico gihe naje nabanje kuvyitondera kugira ndondere uwundi mugenzi. Ndahamagara abashingantahe, ndagabura itongo, ndabashikiriza umw'umwe wese ahiwe. Hama rero mbona kuja kurondera uwundi mugore.* »

Ce qui veut dire: « *Pendant ce temps, j'ai été prudent dans l'entreprise du projet de remariage. J'ai appelé les « Bashingantahe », et j'ai partagé la propriété foncière. J'ai donné à chacun sa part. A la suite, j'ai commencé alors à chercher une autre femme.* » KIG indique avoir été prudent dans le partage de la propriété foncière. Aussi, il l'a été dans son entreprise du projet de remariage et ce pour éviter d'éventuels conflits pouvant éclater dans sa famille.

Ainsi, en matière de propriété foncière, le partage se fait entre les enfants célibataires et mariés et leur père qui se réserve une part. Quand on parle de partage de terre dans la famille, il faut souligner que, souvent, pour ceux qui ont déjà reçu une part à l'occasion de leur mariage, le partage dont on parle ici consiste à recevoir des ajouts provenant de ce que le père veuf s'est réservé. Le plus souvent, lorsque le veuf annonce son projet de remariage, ses enfants y trouvent, un moment opportun de réclamer un héritage « proprement dit ». Ici, c'est l'amour de soi qui compte. Chacun tire de son côté et ceci peut constituer une situation conflictuelle en fonction du comportement adopté par les parties prenantes. DELNOY (2004, pp.40-41) indique que « *les enfants majeurs des époux, notamment de premier lits, sont concernés par la demande de changement de régime matrimonial de leurs parents, même si l'on doit estimer qu'ils n'ont pas de « droit acquis » tant que la succession de leur auteur n'est pas ouverte. (...) un enfant naturel, les enfants d'un premier mariage sont donc intéressés à la modification du statut matrimonial de leurs parents, qui souvent soulèvent une opposition d'intérêts reflétant des situations de fait conflictuelles.* » A côté de la lutte pour avoir une part importante que l'autre en matière d'héritage entre le veuf et ses enfants du premier lit, il arrive que les veufs voient leurs relations avec leurs « *anciennes* » belles-familles se désagréger à l'occasion de leur projet de remariage.

6.2. Désagrégation des relations avec la «*première* » belle-famille

Les relations entre différentes familles peuvent résulter du lien existant par le mariage. Dans le cas des relations induites par le mariage, le noyau autour duquel se forment ces relations est le nouveau foyer, c'est-à-dire les deux conjoints. Lorsque le mariage se dissout, ces relations peuvent perdre la qualité dans leur essence. Pour le cas des veufs qui font le projet de remariage, la désagrégation de ces relations risquent de se manifester entre lesdits veufs et leurs «*premières* » belles-familles. A ce sujet, des enquêtés ont évoqué avoir constaté l'altération des relations avec les membres de leurs « *premières* » belles-familles. BRI indique, en ces termes, les réactions des tantes maternelles et des oncles maternels lorsqu'ils ont su qu'il allait se remarier: « *Ba nyinabo b'abana banje bo ku mugore wa mbere n'abo baramwanje baragize inzigo ko aje kurya irya nyina. Haraba ainzigo cane. Umugore baramwanse kuko batinya ko bazoja bararigobotora iryo tongo.* »

Ce qui signifie : « *Les tantes et les oncles maternels ont eu beaucoup de haine pour cette femme qui venait consommer ce qui relève de la propriété de la mère de mes enfants issus du premier mariage. Ils ont rejeté cette femme parce qu'ils avaient peur de ne pas avoir les*

moyens de s'approprier, petit à petit, des lopins de terre. » Nous remarquons que les membres de sa « première » belle-famille se sont ingérés dans le projet de remariage de BRI parce que ceux-ci ne voulaient pas qu'il fasse le remariage. BRI a introduit le fait que ces membres de sa « *première* » belle-famille avaient l'autre objectif d'acquérir des lopins de terre de sa propriété, objectif ne pouvant plus se réaliser lorsque la marâtre était dans le foyer, ce qui les a poussés à donner de « faux » conseils à ses enfants du premier lit en vue de s'opposer à son projet de remariage.

Pour sa part, NYA a perdu même les lopins de terre de sa « *première* » belle-famille qu'il cultivait avant la perte de sa conjointe et avant le remariage. Ceci apparaît dans ces propos : « *Vyarahindutse mu muryango uwari umupfasoni wa mbere yakomokamwo. Mu bivi bari bampaye aho ndima, baciye bahanyaka bica birima abana basigwa n'uwo mupfasoni yapfuye aho baciye bankurira muri iyo nzu.* »

Ce qui veut dire : « *Il y a eu un changement au sein de ma « première » belle-famille. Les portions de terre de cette famille que je cultivais m'ont été retirées et elles ont été, par la suite, cultivées par mes enfants du premier lit dans la même période où j'ai été chassé de la maison.* » Ici, la désagrégation des relations n'a pas été constatée dans sa seule famille, c'est-à-dire avec ses enfants du premier lit. L'altération de ces relations s'est observée aussi au sein de la « *première* » belle-famille de NYA qui ne voulait pas qu'il se remarie. Le fait que la « *première* » belle-famille de NYA lui a retiré des terres qu'il cultivait, est un signe d'opposition à son projet de remariage.

MAD rejoint NYA en indiquant qu'après avoir appris qu'il y avait un projet de remariage, les membres de sa «*première* » belle-famille n'ont plus mis les pieds chez lui. MAD explique ceci: « *Imigenderanire hagati yanje n'umuryango umupfasoni wanje yakomokamwo ntiyari imeze neza. Igituma mvuga ko itari imeze neza ni uko no mu kugira urubanza, nta n'umwe yahageze. Urubanza narufashijwe n'abana, n'ababanyi n'abagenzi. Ab'iwabo n'umugore wa mbere ntibasubiye no guhonyora no ku mbuga yanje; kubwabo bashaka ko nguma uko, sinzane uwundi mukenyezi.* »

Ce qui veut dire : « *Les relations entre moi-même et mon « ancienne » belle-famille n'étaient pas bonnes. Ce qui me pousse à le dire, c'est que même au moment des cérémonies, personne n'y a mis les pieds. J'ai été aidé dans les cérémonies par mes enfants, mes voisins et mes amis. Les membres de mon «ancienne » belle-famille ne se sont plus rendus chez moi; ils voulaient que je reste comme ça, que je ne me remarie pas.* » Au cours de son projet de

remariage, MAD a vécu des relations froides avec sa « *première* » belle-famille. Les membres de cette famille ne voulaient pas de son remariage. Ainsi, le fait même que les visites ont été coupées entre ces familles, cela montre que le projet de remariage de MAD a fait également face à l'opposition provenant de son « *ancienne* » belle-famille.

Comme MAD, NZI a constaté la désagrégation des relations avec son « *ancienne* » belle-famille. Ici, NZI évoque que seuls les enfants venaient lui rendre visite. Ceci transparaît dans ce témoignage : « *ku muryango w'uwari umugore, ntibavyemeye. Ntibasubiye no kuhaza, abana babo baraza.»*

Ce qui veut dire : « *à propos des gens de ma «première» belle-famille, ils n'ont pas été d'accord. Ils ne sont plus venus me voir, seuls leurs enfants le faisaient.»* Pour NZI, les membres de sa « *première* » belle-famille, ont été de mauvaise foi quant à son projet de remariage. Lui, aussi comme MAD, il a vécu de mauvaises relations avec sa «première » belle-famille suite à son projet de remariage. Son projet a déclenché la désagrégation des relations avec sa «*première*» belle-famille qui, comme on le voit, n'a pas apprécié favorablement son projet de remariage.

En fait, le maintien de bonnes relations entre les deux parties prenantes devrait relever de la contribution de chacune. Pour SAINT-ARNAUD (1974, p.90), « *la relation interpersonnelle est une réalité, où, le plus souvent, les deux personnes prennent à tour de rôle l'initiative. Dans l'utilisation du modèle, pour analyser l'évolution d'une relation, il peut s'avérer utile de distinguer celui qui prend l'initiative de la relation, et celui qui est sollicité; car la réalité de la relation interpersonnelle est bien différente selon qu'elle est vécue par l'un ou de l'autre de ses points de vue.* » Dans le cas présent, nous remarquons que les membres des « *premières* » belles-familles peuvent faire preuve de mutisme dans leur relation avec l'« *ancien* » beau-frère. Lorsque de telles situations se présentent, les relations évoluent négativement. Il n'y a pas de bonnes relations comme cela s'est présenté pour les cas de NYA, de MAD et de NZI. En situation de projet de remariage, la désagrégation des relations peuvent se manifester à plusieurs niveaux en fonction du degré de conflit entre les parties prenantes.

6.3. La désagrégation des relations avec des amis

A l'occasion de leur remariage, des enquêtés affirment vivre de divergences avec leurs amis. Ces divergences relèvent du projet de remariage desdits veufs et aboutissent à la désagrégation des relations avec des amis. C'est par exemple une divergence au sujet du genre d'union il faut adopter. Pour NZI, la divergence avec ses amis au sujet du genre d'union à adopter a abouti au fait qu'il a été humilié par ces derniers par des injures. NZI explique ceci: *« Ntawukundwa na bose, abavyemeye baravyemeye. Vyarabaye intambamyi mu bo naziga ko bomfasha. Baranganirije bashaka ngo ncikize ngo nonanura abana baca barantuka ngo ndi imbwa. »*

Ce qui signifie : « *Personne n'est aimé de tous. Il y a ceux qui l'ont accepté. Cela a constitué un problème pour ceux que, je considérais pouvoir m'aider. Ils ont mené une discussion avec moi, ils m'ont suggéré plutôt le concubinage pour ne pas affamer les enfants et ils m'ont traité de chien.* » Ici, nous retrouvons, NZI qui était sollicité par deux tendances au sujet du genre d'union à adopter. Lui, il voulait son remariage dans la voix légale. A ce sujet, des amis lui ont conseillé plutôt une union libre. Mais cette discussion a évolué vers des insultes et par la mise en cause des relations entre NZI et ses amis. Comme l'indique RODEGEM (1970, p.220), « *Qui t'injurie c'est comme s'il te dévalisait. Une petite erreur, un manque de respect peut compromettre une démarche sérieuse.* » Ici, on remarque que, malgré l'importance des conseils que NZI recevait de ses amis, les injures ont eu comme conséquence la remise en cause des relations entre lui et ces derniers.

KIR quant à lui, s'accorde avec NZI sur le fait qu'il a été conseillé de faire l'union libre pour son remariage comme cela transparaît dans ces propos : *« Bashaka ko ncikiza ngo kurongora rukirisu bitwara uburyo bwinshi. »*

Ce qui veut dire *: « Ils voulaient que je fasse l'union libre car « l'union officielle » coûte très cher. »* Nous retrouvons qu'il a été conseillé de faire l'union libre pour minimiser les dépenses. Lui, il ne l'a pas accepté comme tel. Il a opté pour le remariage, c'est-à-dire qu'il y a eu des positions opposées quant aux vœux de KIR et ceux de ses amis qui lui suggéraient de ne pas se remarier.

Des divergences entre les veufs en projet de remariage et leur entourage au sujet du genre d'union à adopter peuvent résulter de beaucoup de causes. Pour un veuf qui veut se remarier, ceci peut être dû à la peur de la loi, au degré d'attachement de celui-ci à la religion

ou par la mentalité de vouloir « *sauver son honneur* ». Par exemple, pour ce qui est de la religion catholique, les adeptes associent à l'union officielle les cérémonies religieuses. Pour CARBONNIER (2002, p.533), « *en toute hypothèse, l'époux catholique pourra toujours se conformer à sa loi en n'usant pas de la faculté de se remarier; une simple faute conjugale peut, pour qui pèse selon les critères de la religion, être mise en balance avec l'abandon de la foi.* » Ici, nous trouvons que pour un croyant, les cérémonies du contrat de mariage sont suivies de cérémonies religieuses. De ce fait, pour un « veuf croyant » désirant se remarier, « le mariage » est plus préféré au lieu de l'union libre considéré comme un péché.

Dans notre travail nous avons trouvé que dans le projet de remariage, les veufs du milieu rural ont rencontré des difficultés relationnelles avec leurs enfants du premier lit, avec des amis et même avec les membres de leurs *« premières»* belles-familles. A côté de cela, nous avons trouvé qu'ils ont éprouvé des difficultés économiques dans la réalisation de leur projet de remariage et ceci ne manque pas d'avoir un impact sur le vécu psychosocial desdits veufs en plein projet.

CHAPITRE VII : LES DIFFICULTES PSYCHOSOCIALES EPROUVEES PAR LES VEUFS DANS LA PREPARATION DE LEUR REMARIAGE

Dans la vie sociale, l'individu ne réalise pas toujours ses vœux et comme il le veut; il se produit des entraves d'origines diverses dans la réalisation de ses projets. Ces entraves sont souvent source de frustrations et de soucis. Comme le souligne NUTTIN (1968, p.110), « *il y a frustration chaque fois qu'un obstacle physique, social, voire imaginaire, entrave ou interrompt une démarche orientée vers un but. La motivation crée alors, par rapport à la motivation initiale, une nouvelle motivation de défense orientée par l'obstacle.* » Ici, nous comprenons que les frustrations sont des retombées des entraves pour une démarche quelconque.

7.1. Difficultés des fiançailles

La phase des fiançailles est une période qui vient normalement après une préparation mentale de la part du veuf qui décide de se remarier. Cette phase se fait différemment selon les gens. Le veuf cherche à ce qu'il trouve une femme qui soit acceptée par ses enfants issus du premier lit et aussi tient compte des autres critères qu'il s'est fixés. Dans ces conditions, il est difficile de trouver une femme qui soit acceptée par tous, c'est-à-dire le veuf lui-même, les enfants issus de la première union et l'entourage. Des enquêtés ont signalé cette difficulté. NZI indique n'avoir pas trouvé celle qu'il cherchait comme il le montre dans son témoignage : « *Harageze aho bavuga bati ni ndondere uwutakivyara. Nawe ntuba usanzwe uzi uwo uzozana, uzana uwo uronse. Jewe sinaronse uwo nipfuza kuko nipfuza uwukuze, nazanye uwudakuze.* »

Ce qui veut dire : « *Il est arrivé un temps où mes enfants disaient qu'il fallait chercher une femme ayant déjà atteint la ménopause; mais, on ne peut jamais savoir quelle femme on épouserait. On épouse celle qu'on trouve. Moi, je n'ai pas trouvé celle que je désirais; j'en voulais une qui n'est plus en âge de procréer, mais, j'ai épousé une femme relativement jeune.*» Dans son choix de la deuxième femme pour son remariage, NZI s'était fixé des critères relevant de lui-même et des enfants du premier lit. Cependant, il n'a pas été content de n'avoir pas trouvé la femme idéale qu'il cherchait pour son remariage.

Confronté aux souhaits des enfants du premier lit qui veulent que le père ne se remarie pas, le choix d'une nouvelle femme peut être beaucoup plus difficile pour le veuf. Concernant BRI, sa première femme de son remariage ne correspondait pas au goût de ses

enfants issus du premier mariage. Ceci apparaît dans ces propos : « *Uwo natanguye kuzana abana bashaka ko ndamuheba kandi naramukunda.* »

Ce qui signifie *: « Mes enfants voulaient que j'abandonne la première femme de mon remariage alors que je l'aimais.»* BRI a fait un choix, il a aimé une femme pour son remariage mais cette dernière n'a pas été acceptée par ses enfants du premier lit qui voulaient que leur père l'abandonne. Pour lui, c'était la femme qu'il fallait. Le rejet de la fiancée de BRI par ses enfants issus de sa première union s'est opposé à l'amour que BRI avait pour sa fiancée, il s'est trouvé en situation de conflit avec ses enfants.

Pour des veufs en âge plus ou moins avancé, aux questions relatives aux critères de choix et des vœux des uns et des autres, s'ajoute une dimension spatiale, c'est-à-dire la distance qui sépare le domicile d'un veuf et celui de sa fiancée. Pour cette catégorie de personnes, ils ne sont plus à mesure de parcourir de très grandes distances. Les fiançailles en tant que situation nécessitant des fois, qu'on se voit souvent, peuvent être difficiles pour eux. BRI indique qu'il a été aidé par d'autres personnes qui conduisaient cette femme chez lui comme il le révèle ici*: « Baramunzanira kuko ntabishobora kuja kumuraba, iwabo hari kure. Ivyo vyatumye ndamuzana ntatevye. »*

Ce qui signifie *: « Des amis amenaient cette femme chez moi car il était impossible pour moi d'aller la voir chez elle. Elle vivait loin de chez moi. Ceci a fait que le remariage a eu lieu rapidement sans tarder. »* Ici, nous trouvons que la distance géographique entre le domicile de BRI et celui de sa fiancée était grande; ceci constituait une difficulté pour lui d'aller voir sa fiancée. En conséquence, BRI a fait un remariage précipité.

En ce qui est de l'impact de la longue distance séparant le domicile des veufs en projet de remariage et celui de leurs fiancées, MAD s'accorde avec BRI en témoignant ceci : « *Twarabonana twavuganye mugabo kubera ko iwabo hari kure, twabonana gake kuko jewe sinari gushobora gushika iwabo ; narinda gufata itike mu kuja kumuraba canke we akaza.* »

Ce qui veut dire *: « Nous nous rencontrions par rendez-vous mais puisque chez elle était loin de chez moi, on ne se voyait que rarement car je ne pouvais pas arriver chez elle. Je devais payer les frais de déplacement pour aller la voir, ou bien alors, elle venait me voir. »* MAD évoque le fait que la distance géographique séparant celui-ci et sa fiancée était longue, ceci a

fait que les deux ne se voyaient que rarement. Dans des situations pareilles, il peut y avoir nécessité des médiateurs comme cela en a été le cas pour BRI.

En fait, la période des fiançailles est importante. Pour le veuf en projet de remariage, c'est une phase au cours de laquelle il faut être prudent. Aujourd'hui, le mariage et les fiançailles tendent à être plus ou moins l'affaire de celui qui s'y engage mais il faut souligner que dans cette période précédant le remariage, on peut y relever la part de l'influence sociale. A ce sujet, GIRARD (1974, p.16) note qu'*« il est nécessaire d'observer également la période qui précède le mariage. Or c'est dans cet intervalle, plus ou moins long, que peuvent se manifester les obstacles, ou se glisser les interventions extérieures »* dont l'influence de l'entourage du veuf du milieu rural en projet de remariage dans la période des fiançailles. De même, GIRARD (1974, p. 143) indique encore que *« le choix reste dans une large mesure soumis à des conditions extérieures aux personnes, du milieu géographique et du milieu social en tout premier lieu »*, ce qui montre qu'au cours de la période des fiançailles, lesdits veufs doivent faire face à différentes entraves relevant du milieu environnant. Sachant même que l'économie des familles rurales n'est pas « reluisante », les difficultés du projet de remariage d'un veuf du milieu rural peuvent en dépendre beaucoup.

7.2. Les difficultés économiques

La situation économique des veufs du milieu rural rentre dans un contexte national où la population souffre d'une pauvreté sévère. Au sein des familles, beaucoup sont ceux qui se lamentent de la pauvreté dans laquelle ils sont. A ce sujet, des enquêtés ont évoqué la pauvreté comme un des problèmes majeurs qu'ils ont rencontrés dans leur projet de remariage. NYA montre que le projet de remariage est survenu dans des conditions de pauvreté comme cela apparaît dans ces propos : « *Twari mu bukene kuko n'ibintu nari mfise bari babitwaye, n'ababanyi ni bo bampojeje.* »

Ce qui veut dire *: « Nous vivions dans la pauvreté car tous les biens qui étaient à ma possession ont été pillés, ce sont mes voisins qui m'ont consolé. »* NYA, consécutivement au pillage dans son ménage, a été confronté à une grande pauvreté qui ne l'a pas favorisé dans son projet de remariage, il avait perdu tout ce qui l'aurait aidé pour réaliser son rêve.

KAG, quant à lui, introduit l'idée qu'il devait se débrouiller malgré la pauvreté dans laquelle il vivait. Ceci transparaît à travers ce témoignage : « *Twari mu bukene ariko*

twariyungunganije mu two nari nisigarije kuko mu muryango nanje nari nabuze abavyeyi banje nkiri muto bimpa kumenyera ubwo buzima.»

Ce qui signifie *: « Nous vivions dans la pauvreté mais nous nous sommes débrouillé en utilisant ce que je m'étais réservé car moi-même, dans ma famille, j'avais perdu mes parents étant encore très jeune et ceci m'a habitué à ce genre de vie. »* Le projet de remariage de KAG s'est heurté à des difficultés d'ordre économique car la préparation de son projet revenait à lui-même, il n'avait pas d'autres ressources que ce qui relevait des champs.

La situation de pauvreté dans laquelle se trouvaient NYA et KAG dans leur projet de remariage a été évoquée comme étant une des entraves sérieuses rencontrées par ces derniers au cours de cette période. A ce sujet, KIR montre qu'il vivait dans des conditions précaires lorsqu'il décida de faire son remariage comme il l'explique ici: « *Jewe ntaho nigeza, nari nishwe n'isuka n'amabavu y'ibipande vy'abanyagihugu. Ibintu narirondereye, n'inkwano natanze inka, ibindi ababanyi baramfasha. »*

Ce qui signifie *: « J'étais misérable, la houe m'étais une charge incontestable et j'en avais des boutons dans les mains issus du travail de la terre. C'est moi qui ai cherché tout pour mon remariage et, pour la dot, j'ai donné une vache. Et mes voisins m'ont soutenu. »* Pour KIR, il vivait une situation misérable et compte tenu de ce qui devait être fait et de ce qui était nécessaire pour arriver au bout de réaliser son projet de remariage, ceci a constitué une difficulté majeure.

NCA indique que durant la période où il faisait son projet de remariage, il avait des difficultés de trouver de l'argent. Dans ses propos, il le souligne : « *Muri ico gihe nariyungunganije kandi n'abageni bari bagikobwa make n'aho yari agoye kuronka. »*

Ce qui signifie : « *Pendant cette période, je me suis débrouillé et la dot était encore abordable même si l'argent n'était pas facile à trouver.*» NCA évoque la difficulté de trouver de l'argent pendant la période de son projet de remariage. Cependant, les exigences d'un projet comme celui de remariage étaient de donner la dot et de préparer les cérémonies. En ce qui est des contraintes économiques en matière d'union conjugale, il s'agit d'une question importante car, dans ces situations, le concerné doit se préparer aussi sur le plan financier pour la réussite de son projet de remariage. A ce sujet, NAVAS et son équipe (1977, p.17) relèvent que *« l'homme doit asseoir sa situation économique en vue de faire face aux dépenses inhérentes au mariage : paiement de la dot, achat ou location d'une maison,*

dépenses entraînées par la cérémonie. » Nous retrouvons qu'à l'occasion des projets comme le mariage ou le remariage, l'individu concerné, est amené à faire face à beaucoup de dépenses qui s'y rapportent. Pour le cas des veufs NYA et KIG qui ont été obligés de construire une autre maison, ceci a fait qu'ils ont dû se préparer en conséquence. Ainsi, corollairement à des difficultés vécues au cours de cette période du projet de remariage, les veufs peuvent éprouver des sentiments de regret, de culpabilité, etc. et ceci a un impact sur leur vécu psychologique et social.

7.3. Le sentiment de regret et le chagrin

Souvent, des sentiments de regret et de chagrin résultent des difficultés plus ou moins insurmontables qui marquent le fort intérieur de l'individu. Pour ce qui concerne notre étude, des enquêtés affirment avoir éprouvées un sentiment de regret et de chagrin suite aux difficultés relationnelles avec leurs enfants issus de la première union. Les veufs se sentaient contrariés et voyaient leurs relations avec leurs enfants se détériorer. Ils éprouvaient du regret d'avoir fait le projet de remariage et vivaient du chagrin des relations passées de la famille avant leur désagrégation ou avant la perte de leur première épouse. NZI l'explique : « *Ntitwibaza ko vyoroshe. Twibaza ko bishobora kutagenda neza. Kandi ubusakusaku bwubutse muri iyo miryango nyene. Naricujije nti iyo ngumana n'uwa kare nta ngorane mba mfise.* »

Ce qui signifie *: « Nous ne pensions pas que cela était facile. Nous pensions que cela pourrait se passer mal. Et les rumeurs malveillantes ont fait irruption dans ces familles. J'ai eu le regret de vivre encore avec ma première femme, je me disais que j'aurais été à l'abri de ces problèmes.* » NZI a rencontré une discordance sociale dans son projet de remariage. Les relations entre NZI et son entourage sont devenues froides et celui-ci s'est trouvé dans une situation de frustration qui l'a plongé dans le regret et le chagrin des temps passés de sa vie conjugale avec sa première femme défunte.

Ces sentiments de regret et de chagrin de la vie conjugale surgissent quand, dans le projet de remariage, une entrave commence à se faire sentir. Pour BRI, son regret a résulté de ce qu'il n'a pas pu garder de bonnes relations avec ses enfants issus du premier mariage comme il le dit dans ces propos : « *N'uko twanyuranije n'abana. Namaze imyaka cumi ntarasubira kurongora, biranyuranya n'abana, nta bucuti bwiza bwahabaye ! Vyatumwe n'ababanyi babo bavuga ko uwo mugore aje kurya ivya nyina atabirondeye.* »

Ce qui signifie : *« Hélas ! Nous nous sommes trouvés en situation de conflit avec mes enfants, j'ai passé dix ans avant le remariage, pourtant, cela m'a opposé à mes enfants ! Il n'y a pas eu de bonnes relations entre nous et cela a relevé de leurs voisins qui leur disaient que la deuxième femme venait manger les biens issus du travail de leur mère alors que cette deuxième femme n'y a pas contribué. »* Ici, nous trouvons que le regret des relations qui ont existé lors du projet de remariage de BRI a résulté du changement des relations qui se sont installées entre BRI et ses enfants du premier lit à l'occasion de son projet de remariage.

Pour ce qui est du chagrin vécu pendant les moments de difficultés, c'est que cette situation amène le sujet à vivre dans une situation postérieure voire même impossible de revivre quand par exemple il s'agit du chagrin lié au souvenir des relations vécues avec une personne décédée comme pour le cas des veufs. A ce sujet, BANDLER et GRINDER (1982, p.98) trouvent que *« le processus du chagrin ressemble habituellement à celui de la substitution. Que se passe-t-il lorsqu'une personne se retrouve subitement seule ? Cette personne se fabrique une image visuelle ; elle se voit en présence de la personne aimée, laquelle est maintenant décédée ou partie, ou qui n'est plus là pour une raison ou pour une autre. La sensation de perte qu'elle éprouve est une réaction complexe suite à la séparation entre elle et ses bons souvenirs.»* Pour les cas NZI et BRI, le problème est qu'il s'agit d'une comparaison de deux situations vécues et contradictoires, c'est-à-dire qu'ils se souviennent des bons temps passés avant la perte de leurs premières femmes et préfèrent les revivre alors que ce n'est pas possible. Dans ces conditions, les veufs, quand ils sont confrontés par exemple à l'opposition dans leur projet de remariage, peuvent regretter et avoir de la nostalgie des bonnes relations vécues dans la famille avec leurs enfants du premier lit et avec leur première femme défunte.

7.4. L'impact des difficultés rencontrées sur le vécu psychosocial desdits veufs remariés

Comme dans tout projet, on peut rencontrer des difficultés qui peuvent être plus ou moins importantes selon les gens et leur degré de délicatesse. Quant au projet de remariage d'un veuf, les difficultés relationnelles avec son entourage, les difficultés économiques sont évoquées. Ces difficultés présentent un impact sur le vécu psychosocial sachant que certaines de ces difficultés prennent leurs racines dans la société à savoir les difficultés relationnelles. De plus, malgré ces difficultés, les veufs sont amenés à continuer de vivre dans la même société. En considérant son âge et son portrait social avant le projet de remariage, NYA en refaisant les fiançailles, considère qu'il est retourné en arrière car ce stade ne lui correspondait

plus comme il le dit ici : *« Ibitatunezereye ni vya bindi nababwira nti gusubira i bwana mu kurondera uwundi mugore kandi yishwe n'intambara ntiyishwe n'urupfu rusanzwe. »*

Ce qui signifie *: « Ce qui nous a déplu, c'est ce comme je vous l'ai dit, le fait de retourner en arrière en cherchant une autre femme alors que la première a été emportée par la guerre et non par un simple accident. »* Pendant la période du projet de remariage, en faisant ses fiançailles, NYA considérait que cette étape des fiançailles ne lui convenait plus. Les fiançailles sont le propre des jeunes et non des personnes en âge plus ou moins avancé. Comme ça son image de soi a été rétrograde.

Ainsi, pour DORON et PAROT (1991, p. 345), « *l'image de soi est la représentation que l'individu se fait de lui-même aux différentes étapes du développement dans lesquelles il se trouve. Ces représentations se construisent à travers le jeu d'identification aux personnes de l'entourage ou à des figures héroïques réelles ou imaginaires. L'image de soi est intimement liée à l'estime de soi et vient créer souvent des feed-back (boucle de rétroaction) qui vont renvoyer au sujet une image bien différente de celle à laquelle il avait l'habitude d'être confrontée. Une estime de soi basse amène le sujet à peu s'affirmer face aux autres, et donc à peu obtenir ce qu'il souhaite.*» En considérant son âge et son statut, NYA a eu de lui-même une image dégradée. Pour NYA, le fait de refaire les fiançailles a fait qu'il s'est vu comme un jeune.

Dans ces situations difficiles, le plus souvent, l'individu cherche à s'adapter aux événements. Ainsi, NCA évoque le fait qu'il a été amené à vivre ces situations comme telles en essayant de s'adapter aux circonstances qu'il traversait. Ceci apparaît dans ce récit : « *Twebwe kubera ko twamerewe nabi umugore agapfa, twaca tubona ko atari vyo (abana banse ko NCA asubira kurongora). Twaca twifata nk'uko twaronse ingorane mugabo tugaca dukenyera tukigumya. »*

Ce qui signifie : «*Nous, parce nous avons été frustrés par la mort de notre première femme, nous voyions que le refus du remariage par mes enfants se présentait comme une mauvaise chose. A ce moment, nous devions accepter cette situation difficile et nous cherchions à nous y adapter. »* NCA a évoqué le fait de se comporter comme une personne à problèmes. Dans des conditions pareilles, un individu n'est pas à l'aise. Son vécu psychosocial est troublé d'où il faut, pour maîtriser la situation s'y adapter comme NCA l'évoque. Selon BADIN (1977, p.179), *« la nécessité de l'adaptation implique que le sujet n'obtienne pas la satisfaction intégrale de ses besoins et de ses désirs. En d'autres termes, il y a un coût*

d'adaptation. L'effort adaptatif est lié à des frustrations et des conflits.» Nous trouvons que l'adaptation résulte d'une frustration, des conflits. Pour les veufs en projet de remariage, ces frustrations résultent, comme on l'a vu, du refus dudit projet par les enfants des premiers lits, des difficultés économiques et d'autres difficultés relationnelles inhérentes à leur projet de remariage.

Les situations de contradiction pour les veufs en projet de remariage peuvent entraîner chez ces derniers des états de tristesse ou des sentiments de frustration pour les individus qui en sont victimes. A ce point, NYA ajoute que, suite au refus de son remariage par ses enfants, il a été frustré. Il relève ceci: « *Abana bavyanse, mu buzima bwanje vyarahindutse binini, wamengo ni igisebe kiri ku mutima. Narababaye ndasubira, n'amosozi hari aho narira, ego narababaye gose.* »

Ce qui signifie *: « Au refus du remariage par mes enfants, il y a eu un grand changement dans ma vie. C'était comme s'il s'agissait d'une plaie dans mon cœur. J'ai été fortement frustré et, des fois, je pleurais. Oui, j'ai été fortement frustré.* » Avant de faire son projet de remariage, les relations entre NYA et ses enfants étaient bonnes. Il apparaît que la position du refus du remariage de NYA par ses enfants a eu un impact négatif sur sa vie, il s'est trouvé contrarié par ses enfants qui ne voulaient pas qu'il se remarie. Ce refus a constitué pour NYA un des soucis de son projet de remariage.

Pour MAISONNEUVE (1966, p.56), « *le sens de la tristesse repose donc avant tout sur une intuition de valeur. Cette intuition nous présente l'événement physique ou mental qui nous affecte comme une perte, une diminution, qui nous atteignent au plus profond de nous-mêmes. C'est la valeur de ma vie, de mon univers physique ou moral qui se trouve atteinte et dépréciée. C'est pourquoi la tristesse implique toujours un certain égoïsme, elle nous sépare, elle nous isole d'un monde que nous refusons ou dont nous croyons qu'il s'est refusé à nous.* » Nous retrouvons que la situation de tristesse peut avoir comme conséquence l'isolement d'un individu. Et dans le cas des veufs, les situations de frustration et de tristesse vécues dans le projet de remariage, peuvent donner lieu à des séparations sur le plan relationnel entre ces derniers et leurs enfants du premier lit. De même, les veufs affirment avoir vécu une certaine angoisse au sujet des relations futures dans la famille.

7.5. L'angoisse face aux relations futures dans la famille

Ayant référence aux relations qui existent souvent dans les familles à marâtre, on peut avoir l'idée que cela peut être le cas pour notre étude. Ainsi, compte tenu de ce qui arrive souvent dans des familles entre les marâtres et leurs beaux-enfants, des enquêtés affirment avoir vécu l'incertitude quant aux relations futures dans la famille après le remariage et surtout les relations entre les enfants issus des premières unions et leurs marâtres. NYA le dit dans ces propos : *« kandi mbonye ko batanguye kuvyanka nariyumvira yuko dushobora kutabana neza. Ntibavyumva neza kuko nzanye uwundi mugore azohavyarira, ahavyariye, itongo rikagaburwa kandi ni navyo vyabaye. Abashingantahe bararingaburira, umugore mutoya baramuha n'umugore mukuru baramuha. »*

Ce qui veut dire : « (...) *lorsque j'ai constaté que mes enfants commençaient à rejeter le projet, j'ai pensé que nous pourrions vivre de mauvaises relations. Ils ne voulaient pas que je me remarie car ils avaient peur de la naissance d'autres enfants et que la propriété foncière serait partagée avec ces derniers et même c'est cela qui est arrivé. Les notables l'ont partagée, la deuxième femme a reçu sa part et la première femme a reçu sa part aussi.* » A l'occasion de son remariage, en matière des relations futures dans la famille, NYA était pessimiste; il s'attendait passivement à ce que les relations avec ses enfants soient froides, ce qui constituait un souci pour lui.

De même, KIG affirme ceci en soulignant: *« Ico twari twiteze ni uko no mu yindi mihana bitaba neza; twipfuza ko ibintu bizoba neza. Nico catumye tuvuga duti hinge tubanze duhe umwana wese ishamvu hama rero aka gashamvu gasigaye niyo havuka uwundi mwana hama nze ndamuhe muri aka kari gasigaye. »*

Ce qui signifie *: « Ce à quoi nous nous attendions, c'était qu'il y ait de mauvaises relations comme cela se passe dans d'autres familles; nous souhaitions que cela se passe bien. C'est pour cette raison que nous avons commencé par partager la propriété foncière, chaque enfant a reçu sa part. Ainsi, la part restante a été réservée pour servir de prévision pour qu'un enfant qui naîtrait du remariage reçoive une part de celle-ci. »* KIG montre qu'il pensait que les relations dans la famille pourraient se désagréger. Pour éviter cela, il a commencé à partager la propriété foncière entre lui-même et ses enfants du premier lit.

L'angoisse au sujet des mauvaises relations futures dans la famille après le remariage est une situation vécue par beaucoup de veufs remariés dans leur projet de remariage. MAD

rejoint ainsi NYA en évoquant ce qui est relatif à la propriété foncière : « *Umuntu aritega ko hashobora kuba imigenderanire mibi kuko harya mu bana n'aho bakugisha imigambi ukabona ko ari abana beza, hari aho bahinduka bahinduwe n'iki n'ivyo babona uriko urakora kuko urya mugore uzanye wanyuma hari aho yovyara umwana wa nyuma. Nya mwana wa nyuma ni mwene wacu n'aho tuvukana kuri data ariko ni mwene wacu, ni we azofata rya tongo nyina yashikiyemwo na twe tugumye twa tundi yaduhaye. Urumva ni co gituma bamwicura.* »

Ce qui signifie : « *On s'attend à ce qu'il y ait de mauvaises relations dans l'avenir car parmi les enfants, bien qu'ils puissent vous donner des conseils bienveillants, il arrive qu'ils changent d'avis. Ils peuvent changer par le fait qu'ils voient ce que vous faites car ils ne sont pas contents de la deuxième femme; ils doutent d'elle parce qu'ils pensent qu'elle pourrait mettre au monde un enfant, celui-ci est un demi-frère/sœur à nous. Bien que nous ayions le même père, il/elle reste notre demi-frère/sœur et c'est lui qui prendra la propriété foncière qui avait été occupée par sa mère. Et nous allons rester avec le peu qu'il nous a donné. Tu comprends, c'est la raison pour laquelle ils doutent d'elle.* » MAD comme NYA évoque du pessimisme qu'il avait au sujet des relations qui s'installeront dans sa famille après le remariage. Le fait que la deuxième femme enfanterait d'autres enfants constitue le nœud des mauvaises relations. Ceci revient à ce que KIG a expliqué en disant qu'on n'a pas de choix en réalisant le remariage. D'ici, ressort l'idée d'angoisse subie par MAD au cours de cette période.

De même NCA éprouve la même angoisse au sujet des relations dans sa famille après son remariage. Ceci transparaît dans ce témoignage : « *Nariyumvira ko hashobora kutazoba imigenderanire myiza muri kazoza maze kuzana umugore agira kabiri. Nta kundi bigenda. Kugeza ubu bigenda neza nayo urya ashaka ko tudahuza ndamwengenga kuko uri umushingantahe mu rugo ibitagenda neza urayengayenga.* »

Ce qui signifie : « *Je pensais qu'il pourrait y avoir de mauvaises relations dans l'avenir après avoir épousé la deuxième femme. Cela ne se passe pas autrement. Jusqu'à maintenant cela marche bien. Quant à celui qui veut me contrarier, je le traite petit à petit car étant père de famille responsable, à propos de ce qui ne va pas, tu le traites petit à petit.* » NCA affirme qu'avec son projet de remariage, le doute des relations futures dans sa familles après son remariage était pesant. Son projet de remariage s'est heurté à l'angoisse au sujet des mauvaises relations futures dans sa famille après le remariage.

L'angoisse de la désagrégation future des relations dans sa famille après un remariage est présente chez NYA, KIG, MAD et NCA. A ce sujet, FREUD (1951, p.5) souligne que « *le danger réel est un danger que nous connaissons, l'angoisse devant un danger réel est l'angoisse devant un tel danger, un danger connu. L'angoisse névrotique est une angoisse devant un danger que nous ne connaissons pas.* » Les veufs savent que le remariage risque de causer la désagrégation des relations dans la famille et vivent des sentiments d'angoisse.

En somme, le projet de remariage implique diverses étapes dont les fiançailles qui ne sont pas une simple aventure car les veufs font face aux difficultés relationnelles avec leur entourage social, aux difficultés d'ordre économique. Les difficultés relationnelles ont un impact sur le plan vécu psychosociale de ces veufs comme le regret et le chagrin des relations passées avant la perte de la première femme et le fait de vivre de l'angoisse des mauvaises relations futures dans la famille après le remariage. Cependant, ces veufs doivent œuvrer pour arriver à la réalisation de leur projet de remariage.

CHAPITRE VIII: LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LE REMARIAGE

Comme pour le mariage, le remariage résulte d'un projet qui prend normalement un temps plus ou moins long pour pouvoir se réaliser. La réalisation du projet nécessite que de bonnes conditions soient en place pour être accompli. Les veufs remariés ont eu à affronter des difficultés matérielles liées à la mise en œuvre de leur projet et des oppositions déclarées ou aux difficultés de compréhension de leurs enfants.

8.1. Le dialogue et la concertation au sujet du remariage

Pour le cas du remariage d'un veuf, il faut que les membres de la famille nucléaire à savoir les enfants issus du premier lit en soient informés. Il faut qu'ils y prennent part en vue de faire progresser le projet. Le plus souvent, les enfants du premier lit commencent par ne pas accepter le remariage de leur père veuf. Des enquêtés indiquent avoir donné des conseils et des explications à leurs enfants. C'est le cas de NZI qui explique ceci: « *Natanguye ku bibumvisha ku bijanye n'ibikorwa, mu kurondera ndi umwe. Baca baravyumva mugabo bagasaba umuntu mwiza.* »

Ce qui signifie *: « J'ai commencé par expliquer à mes enfants que les travaux et la recherche des biens assurant la survie de la famille sont une situation difficile pour moi seul. Alors, ils ont compris et m'ont demandé d'épouser une femme bienveillante.* » NZI a commencé par informer ses enfants issus du premier lit à propos de son projet de remariage. Il leur a expliqué que les différents travaux et la satisfaction des besoins de la famille lui revenaient. Il leur a montré qu'il ne pouvait pas le faire lui seul et les enfants ont accepté cette proposition et ont trouvé l'occasion d'émettre leur proposition à propos des qualités attendues de la nouvelle femme de leur père veuf.

MAD quant à lui, a introduit l'idée qu'il s'est concerté avec ses enfants du premier lit. Il dit qu'il a concédé quelque chose et que ses enfants ont fait de même. Ceci apparaît dans ces propos : «*Ni impanuro, no kuyaga. Kuko umaze kugira uti ndabahe aha, nabo bategerezwa kugira ico bahevye. Wewe uraheba na bo bati natwe turahevye basi ko urwo rupfu rwashitse rukatunyaga twese, aha ndahevye mugabo uraduhaye ni hahandi nyene uratwongera. Urumva rero ni nk'ugucanamwo. Bo bagomba kwikwegerako na wewe uri umuvyeyi ukagomba kwikwegerako uti sinosigara nshonje.* »

Ce qui veut dire *: « C'est des conseils et le dialogue. Car lorsque tu décides de concéder ici, ils doivent à leur tour céder quelque part. Il y a concession de part et d'autre car la mort nous a tous dépouillé. Pourtant, tu nous donnes un ajout. C'est chercher à remporter sur l'autre. Ils tirent de leur côté et moi, en tant que parent je tire de mon côté pour éviter le dénuement»* Pour MAD, il y a eu un dialogue et des conseils. A l'occasion du projet de remariage, après avoir été informés par leur père sur la question de la propriété foncière, les enfants ont accepté la discussion avec leur père.

Concernant KIG, son remariage a été encouragé par ses enfants issus du premier mariage. Il signale qu'il avait patienté de faire le remariage pendant un temps plus ou moins long et il a été encouragé par ses enfants issus du premier lit. Il révèle ceci: *« Ivyo twebwe twari twabanje kuvyorosha kiretse gusa abana ni bo babona ko uri umuntu w'umugabo gusubira kuvoma amazi, gusenya udukwi, ko ubwo buzima ntobushobora. N'urubanza bararumfasha. »*

Ce qui veut dire *: « En ce qui concerne le remariage, j'ai patienté. Mais les enfants voyaient qu'il était difficile pour un homme d'aller puiser de l'eau, de chercher du bois de chauffage, ils ont constaté que cette vie n'était pas accessible pour moi et ils m'ont aidé dans le projet. »* Pour KIG, son remariage a été facilité par les enfants eux-mêmes. Ils étaient conscients de sa nécessité. Ces enfants l'ont approché et ont dialogué avec lui pour son remariage et son déroulement.

NCA, quant à lui, après un malentendu avec certains de ses enfants au sujet de son remariage, a appelé tous ses enfants mariés et célibataires, filles et garçons pour traiter ensemble cette question. Il l'explique : *« hanyuma ndateba aho mpamagara abana banje bose, abahungu n'abakobwa ndabaha n'inzoga, inzoga baranywa, mugabo ingorane nagize n'uko ntahamagaye uwo hirya, nahamagaye abana b'iwanje gusa. Hanyuma rero baravyemera yuko nja gucagura, uko ni ko vyagenze. »*

Ceci signifie *: « après, j'ai été dans la nécessité d'appeler tous mes enfants, garçons et fille, je leur ai donné de la bière et ils ont bu, je n'ai appelé personne de l'extérieur, j'ai appelé mes seuls enfants. Alors, ils ont accepté que j'aille fiancer. Cela s'est passé de cette manière. »* Pour NCA, il a fallu un dialogue qui a rassemblé toute sa famille nucléaire dont lui et tous ses enfants célibataires, mariés, garçons et filles issus du premier lit pour une concertation au sujet dudit projet de remariage.

La part de la concertation et du dialogue entre le veuf et ses enfants du premier mariage est d'une grande importance dans son projet de remariage. Le projet de remariage engage la vie de toute la famille, c'est pour cette raison qu'il faut informer ses enfants avant toute autre entreprise. Selon LEBEL (1979, p.26), « *la concertation comme style de relations humaines impliquant des efforts pour comprendre les autres, échanger avec eux, tenir compte de leurs opinions et point de vue, faire un effort pour construire une solution commune en réponse à une situation problème engageant l'avenir groupal.* » Sachant que le remariage d'un veuf engage essentiellement la vie de toute la famille nucléaire, la concertation joue un rôle important pour éviter ou réduire les tensions éventuelles relevant de ce projet. Les enfants de premier lit y prennent part. En cas d'échec de la concertation et du dialogue entre le veuf et ses enfants au sujet du projet de remariage, il est important qu'une tierce personne intervienne.

8.2. L'intervention de la famille élargie

L'intervention de la famille élargie pour ce qui est des différends en son sein constitue, dans la société burundaise, un devoir pour celle-ci; elle intervient dans différentes circonstances conflictuelles, difficiles à gérer entre ses membres. Dans ces conditions, les divergences prolongées entre les veufs et leurs enfants du premier lit au sujet du remariage peuvent donner lieu à l'intervention de la famille élargie. Pour des enquêtés où le dialogue et la concertation ont échoué au sujet du remariage, l'intervention de la famille élargie s'est avérée nécessaire. Par exemple NYA expose ceci : « *Kuri ico kibazo abana ndabibabariye baravyanse hama umuryango uca urabahanura, ubahanuye barateba baremera, ariko urabona ndamuzanye umubano waciye uba nabi n'abo bana. Mu kubibumvisha abana, twabibariye abaryango, abaryango barabihanura ati ntimuzohora mumugaburira ati kandi azozana uwuzohora amucanira umucanwa, abarere, arondere uturibwa, ati we nta vyo azoshobora kurondera twose.*»

Ce qui signifie : « *A propos de cette question, mes enfants ont refusé mon remariage et la famille élargie leur a conseillé et, par après, ils l'ont accepté. Mais, depuis que je l'ai épousée, les relations avec ces enfants sont devenues froides. Pour le leur faire comprendre, nous l'avons signalé à la famille et celle-ci a conseillé à mes enfants en leur montrant qu'ils ne seraient pas à mesure de me donner à manger, que j'amènerai une femme qui allumerait du feu pour moi, qui les éduquerait et qui préparerait de la nourriture et que je ne serais pas capable de faire tout moi seul.* » A l'échec de la concertation entre NYA et ses enfants issus

du premier mariage au sujet de son projet, NYA a dû faire appel à la famille élargie pour que la question soit traitée. Cette famille a montré à ces enfants les raisons et les avantages du remariage de leur père veuf. Ladite famille a conseillé ces enfants pour qu'ils puissent laisser leur père continuer son projet de remariage. NYA a, par la suite, raconté que les relations avec ses enfants du premier lit se sont désagrégées après le remariage.

Au sujet de l'intervention de la famille, les enfants de BRI ne voulaient pas que leur père fasse le remariage car ils pensaient que cette femme viendrait consommer les biens qui revenaient plutôt à leur mère défunte. BRI signale ceci: « *Abana baramwanse ngo yoba aje kurya ibisiga nyina, ntibavyemera. Hanyuma umuryango urabahanura barateba baravyemera mbona kuja kurondera uwundi mugore. Kandi n'ubu ntibimeze neza.* »

Ce qui signifie : « Mes enfants ont refusé la venue de la femme sous prétexte qu'elle viendrait manger ce qui revenait à leur mère défunte. Ils ont rejeté mon remariage. Par après, la famille leur a conseillé et ils ont, par la suite, accepté. Alors, j'ai trouvé l'occasion de chercher une autre femme. Cependant, aujourd'hui cela ne se passe pas bien. » BRI rejoint NYA. Son remariage a été possible grâce à une intervention de la famille élargie qui a donné des conseils aux enfants à ce sujet.

KAG quant à lui, montre que le rôle de la famille élargie a été important dans le partage de la propriété foncière. Pour lui, la famille élargie l'a aidé dans ce partage demandé par ses enfants issus du premier lit avant son remariage: « *Umuryango warabimfashijemwo mu gusohora abana mu kubaha akatsi, bigenda neza.* »

Ce qui signifie : « *La famille élargie m'a aidé dans le partage de la propriété foncière en donnant à mes enfants des portions de terre.* » Il a constaté que l'intervention de la famille élargie dans le partage de la propriété foncière entre lui et ses enfants du premier lit s'est avérée utile. Le partage de la propriété foncière qui s'était opéré avant le remariage de KAG et de KIG a eu lieu au su et facilité par les notables ou les membres de la famille.

Comme on l'a remarqué, le refus ouvert du projet de remariage du père veuf par ses enfants issus de la première union aboutit à faire appel à l'intervention d'une tierce personne dont les amis, les voisins et le plus souvent les membres de la famille élargie. Sachant que cette situation montre une prise de position de chacune de parties prenantes dont le veuf et ses enfants du premier mariage, la médiation familiale est d'une grande utilité. Comme le souligne DAHAN (2003, p.84), « *la médiation aborde tous les enjeux de la décision*

notamment relationnels, économiques, patrimoniaux, etc. Par extension, ce processus peut être accessible à l'ensemble de la famille (ascendants, descendants et collatéraux) concernés par la rupture de communication dont l'origine est liée à la séparation, la succession, les nouveaux-conjoints ou compagnons, les placements familiaux. » Au sujet du remariage, nous l'avons signalé, la médiation intervient en cas de rupture de l'entente et de divergence rendant ainsi difficile la reprise de la communication sur la question à traiter. Ceci est le cas de NYA, BRI et de KAG. De même, dans la préparation du remariage, des enquêtés MAD et NCA affirment s'être préparés en tenant compte des relations sociales existantes avec leur entourage sociale.

8.3. Considération des relations interfamiliales existantes

Pour ce qui est de la réalisation du projet de remariage chez un veuf du milieu rural, les relations sociales existant entre sa famille et son entourage permettent de savoir de qui il pourrait bénéficier d'un soutien. Ceci permet également au veuf de se préparer en conséquence car il sait que parmi ses voisins il y a ceux qui ne le soutiendraient pas. Ainsi, des enquêtés affirment avoir pris en considération les relations sociales existantes comme moyen mis en œuvre pour réaliser leur remariage essentiellement quant à la préparation des cérémonies. MAD évoque le fait qu'il n'était pas sûr du soutien de la part de certains voisins. Ceci se fait remarquer à travers ces propos: *« Ku babanyi uritega ibintu, barakuraba uko uri nawe ukabaraba uko bari. Hari n'uwuza kukwirandagazako ngo mpa akanaka ngo ugire uti ntaco mfise ngo urya ga hari ico yikura kuko urumva ga ni wa mubano. Muri wa mubano rero ntaco yikura, urumva haba hari agaciyemwo kuko bamaze kuvuga ngo ntaco yikura kandi yaje ku gusaba ntumuhe, witwa ntaco yikura. Uca witega ko ataco bagufasha kuko kwitwa ntaco yikura, ntaco yikura nawe ni co kimwe na ntaco uronka kuri naka kuko ni ukwihorana. »*

Ce qui signifie *: « Des voisins, on attend quelque chose; ils observent la manière dont vous vivez et vous les observez ainsi. Il y a même celui qui vient pour vous tester en disant: « Donne-moi telle chose » et lorsque vous dites que vous n'en avez pas, il dit que vous êtes égoïste. C'est cela la vie sociale. Dans cette vie sociale, être égoïste constitue un défaut car lorsqu' on dit que tu es égoïste alors qu'on est venu te demander quelque chose et que tu ne lui as pas donné cela, on t'appelle égoïste. De ce fait, tu t'attends à ce que, à ton tour, tu ne reçoives rien d'eux. C'est de la vengeance.»* Dans la préparation de son remariage, MAD considérait les relations existantes et celles qui ont existé entre lui et ses voisins. Il savait

qu'on reçoit quelque chose de quelqu'un qui a reçu une chose de lui-même. Ici, MAD, s'attendait à la concession réciproque comme le souligne CIALDINI (2004, p. 48) en ces termes: « *La règle générale dit qu'une personne qui se comporte d'une certaine façon envers nous est en droit d'attendre de notre part une attitude similaire.* » Dans la préparation de son projet de remariage, MAD savait qu'il ne pouvait pas bénéficier du soutien de la part de certains de ses voisins, il s'est alors préparé en conséquence. En faisant référence aux relations existantes, les veufs font des prévisions. Cette prise en considération des relations sociales est pour les veufs, un moyen de chercher à bien accomplir leur projet de remariage, pour éviter des déceptions probables qui pourraient constituer une interférence pour leur projet.

Cette prise en considération des relations sociales existantes est vécue différemment selon les cas. NCA indique qu'il se gardait de dire tout au sujet de ce qui n'allait pas car il craignait de se faire moquer par les gens. Il dit ceci: « *Erega uri umushingantahe mu rugo; mu gishingo ubonye ibitagenda neza mu rugo, hari ivyo utavuga wabibonye, hari aho ubanza ukavyihweza. Abo babanyi nabo hari aho ubabarira bakaba ari abaza kwitwengera.*»

Ce qui signifie : « *Etant un père responsable de famille; quand quelque chose ne marche pas bien, tu ne dis pas tout ce que tu constates, il y a ce dont tu ne parles pas alors que tu l'as remarqué. Il arrive que tu commences par analyser la situation. Pour ce qui est de ces voisins, il y a des fois où tu les informes de quelque chose et ces derniers te répondent par des moqueries.* » La prise en considération des relations sociales dans la préparation du projet de remariage a été pour NCA un moyen mis en œuvre par lui-même pour ce qui est de distinguer quand, quoi et à qui livrer une information en rapport avec ce qui n'allait pas pour son projet.

Dans la vie quotidienne, l'accomplissement d'un projet suppose une analyse minutieuse de la situation, c'est-à-dire avoir clairement sous ses yeux ce qu'il faut faire, relever des difficultés éventuelles auxquelles il faut faire face, leur degré de complexité, etc. Pour DONALD et LINDSAY (1980, p.554), *« nous sommes constamment devant des lignes de conduites possédant plusieurs possibilités et chacune d'entre elles doit être évaluée pour ses valeurs.* » Ainsi, la prise en considération des relations sociales résulte de l'intérêt de pouvoir se préparer en conséquence en prévoyant ainsi l'aide que le veuf pouvait bénéficier de son entourage pour la réalisation de son projet de remariage

8.4. Les efforts personnels et le soutien des voisins

Tout projet nécessite un certain nombre de moyens qui doivent être mis en œuvre pour sa réalisation. Le remariage d'un veuf du milieu rural n'en fait pas une exception. Ainsi, des enquêtés ont affirmé avoir mis leurs efforts personnels dans la réalisation de leur projet de remariage.NZI expose ceci: *« Ntivyoroshe uko navyiyungunganijemwo, narondera mu vyo nari mfise. Mu bijanye no kuronka inkwano yo gukwa ntivyoroshe. Caciye kindemera kuko ni je nimenya. »*
Ce qui signifie *: «Cela n'a pas été facile. Je me débrouillais par mes propres moyens. Ceci a pesé lourd sur moi parce que je me débrouillais seul.* » NZI a mis donc ses efforts personnels pour pouvoir réaliser son projet de remariage. Cette tâche de préparer son projet de remariage est revenu en premier lieu à lui-même.

Dans des circonstances familiales dont le mariage et le remariage, les efforts personnels sont appuyés par le soutien des voisins. Il y a une entraide mutuelle entre les familles dans la vie de tous les jours et en particulier dans des situations difficiles et dans diverses cérémonies familiales. MAD le témoigne ainsi : « *Jewe narihanuye ndibaza yuko kuguma aho ndi umwe bitoroshe. Nca ndafata udufaranga ndagenda ndakwera haziko. Ndabwira abana ati ngut'udufaranga ngomba kuja gukwa baca bavuga ati ko uyifitiye genda ukwe. Ndaterereza ababanyi, nabo baranterera kandi vyaragenze neza. Abana bararukoze, turarya turanezerwa. »*

Ce qui veut dire *: « Je me suis rendu compte que rester seul était difficile. Alors, j'ai pris une somme d'argent et je suis allé doter une fille. J'ai dit aux enfants : « voici cet argent, je veux doter » et ils m'ont répondu que comme l'argent était disponible, je pouvais le faire. J'ai demandé du soutien de la part de mes voisins et ceux-ci l'ont fait, cela s'est bien passé. Mes enfants ont contribué dans ces cérémonies, nous avons bien mangé et nous avons été contents. »* MAD, à côté des efforts personnels mis en œuvre pour son projet de remariage, a été obligé de demander du soutien des voisins qui l'ont assisté.

L'aide de la part des voisins dans des situations de cérémonies familiales joue un rôle important pour les destinataires. Pour NYA, la situation dans laquelle il vivait était déplorable. Dans la préparation des cérémonies, il a été soutenu par sa famille. Ceci ressort de ces propos : « *Abaryango baramfashije ndiyungunganya kandi urumva n'utuntu nari mfise twose bari badutwaye barya baza mw'ijoro, n'agahene nari mfise bari bagatwaye. Nari*

nsigaye uku, n'uduhuzu mbere bari badutwaye kiretse gusa utwo nari nambaye, nari nk'uku. Hanyuma vyaciye kure abaryango baca baramfasha baranyunganira kugeza n'ubu. »

Ce qui signifie *: « Ma famille élargie m'a aidé pour cela. Tous les biens que j'avais étaient pillés par ceux qui venaient la nuit, même la chèvre a été emportée. Rien ne m'est resté, je suis resté démuni, dépourvu de tout. Même les habits ont été emportés sauf ceux que je portais. Cela a été difficile, mais ma famille m'a aidé et m'a soutenu jusqu'à maintenant. »* Compte tenu de la situation précaire dans laquelle il vivait, NYA affirme que le soutien de sa famille et des amis a été d'une importance capitale pour la réalisation de son projet de remariage.

De même KIG estime avec considération le soutien des voisins et de sa famille pour la réalisation de son projet de remariage et surtout pour les festivités. Il dit ceci: « *Twaravyiyungunganijemwo, tubifashwamwo n'ababanyi, turegeranya n'uburyo kugira ngo umugambi uranguke. »*

Ce qui signifie : « *Nous nous sommes débrouillé, en cela, aidé par les voisins. Nous avons cherché de l'argent pour la réalisation du projet.* » Lui aussi, il indique que son effort a été appuyé par le soutien qu'il a reçu de la part de ses voisins et de ses amis dans la réalisation de son projet de remariage.

Concernant l'entraide et la solidarité dans des situations différentes dans la société burundaise, BIGANGARA (1986, p.44) note ceci : *« La solidarité existe d'abord dans les trois échelons familiaux. Parmi les membres de la famille nucléaire, les membres de la famille parentèle (inzu) et ceux du clan (umuryango). La solidarité entre tous ces groupes se manifestait dans des circonstances de joie (mariage, naissance), par des visites ou des cadeaux, ou dans des circonstances de malheurs (perte de biens, décès dans la famille), par de visites également, etc. »* Ici, nous constatons que cette solidarité résulte, en premier lieu, des relations de parenté qui existent entre les gens. A noter, en outre, qu'en milieu rural, cette pratique de solidarité dans différentes situations évoquées, reste active. Par exemple, pour le cas de remariage, le concerné demande du soutien de la part des voisins, des amis et de la famille élargie. L'entourage l'assiste différemment, il est même difficile qu'une personne réussisse un tel projet sans le concours des voisins.

En somme, le projet de remariage d'un veuf nécessite une attention particulière pour celui-ci en vue d'être bien réussi. Ainsi, pour s'y préparer, les veufs prennent en considération beaucoup de choses dont les relations sociales existantes avec leur entourage. Ils mettent en œuvre des moyens pour réussir leur projet de remariage parmi lesquels le dialogue, la concertation, faire appel à l'intervention d'une tierce personne en cas d'opposition consistante au projet de remariage par les enfants du premier lit et profitent du soutien des voisins.

CONCLUSION GENERALE

Ce travail de recherche se voulait être une contribution sur les connaissances au sujet du remariage. Nous avons porté un intérêt sur l'étude des difficultés psychosociales rencontrées par les veufs remariés du milieu rural dans le projet de leur nouvelle union. Ainsi, avant de clôturer ce travail, nous avons jugé bon de donner brièvement les éléments essentiels sur lesquels a reposé notre travail de recherche. Nous avons porté une attention particulière sur les aspects relationnels et psychosociaux d'un veuf durant toute la période du projet jusqu'à sa réalisation ainsi que les moyens mis en œuvre par ce dernier pour son remariage.

Dans ce travail, nous avons indiqué que le choix de notre sujet de recherche est né d'une curiosité scientifique et de la volonté de sortir du sens commun au sujet des difficultés rencontrées par les veufs dans leur projet de remariage. Dans la première partie, nous avons élucidé les concepts-clés relevant de notre sujet de recherche en vue de les rendre accessibles à nous-mêmes et aux lecteurs. Nous avons présenté des généralités sur le remariage d'un veuf du milieu rural et ses entraves. Dans la foulée, nous avons montré la place de la propriété foncière, de la démographie et de l'image de la marâtre au sein de la population burundaise par rapport au remariage desdits veufs. Et à partir de ces considérations, nous avons formulé la problématique et les objectifs de recherche. Nous avons justifié l'emploi de la méthode qualitative dans notre travail ainsi que la technique de recherche. Nous avons aussi montré la population d'enquête ainsi que la technique de choix des enquêtés et le déroulement de l'enquête.

Dans la deuxième partie de ce travail, nous avons présenté les différents cas retenus pour l'atteinte des objectifs de recherche. Le premier objectif spécifique consistait à *identifier le type de relations établies entre les veufs remariés du milieu rural et leur entourage social au cours de la période du projet de leur nouvelle union.* A ce sujet, nous avons constaté que lesdits veufs vivent, à moins d'exceptions rares, une désagrégation des relations avec leurs enfants issus des premiers mariages qui veulent que leurs pères veufs ne se remarient pas ou bien demandent un héritage anticipé, ou un ajout en matière d'héritage essentiellement la propriété foncière à l'occasion du projet de remariage de leurs pères. De même, ce partage crée souvent, des antagonismes entre le père et ses enfants du premier lit car chaque partie tire de son côté. De même, il arrive des cas où les veufs vivent de mauvaises relations avec leurs « *premières* » belles-familles à l'occasion de leur projet de remariage. Ainsi, ces résultats nous poussent à conclure que l'objectif a été atteint.

Pour le deuxième objectif spécifique qui était *de découvrir le vécu psychosocial des veufs remariés du milieu rural dans le projet de leur nouvelle union,* nous avons remarqué que beaucoup de difficultés entraînant des soucis, du regret et du chagrin des relations passées ont été vécues par lesdits veufs pendant cette période. Ces difficultés résultent des fiançailles comme, par exemple, la difficulté de trouver la femme qui soit acceptée par leurs enfants et en même temps de la femme désirée par eux-mêmes ainsi que la question des longues distances qu'il faut parcourir. Ces soucis naissent aussi des conditions de pauvreté vécues par ces veufs et la désagrégation des relations avec les enfants issus des premières unions. Cet objectif a été atteint.

Quant au dernier objectif spécifique qui consistait à *déceler les moyens mis en œuvre par les veufs remariés du milieu rural pour le projet de leur nouvelle union,* nous avons constaté que face à l'opposition au remariage par les enfants du premier lit, lesdits veufs ont procédé par le dialogue et la concertation avec ces derniers. En cas d'échec de la concertation, les veufs ont fait appel à l'intervention d'une tierce personne ou de la famille élargie. De plus, dans la réalisation de leur projet de remariage, les veufs prennent en considération les relations sociales avec leur entourage social en vue de se préparer en conséquence. Ils ont mis de l'effort personnel dans la préparation des cérémonies et ont demandé le soutien des voisins. Compte tenu de ces résultats, nous concluons que l'objectif a été atteint.
Pour ce qui est de l'objectif général de la recherche qui était d*'étudier les difficultés psychosociales rencontrées par les veufs remariés du milieu rural dans le projet de leur nouvelle union,* après avoir cerné les difficultés relationnelles, économiques, les difficultés psychosociales rencontrées par lesdits veufs dans leur projet de remariage et les moyens mis en œuvre pour la réalisation dudit projet , nous pouvons conclure que cet objectif a été atteint.

En somme, nous n'avons pas pu explorer tous les aspects du thème de remariage parce qu'un thème peut couvrir plusieurs aspects pouvant être abordés différemment par les chercheurs. Pour notre part, nous avons abordé le thème concernant les difficultés psychosociales rencontrées par les veufs remariés du milieu rural dans le projet de leur nouvelle union. Nous invitons d'autres chercheurs intéressés par le thème de remariage de nous compléter. A l'issue des données de la recherche, nous suggérons aux chercheurs de s'intéresser à l'aspect concernant l*'étude des relations dans la famille à marâtre* car les enquêtés ont beaucoup évoqué la désagrégation des relations après le remariage. Ainsi, au terme du présent travail de recherche, nous avons émis des suggestions.

SUGGESTIONS

Dans notre travail, il s'est avéré nécessaire de suggérer aux veufs qui préfèrent faire le remariage, à leurs enfants issus des premiers mariages et à l'entourage ceci :

Aux veufs qui préfèrent se remarier

Le projet de remariage pour un veuf du milieu rural nécessite une attention particulière pour celui-ci. Ce projet est difficile à réaliser, et de ce fait, doit être préparé avec prudence parce qu'il implique l'avenir de la vie familiale sur le plan relationnel et sur le plan économique. Pour cela, nous suggérons ce qui suit :

-Informer ses enfants issus du premier mariage pour ne pas causer des problèmes dans la famille ;

-Dialoguer et se concerter avant tout ;

-prendre du temps suffisant pour analyser la situation

-Balancer entre le mariage et le remariage ce qui apporte plus d'intérêt à la famille.

Aux enfants issus des premières unions

Dans des situations du projet de remariage de leur père veuf :

-Etre flexibles ;

-Donner leur contribution ;

-Prendre en considération l'intérêt général et la bonne marche de la famille en coopération avec leur père ;

-Etre objectifs en rapport avec le projet de remariage de leur veuf.

A l'entourage

-Etre impartial dans cette situation ;

-Aider dans la résolution des problèmes éventuels ;

-Soutenir la famille dans la réalisation effective dudit projet ;

- Ne pas être une entrave pour le projet de remariage d'un veuf.

BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES

BADIN, P. (1977). *Psychologie de la vie sociale : Les aspects psychosociaux de la personnalité.* V2. Paris : Centurion.

BIGANGARA, J.B. (1986). *Pour une anthropologie de la famille et du mariage traditionnels au Burundi.* Bujumbura : Presses Lavigerie.

BANDLER, J. et GRINDER, J. (1982). *Le secret de la communication.* Québec : Le Jour.

BOUDON, R. (1979). *Les méthodes en sociologie.* Paris : PUF.

BUJOLD, C. (1989). *Choix professionnel et développement de carrière: Théories et recherche.* Montréal : Gaëtan Morin.

BUREAU, R. (2002). *Anthropologie, religions africaines et christianisme.* Paris : Karthala.

CARBONNIER, J. (2002). *Le droit civil.* Paris : PUF.

CIALDINI, R. (2004). *Influence et manipulation.* Paris : Ed. First.

CITEAU, L. et al. (2008). *Gestion durable des sols.* Versailles : Ed. Quae.

DAHAN, J. (2003). *Les médiations, la médiation.* Ramonville : Saint-Agne.

DAVID, O. (2007). *La population mondiale : Répartition, dynamique et mobilité.* Paris : Armand Colin.

DE LANDSHEERE, G. (1976). *Introduction à la recherche en éducation.* Paris : Armand, Colin.

DE LAUWE, C.M.J. et al. (1967). *La femme dans la société.* Paris : CNRS.

DELNOY, P. (2004). *Le rapport des libéralités consenties au conjoint survivant et des libéralités consenties aux descendants du décès à son statut patrimonial du conjoint survivant.* Bruxelles : Broyot.

FESTINGER, L. et KATZ, D. (1974). *Les méthodes de recherche en sciences sociales.* Paris : PUF.

FREUD, S. (1975). *Inhibition, symptôme et angoisse.* Paris : PUF.

GIRARD, A. (1974). *Le choix d'un conjoint.* Paris : PUF.

LANNEREE, S. (1989). *Les successions.* Paris : Ed. Du Puits Fleuri.

LEBEL, P. (1979). *Pratique de la concertation et des réunions d'échange.* Paris : ESF.

LE MOAL, P. (1971). *Parents séparés, enfants perturbés.* Bruxelles : Duculot.

LEON, A. (1977). *Manuel de psychopédagogie expérimentale.* Paris : PUF.

LEWIN, K. (1975). *Psychologie dynamique, les relations humaines.* Paris : PUF.

LINDSAY, P.H. et DONALD, A. N. (1980). *Traitement de l'information et comportement humain.* Montréal : Ed. des Etudes Vivantes.

MAIR, L. (1971). *Le mariage, étude anthropologique.* Paris : Payot.

MAISONNEUVE, J. (1966). *Les sentiments.* Paris : PUF.

MAURICE, C.G. (1981). *La famille et l'homme à délivrer du pouvoir.* Ottawa : Leméac.

MICHEL, A. (1970). *La sociologie de la famille.* Paris : Mouton.

MICHEL, H. (2005). *Les deuils dans la vie : deuils et séparations chez l'adulte et chez l'enfant.* Paris : Maloine.

MUCCHIELLI, R. (1975). *Vie d'une commune rurale.* Paris : Entreprise moderne.

NAVAS, J.et al. (1977). *Famille et fécondité au Burundi.* Bujumbura : Presses Lavigerie.

NUTTIN, J. (1968). *Traité de psychologie expérimentale.* Paris : PUF.

PALA, A.O. et LY, M. (1979). *La femme africaine dans la société précoloniale.* Paris : PUF.

PITROU, A. (1978). *Vivre sans famille.* Toulouse : Privat.

ROZIER, R. (1975). *Le Burundi, pays de la vache et de tambour.* Paris : Les Presses Royales.

SAINT ARNAUD, Y. (1974). *La personne humaine.* Québec : Ed. De l'homme.

TOUZARD, H. (1975). *Enquête psychosociologique sur les rôles conjugaux et la structure familiale.* Paris : C.N.R.S.

VERDIER, R. et ROCHEGUDE, A. (1986). *Système foncier à la ville et au village en Afrique noire francophone.* Paris : L'Harmattan.

WINNICOTT, D.W. (1978). *L'enfant et sa famille.* Paris : Payot.

II. DICTIONNAIRES

ALPES, Y. et al. (2007). *Lexique de sociologie.* Paris : Dalloz.

ANGELS, S. (2005). *Dictionnaire Petit Larousse de psychologie.* Montréal : Messagerie ADP BARUS-MICHEL, J et al. (2006). *Vocabulaire de psychologie: Positions et références.* Paris : ères.

PIERON, H. (2003). *Vocabulaire de psychologie.* Paris : PUF.

RODEGEM, P.F. (1970). *Dictionnaire Rundi-Français.* Tervuren.

DORON, R. et PAROT, F. (1991). *Dictionnaire de psychologie.* Paris : PUF.

SILLAMY, N. (1980). *Dictionnaire encyclopédique de psychologie.* Paris : Bordas.

III. MEMOIRES ETAUTRES DOCUMENTS

Annuaire de la justice du Burundi 2013. Bujumbura : SOMA Editions S.A.

Codes et lois du Burundi 2010. T3.

Code foncier

HARVARD BUSINESS REVIEW, (2001). *Négociation et résolution des conflits.* Paris : Ed. d'Organisation.

MAFEJE, A. (1991). *Ménages et perspectives de relance de l'agriculture en Afrique au sud du Sahara.* Dakar : CODESRIA.

NCUTINAMAGARA, R. *L'évolution du droit successoral coutumier du Burundi et quelques aspects du droit successoral étranger, in Revue juridique du Burundi.* Bujumbura : Juin 1980, n°2.

NIYONZIMA, M. (2006). *Difficultés rencontrées par les veufs du milieu rural dans l'éducation des enfants.* Bujumbura : UB, FPSE.

NSANZE, A. (1980). *Un domaine royal au Burundi, Mbuye.* Paris : Société française d'histoire d'Outre-mer.

NSHIMIRIMANA, A. (2011). *Les aspects psychosociaux de la mode vestimentaire à l'adolescence,* Mémoire inédit. Bujumbura : UB, FPSE.

NTAHOKAJA, J.B. (1978). *Imigenzo y'ikirundi.* Bujumbura : Presses Lavigerie.

RODEGEM, P.F. (1961). *Sagesse rundi : Proverbes, Dictions, Locutions usitées au Burundi.* Tervuren.

RODEGEM, P.F. (1973). *Anthologie rundi.* Paris : Armand Colin

ROLANDO, M. et al. (1993). *Femmes et enfants au Burundi: Analyse de la situation 1992.* Bujumbura : UNICEF BURUNDI.

SAKUBU. J.C. (2008). *Etude des difficultés relationnelles éprouvées par veufs sidéens dans un camp de déplacés.* Bujumbura : UB, FPSE.

SUGURU, S. (2004). *Etude sur les conflits sociaux liés à la gestion des propriétés foncières de Gatakwa.* Bujumbura : OAG.

ANNEXES

Annexe I: Présentation et consigne en Kirundi

Nitwa NIYOGUSHIMA Ildephonse, ndi umunyeshure wo mw'Ishure Kaminuza y'Uburundi, mu gisata cigisha ivyerekeye imyifato y'abantu n'indero.

Muguheraheza umwaka wa nyuma w'amashure, turarangura igikorwa kijanye n'ivyirwa. Ni muri iyo ntumbero mutubona ngaha, tukaba tubasaba kuduterera agacumu k'ubumwe mu kudufasha kwishura ibibazo tuza kubabaza ku bijanye n'ingorane mwagize igihe mwari mu migambi yo gusubira kurongora.

Tukaba tubasezeraniye ko ivyo muza kutuyagira vyose ari ngirakamaro kandi ko ari ibanga hagati yanje nawe. Aka kuma nako kaza kudufasha kubika ivyo mutuyagira kugira ntihagire ibitakara.

Murakoze.

Annexe II: Guide d'entretien en Kirundi

A. Umwidondoro

1. Mwari mwapfakaye ryari?

2. Mufise abana bangahe?
 Abayabaga n'abakuze?
3. Mwasubiye kwubaka ryari?

B. Ibibazo bwite

°Imigenderanire y'umupfakazi yamaze kurongora mu gihe yari mu migambi yiwe yo gusubira kurongora.

1. Mwotubwira imigenderanire yari hagati yanyu n'abo mwari mubanye igihe mwari mu migambi yo gusubira kurongora ?
2. Mwotubwira ivyahindutse mu migenderanire hagati yawe n'abana bawe mu gihe mwitegurira gusubira kurongora ?
3. Hahindutse iki mu bijanye n'uko mwari mubanye n'umuryango mukomokamwo ? Umuryango uwari umupfasoni wanyu yakomokamwo wo?
4. Imigenderanire hagati yawe n'ababanyi canke abagenzi bawe woyivugako iki?

° Uko igihe c'umugambi wo gusubira kurongora uwo mupfakazi yakibayemwo ubwiwe nk'umuntu abana n'abandi

5. Mwotubwira ibitabanezereje muri ico gihe ?
6. Nyiganira ingorane mwagira igihe mwaba mushaka kuganira n'abana banyu kuri ico kibazo.
7. Mwiyumva gute igihe mwaba mushaka kuganira n'abana banyu ku bindi bintu bitajanye n'ico kibazo ? Ababanyi banyu muri rusangi bo ?
8. Mwiyumva gute muravye imigenderanire ivuye kuri uwo mugambi wanyu yari ihari muri ico gihe ?
9. Murabiye kuri iyo migenderanire, mwiyumvira iki ku bijanye n'imigenderanire yo muri kazoza mu muryango wanyu ?
10. Uko vyari bimeze, vyahinduye iki mu buzima bwanyu bwa buri munsi muri ico gihe ?

° **Uko umupfakazi yavyifashemwo mu mugambi wiwe wo gusubira kurongora.**

11. Mwari mwiteze iki ku kibano canyu muri rusangi ku bijanye n'uwo mugambi ?
12. Abana banyu bari bafise ivyipfuzo nyabaki kuri ico kibazo ?
13. Mwavyifashemwo gute kugira mwumvikane n'abana banyu ku bijanye n'uwo mugambi ?
14. Nyagira uko mwiyungunganije mu ngorane zose mwagize gushika murangure umugambi wanyu.

Annexe III: Présentation et consigne en Français

Consigne en Français

Je m'appelle NIYOGUSHIMA Ildephonse, je suis étudiant à l'Université du Burundi, à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education.

A la fin des études universitaires, nous accomplissons un travail qui rentre dans le cadre des travaux académiques. C'est dans ce cadre que nous sommes venu pour demander votre concours en répondant aux questions en rapport avec les difficultés que vous avez rencontrées lors de votre projet de remariage.

Nous vous garantissons l'anonymat pour tout ce vous allez nous dire. De plus, cela est d'une grande utilité pour nous. Cet appareil va nous aider à garder vos paroles pour que rien ne se perde.

Merci.

Annexe IV: Guide d'entretien en français

A. Identification

1. Vous étiez veuf depuis quand ?
2. Combien d'enfants aviez-vous lors de votre projet de remariage ?

Adolescents et enfants adultes ?

3. Depuis quand êtes-vous remariés ?

B. Questions proprement dites

°Thème : Les relations entre le veuf remarié du milieu rural avec son entourage social dans le projet de sa nouvelle union.

1. Pouvez-vous nous parler de vos relations avec votre entourage social lors du projet de votre nouvelle union.
2. Pouvez-vous nous parler des changements observés dans vos relations avec vos enfants pendant la période où vous vous prépariez au remariage.
3. Qu'est-ce qui a changé dans vos rapports avec votre famille d'origine ?

Quelles étaient les relations avec votre famille d'origine ?

Avec votre belle-famille ?

4. Quelles étaient les relations avec vos voisins ou vos amis.

°Thème : La vie du veuf remarié sur le plan psychologique et sur le plan social dans le projet de sa nouvelle union

5. Pouvez-vous nous parler de ce qui vous a désintéressé pendant cette période ?
6. Parlez-moi des difficultés éprouvées lorsque vous vouliez échanger avec vos enfants sur la question de votre remariage.
7. Comment vous sentiez-vous lorsque vous vouliez échanger avec vos enfants au sujet d'autre chose n'ayant pas de rapport avec votre projet ? Avec votre entourage en général ?
8. Quels étaient les sentiments à propos des relations présentes dans votre famille ?
9. En vous référant au climat qui régnaient au sein de votre foyer, que pensiez-vous des relations futures dans votre famille?
10. Cet état des lieux, qu'a-t-changé dans votre vie quotidienne ?

° Thème : Les moyens mis en œuvre par le veuf remarié du milieu rural pour le projet de sa nouvelle union

11. Quelles étaient vos attentes envers votre entourage social au sujet de votre projet ?
12. Quels étaient les vœux de vos enfants sur cette question ?
13. Comment vous y êtes-vous pris pour être d'accord avec vos enfants adultes et adolescents au sujet de votre projet de remariage ?
Avec votre entourage social ?
14. Parlez-moi de comment vous vous êtes débrouillé face à diverses difficultés rencontrées jusqu'à la réalisation de votre remariage.